

# COFHUAT

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE POUR L'HABITAT,  
L'URBANISME, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



**PLACE AUX INITIATIVES**

ÉDITION LE COURRIER DE LA COFHUAT

COFHUAT - 21 boulevard de Grenelle - 75015 Paris

info@cofhuat.org www.cofhuat.org

Section Française de la Fédération Internationale pour l'Habitation,  
l'Urbanisme et l'Aménagement des territoires (FIHUAT)

Directeur de la Publication : François Leblond

Impression : Navis - 4 chemin de Meyrefort - 333370 Pompignac  
www.navis-print.com

Maquette : B&B Graphic - Tél. 01 42 73 23 69

ISSN : 1632-3645

Tirage : 500

Dépôt légal : Dès la parution

© Tous droits réservés

**COFHUAT**

LOGEMENT, URBANISME,  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**PLACE AUX INITIATIVES**

**2019**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> FRANÇOIS LEBLOND	<b>9</b>
<b>PARTIE 1</b> <b>UN LOGEMENT POUR TOUS</b>	<b>13</b>
LE MAL LOGEMENT EN MAL DE DIAGNOSTICS ET DE TRAITEMENTS BERNARD DEVERT	
ALAIN DININ, PRÉSIDENT DE NEXITY, INTERROGÉ SUR LA POLITIQUE DU LOGEMENT PAR JEAN JACQUES BOURDIN BFM TV	
BATIGÈRE EN ÎLE-DE-FRANCE INTÈGRE UN PROJET INTERCALAIRE À VOCATION SOCIALE AU SEIN D'UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE AVENUE PARMENTIER À PARIS CLAUDE KNAPIK	
PERL APPORTE UNE SOLUTION À LA CHERTÉ DU FONCIER THOMAS DE SAINT-LÉGER	
<b>PARTIE 2</b> <b>DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION ET DE LOGEMENT</b>	<b>39</b>
LA NOUVELLE FORMATION DES ARCHITECTES : LA REFONDATION PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE FRANÇOIS BOUVARD	
L'APPROCHE SCHNEIDER ELECTRIC DE LA VILLE DE DEMAIN THIERRY DJAHEL	
INITIATIVES DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT	

**PARTIE 3**

61

**UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE**

**LYON CONFLUENCE, LA NOUVELLE IMAGE DE LYON**

GÉRARD COLLOMB

**L'ACTUALITÉ DE LA NOTION DE CITÉ JARDIN**

GINETTE BATY-TORNIKIAN

**LA COFHUAT ET L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE  
PRÉSENTES DANS "RÊVES DE SCÈNES URBAINES"**

FRANÇOIS LEBLOND

**PARTIE 4**

79

**DES VILLES QUI RÉPARENT LES ERREURS DU PASSÉ**

**UNE VISION, UNE VOLONTÉ !**

XAVIER LEMOINE

**SPORT DANS LA VILLE**

PHILIPPE ODDOU

**PARCOURS EMPLOI MOBILITÉ SPORT PEMS ENGIE**

THIERRY HUCK

**LA PLACE DE LA MUSIQUE DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO**

**CHEF D'ORCHESTRE ZAHIA ZIOUANI**

**LE RÔLE DE L'ÉCOLE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES :**

**LYCÉE DE MEAUX**

AUGUSTIN D'HUMIÈRES

**L'OUVERTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX JEUNES**

**ISSUS DES QUARTIERS**

HÂKIM HALLOUCH

**LA SÉCURITÉ DANS LES TERRITOIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE,**

**L'APPORT DE NOUVELLES TECHNIQUES**

FRANÇOIS LEBLOND

**UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES**

**LES DÉFIS DE LA MOBILITÉ PÉRIURBAINE : DU CONSTAT  
AUX PROPOSITIONS**

CHRISTOPHE BOUTIN

**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
INTERDÉPARTEMENTAL HAUTS-DE-SEINE YVELINES,  
UNE INITIATIVE DES ÉLUS DES DEUX DÉPARTEMENTS**

FRANÇOIS LEBLOND

**OBJECTIFS DE SANTÉ POUR TOUT LE TERRITOIRE**

*INTERVIEW* CHRISTOPHE BLANCHARD, DIRECTEUR DES CENTRES  
HOSPITALIERS DE CHINON ET DE LOCHES, EN DIRECTION  
COMMUNE AVEC LE CHRU DE TOURS

**PRÉPARER LES ÉLÈVES DE TERMINALE DANS UN LYCÉE  
DE VILLE MOYENNE, À L'UNIVERSITÉ SITUÉE DANS LA GRANDE  
VILLE LA PLUS PROCHE**

SERGE MARTINAT

**LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE EST EN MARCHÉ  
DANS LES HAUTS-DE-FRANCE**

JEAN-MARC JULIEN

**LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS : OBJECTIF DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

PHILIPPE ROUILLER

**L'USAGE DU NUMÉRIQUE POUR FREINER L'HOSPITALISATION  
DES PERSONNES ÂGÉES**

FRANÇOIS LEBLOND

**DÉPLACEMENTS DE LA COFHUAT DANS DES VILLES MOYENNES  
EN 2018**

*EXEMPLES* : SAINT-OMER ET BAYEUX

**PARTIE 6** 149  
**PAROLE DONNÉE À NOS ADHÉRENTS**

**L'ÉOLIEN : UN PROBLÈME POUR LA FRANCE**  
PATRICE CAHART

**LA VOITURE TOUT ELECTRIQUE... UTOPIE OU FUTUR POSSIBLE ?**  
JACQUES DESMAZURES

**URBANISME ET SANTÉ : L'HÔPITAL ÉLÉMENT MAJEUR DE LA CITÉ**  
PHILIPPE VILLIEN

**PARTIE 7** 171  
**PLACE DE LA COFHUAT À L'INTERNATIONAL**

**EN EUROPE ET AU-DELÀ**  
ANNE MARIE CHAVANON

**POSTFACE** 178  
FRANÇOIS LEBLOND

# INTRODUCTION

FRANÇOIS LEBLOND

La Cofhuat a fêté ses 70 ans d'existence en début d'année 2018. À cette occasion, elle a publié un livre relatant les grandes initiatives prises pendant cette période pour reconstruire la France détruite par la guerre et répondre ensuite à la croissance urbaine qui a suivi. Un dernier chapitre du livre énumérait les sujets d'actualité qui devaient s'appuyer sur des actions de types nouveaux. C'est ce chapitre que nous développons dans ce nouvel ouvrage.

Au cours des dernières années, la Cofhuat a invité des personnalités à s'exprimer dans leurs domaines de compétences, elle a organisé des voyages en des lieux divers pour mettre en avant, dans son objet social, des actions insuffisamment connues, de la part de collectivités locales, d'associations et d'entreprises. La revue a diffusé, dans toute la France, les bonnes pratiques dont nous avons eu connaissance.

Le livre que nous présentons aujourd'hui les rassemble à partir d'un plan permettant d'insister sur leur complémentarité : point de départ de tout,

on doit tendre à ce que chacun puisse se loger et bénéficier des progrès accomplis en la matière, complément indispensable, il doit vivre dans un urbanisme qui l'aide à se sentir bien, enfin les progrès doivent concerner, sous les formes les plus diverses, toute la France.

La politique de la ville que nous avons très souvent abordée au cours des dernières années, est plus que jamais nécessaire, elle impose une grande variété d'interventions et leur mise à jour en fonction de l'actualité.

Nous avons demandé à quelques auteurs d'articles écrits dans notre revue, de les reprendre et de les compléter. Nous nous préoccuons aussi de sujets majeurs d'aujourd'hui, notamment les nouvelles formes de criminalité. Leur gravité n'a cessé de se développer dans certains quartiers et d'y prendre des formes nouvelles, cela nécessite d'inscrire les questions de police dans la politique de la ville.

Plusieurs sujets ont pris récemment de l'importance et ce livre entend les aborder : préoccupations des villes moyennes face aux grandes agglomérations,

importance de la diffusion du numérique sur la totalité du territoire pour vaincre l'isolement de certaines régions. Dans les grandes agglomérations, situation des populations dont le domicile se situe au-delà du périmètre de l'offre publique de transport et qui ont besoin d'une voirie suffisamment fluide pour leurs déplacements en voiture.

Un renouvellement des réflexions concernant la construction et l'urbanisme s'est développé au cours des dernières années dans nos écoles d'architecture, nous avons demandé à leurs auteurs de les présenter pour aider les jeunes architectes à mieux s'intégrer dans l'effort de construction et participer au renouveau de la pensée en la matière. Des élus jouent un rôle majeur à cet égard.

Au-delà de ces divers sujets, la Cofhuat donne régulièrement, sur son site internet, la parole à des personnalités pouvant être critiques par rapport aux idées communément admises, nous leur ouvrons la possibilité d'être présentes dans ce livre en pensant que cela contribue à enrichir le débat.

Seul un dialogue entre toutes les parties prenantes permet, en effet, d'apporter des réponses crédibles aux diverses catégories de populations qui font part de leurs soucis quotidiens et qui espèrent des réponses adaptées. Cela a été une raison de notre création il y a 70 ans : faire se parler tous ceux qui concourent directement ou indirectement à l'acte de bâtir, avec en toile de fond la volonté de défendre

la personne humaine. Il n'existe pas, dans nos domaines de compétence, de vérités révélées, c'est dans cet esprit que nous publions ce livre, espérant par-là participer à l'objectif d'une paix sociale que chacun appelle de ses vœux. En l'écrivant, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, nous mettons en avant quelques initiatives qui peuvent contribuer à cet objectif.

L'actualité récente redonne corps aux observations d'Eugène Claudius Petit au lendemain de la guerre exprimées par son collaborateur Jean François Gravier dans son livre : "Paris et le désert français". Le débat initié aujourd'hui par Monsieur le Président de la République, abordera nécessairement des sujets qui ont été à l'ordre du jour de la Cofhuat au cours des dernières années et sur lesquels nous avons fait des propositions.

Au-delà de la question des villes moyennes, les manifestations des dernières semaines montrent que le décalage de développement entre les territoires éloignés de tout et les grandes villes n'a cessé de se creuser.

Les politiques aujourd'hui suivies dans l'ensemble du territoire, doivent contribuer à le freiner. Il faut veiller à ce que l'objectif de combattre le réchauffement climatique ne pénalise pas ceux qui ont l'obligation de se servir de leur véhicule pour gagner leur vie ou qui n'ont pas fait dans le passé de bons choix dans leurs moyens de chauffage.

Un élément nouveau, le numérique peut redonner vie à des territoires en train de mourir.

L'infléchissement de la politique des transports récemment décidé doit aussi progressivement, aider des territoires fragilisés au cours des dernières décennies.

Pour y parvenir, l'État seul est impuissant : sans les initiatives des collectivités locales, des grands acteurs du logement et des services publics, ainsi que des entreprises privées concernées, il n'est pas de progrès possible. Ce livre leur donne la parole en insistant sur leur complémentarité.

Les articles qui composent ce livre sont de natures différentes : pour décrire des propositions concrètes émanant des collectivités locales, des entreprises ou des associations, il importe d'entrer dans le détail, d'où la longueur de certaines contributions. Pour

donner la parole à des personnalités aujourd'hui engagées dans des combats humains que nous soutenons, nous avons multiplié les interventions plus brèves.

Le livre se veut précis dans ses propositions et inspiré par une volonté d'intérêt général au-delà des frontières partisanes.

Les réponses apportées par ceux à qui nous avons demandé de participer à l'ouvrage portent sur des sujets majeurs, elles appellent souvent des compléments d'études pour mieux assurer leur mise en œuvre, ce sera le programme de la Cofhuat au cours de l'année 2019.

Il sera proposé à leurs auteurs d'animer, à ces sujets, des réunions qui prépareront de notre part, à intervalles réguliers, de nouvelles publications.



*Kiosk soleil levant (2 juillet 2017)  
Auteur (droit moral) Laurence Danière  
Droits d'exploitation SPL Lyon Confluence*





**PARTIE 1**

# UN LOGEMENT POUR TOUS

*Depuis plus d'un siècle, l'accès au logement constitue une priorité pour toute la pensée sociale, HBM puis HLM ont été créées pour répondre à ce besoin. La fondation de la Cofhuat au lendemain de la guerre, s'inscrit dans cette démarche. Mais, même avec les résultats obtenus, la crise du logement demeure, des personnalités le rappellent avec force et font des propositions, des organismes de logement social font preuve d'initiatives à partir de leur savoir faire.*

# LE MAL LOGEMENT EN MAL DE DIAGNOSTICS ET DE TRAITEMENTS

BERNARD DEVERT  
PRÉSIDENT D'HABITAT ET HUMANISME

Que de patience coupable face au mal-logement !

Dénoncé depuis des décennies, ce "cancer" social fait l'objet seulement de soins palliatifs. Quelle est la volonté d'en finir avec une souffrance qui ronge la Société, jusqu'à créer des fractures. D'un côté, ceux qui bénéficient d'un habitat et, de l'autre, d'un abri compromettant l'avenir des occupants.

La colère, fin 2018, gronde à Marseille avec l'effondrement de trois immeubles, rue d'Aubagne, ayant entraîné la mort de 8 personnes. L'insalubrité pourtant était connue mais aucune précipitation pour éloigner du danger les plus vulnérables.

L'affaissement de ces bâtiments crée une légitime émotion ; elle doit être entendue comme un réveil des responsabilités. Arrêtons de jouer avec la vie de ceux qui sont les plus fragiles.

Le mal-logement est cause de morts physiques. Quelle attention portée aux morts de la rue ! Ils ne courent le risque d'aucun effondrement pour être abandonnés sur des trottoirs, par tous les temps, sans que la Nation soit effondrée par une telle iniquité.

Nous tenons dans nos mains les linceuls d'une fraternité déchirée pour tolérer l'intolérable, des morts annoncés. Quand réaliserons-nous enfin des pro-

grammes en nombre suffisant mettant un terme à un sans-abrisme ; une honte ! Elle est la nôtre.

À la va-vite, à chacun des hivers, s'ouvrent des gymnases dans lesquels s'entassent les délaissés et rejetés d'une Société plus attentive au thermomètre qu'à la santé de ses ressortissants bravant les intempéries. Que fait-on de cette obligation juridique et morale de l'assistance à personne en danger. En d'autres termes, un logement décent pour tous.

Assez facile de parler du logement d'abord, il convient par priorité de prendre acte de la nécessité de construire des logements décents, délivrés des marquages sociaux, accessibles à chacun en fonction de ses revenus.

Le mal-logement tue aussi moralement nombre de nos concitoyens oubliés dans des cités anxieuses. Bon sang ! L'habitat est constitué de fenêtres ; comment accepter que leur ouverture ait pour conséquence d'abîmer des regards. Tristesse du mal vivre de ceux qui, séjournant dans ces lieux, ne se font aucune illusion sur l'intérêt qui leur est témoigné.

Consentir à l'indignité d'un toit, c'est dire à celui qui l'occupe par nécessité : tu ne comptes pas ou si peu.

Faut-il que la vie disparaisse pour comprendre que l'habitat est un écrin qui l'accueille et la protège, mais pour qui ?

## LE LOGEMENT, UN VECTEUR MAJEUR POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Le plan contre la pauvreté, que le Chef de l'État présenta le 13 septembre 2018 au Musée de l'Homme, est accompagné de formules justes. Comme il est heureux d'entendre son ardente volonté de donner aux personnes en situation de pauvreté les moyens concrets de leur authentique émancipation.

Les cinq mesures de ce plan témoignent d'une attention à l'enfance. Comment ne pas s'en réjouir tant la misère et la grande précarité blessent à jamais l'enfant, jusqu'à compromettre son avenir.

Monsieur Emmanuel Macron rappelait qu'il y a dans chaque enfant, à commencer par celui qui naît dans une famille pauvre, un Mozart qu'on assassine parce qu'on décide, de fait, qu'il n'a aucune chance de devenir Mozart.

Pour que l'enfant parvienne à découvrir sa vocation, il lui faut disposer d'un espace propre, réellement vital. Quelle joie d'entendre cet enfant, sorti d'un bidonville, dire à sa mère : *"Maman, j'ai une chambre"*... Un inouï se faisait alors jour.



Esplanade F. Mitterrand : terrasses en pieds des immeubles (juin 2018)  
Auteur (droit moral) Laurence Danière  
Droits d'exploitation SPL Lyon Confluence  
Concepteur(s) Herzog & de Meuron - Michel Desvigne

Quel drame quand une famille est condamnée à vivre dans des surfaces si contraintes que l'enfant doit faire ses devoirs dans un cabinet de toilette. Rien n'est ici exagéré.

Le mal-logement est un facteur puissant du déterminisme social ; l'école est un exemple qui l'illustre singulièrement. Il est inutile d'en rappeler les conséquences.

La fin de la pauvreté, exige entre autres que la Nation fasse le choix d'un plan décisif d'investissement pour l'habitat. Le logement des plus vulnérables, ce "pauvre logement", doit être éradiqué, comme ces ghettos rendant captifs ses habitants, fussent-ils de jeunes diplômés.

Les logements pauvres produisent la pauvreté. Ne sont-ils pas des passoires énergétiques, entraînent des coûts de chauffage qui brûlent ce reste à vivre alors qu'il relève déjà de la survie.

Certes, un effort a été entrepris. Toutefois 7 millions de logements sont mal isolés et 3,8 millions de ménages en souffrance sociale peinent à en supporter le coût. Des centaines de milliers de nos concitoyens se privent de chauffage.

Refuser ce déterminisme social insupportable relève d'un défi majeur, bâtir la mixité sociale. Assez de ces quartiers qui craquent sous le poids de la pauvreté annihilant les espoirs de ceux qui y vivent, jusqu'à se considérer comme les rejetés ou les oubliés de la Nation. Cette infortune s'étale sous nos yeux.

Les responsabilités ne sont point étrangères à une indifférence largement partagée et depuis trop longtemps. Ces tours et ces barres emmurent la Société, suscitant de paradoxaux déserts humains. N'avons-

nous pas feint d'oublier qu'il n'y a de politique sociale que là où l'intime est respecté.

## **L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE, OU CELLE DU SALUT POUR RÉDUIRE LA MISÈRE**

Comment agir ? Donner place à l'économie solidaire ; elle n'a pas démerité, bien au contraire même si elle ne représente que 0,27 % du patrimoine des Français.

Le but de cette économie n'est pas de gagner mais de faire gagner ceux qui pensent qu'ils seront toujours écartés de la croissance dont le fameux "ruissellement" n'apporte rien ou si peu aux plus fragilisés. Une utopie ? Non, la vérité de demain, suivant l'expression de Victor Hugo.

Sortir de la misère ne serait-ce pas faire un vrai plan contre des situations déshumanisantes en prenant les moyens d'entrer en résistance pour les refuser. Tel est l'engagement de l'économie solidaire, laquelle est portée par plus d'un million de personnes dont une majorité de salariés, témoignant d'un début de réconciliation entre le social et l'entreprise.

Quelques mesures concrètes devraient être mises en œuvre :

- réduire la TVA à 5,5 % pour toute opération sociale de plus de 20 logements, réalisée dans des quartiers équilibrés ou aisés, favorisant ainsi la mixité,
- offrir un avantage fiscal aux bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie, investissant au sein des foncières solidaires. Avec 3 % de l'encours, l'investissement pourrait atteindre 45 Mds €, une nouvelle donne, déterminante pour éradiquer la pauvreté.

Ces dispositions seraient des “armes” - le mot est employé à dessein - pour combattre la misère qui abîme cette valeur de la Nation, parfois oubliée, dont le nom est la fraternité, laquelle est blessée de par une politique de l'aménagement du territoire insuffisante.

Si le logement social est la première condition pour “faire société”, il se révèle trop souvent un marqueur stigmatisant et discriminant. Au plus haut niveau de l'État, Manuel Valls, alors Premier Ministre, dénonçait des traces de ghettoïsation ; l'expression, contestée bruyamment, n'était cependant pas sans pertinence.

Des mesures, désormais, sont retenues pour que les quartiers fracturés n'accueillent plus - ou moins - les foyers désocialisés. Cette patience sans vertu est assassine ! N'est-il pas déjà tard pour réduire la déchirure sociale.

Tout pessimisme est à cet égard une faute. L'heure est d'ouvrir un grand chantier invitant la Nation à se réconcilier avec ses cités.

Le corps social est confronté à un cancer métastasé qui le ronge inexorablement. Le diagnostic, établi chaque année, fait part d'une aggravation du mal logement, pour se développer plus vite que la capacité de tous les acteurs à l'enrayer.

Christian Noyer, en qualité de Gouverneur de la Banque de France, adressa en mai 2013 une lettre au Président de la République mettant en exergue la distorsion entre les crédits affectés au logement (47 Mds €) et l'impossibilité d'en découdre avec ce mal.

Aussi, s'interrogeait-il sur l'absence de doutes et le manque de débats sur les causes de ce qu'il nommait l'inefficacité.

Que faire ?

- 60 000 personnes rejoignent chaque année la Région de l'Île-de-France nécessitant de bâtir tous les 12 mois l'équivalent d'une petite ville.
- 600 000 candidats demandent, sur ce territoire, un toit décent et un loyer compatible avec leurs revenus.
- 24 000 sans-domicile sont assignés à la rue à Paris (144 000 sur la France entière),
- le 115 ne parvient plus à faire face, même s'il s'agit d'un SOS de personnes malades, au soir de leur vie, ou encore des mamans et leurs enfants.

S'impose une urgente réflexion pour trouver un traitement. Cette déshumanisation inacceptable met la société en risque de rupture à un moment où les populismes l'instrumentalisent.

La réponse n'est pas seulement de construire plus, mais de s'interroger sur le réaménagement du territoire et le développement du logement intergénérationnel, éloge d'un faire-ensemble pour un vivre-ensemble.

## **L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UNE URGENCE**

Nous assistons à une métropolisation massive en France, comme dans le monde, d'où une dévitalisation des petites villes et même des villes moyennes. Sommes-nous si sûrs que la concentration des habitants, des pôles d'activités et des espaces de culture soit une bonne réponse.

Un arrêt sur image s'impose.

A Paris, trois écoles ont fermé cette année. Que de

familles n'ont plus accès à la ville en raison de loyers inabordables, concurrencés par des plateformes à vocation hôtelière (Airbnb). Certes, des régulations sont mises en œuvre, mais cet habitat temporaire pour des touristes fortunés fait florès dans les beaux quartiers.

Montluçon a perdu 20 000 habitants en 50 ans. L'activité économique dépérit, 2 000 logements vacants, plus de 2 500 à Nevers, alors que tant de familles en Île-de-France doivent attendre 7 ans pour disposer d'un appartement dans le parc social. Le budget de la ville de Paris pour le logement social est de plus de 500 millions d'euros.

Les budgets enflent pour les métropoles et s'amenuisent pour les villes moyennes et plus encore pour les petites.

Le mal-logement s'aggrave dans les métropoles et l'habitat se détériore dans un grand nombre de départements, désarmés face à l'exode de leurs habitants. Les valeurs républicaines sont blessées, de par l'absence, depuis de longues décennies, d'une politique d'aménagement du territoire capable de réguler, de structurer et de mettre en œuvre des formations pour de nouvelles activités.

La métropolisation brise :

- L'égalité entre les territoires, mais la République n'est-elle pas une et indivisible.
- La liberté. Quand les usines et ateliers ferment, que reste-t-il comme choix, sinon celui de rejoindre les métropoles pour tenter de trouver un travail. Cependant, si la métropolisation était la réponse, assistons-nous à un chômage touchant 2,5 millions de personnes.

- La fraternité. Que d'anonymat ! Les métros et les TER sont souvent les wagons de l'indifférence ; tant de voyageurs sont fatigués par ces temps de transport amputant leur sommeil.

Qui n'est pas touché par ces femmes partant très tôt pour faire du ménage dans les entreprises, leur salaire ne leur permettant pas de se loger à proximité de leur lieu de travail ; alors, il leur faut habiter loin, trop loin.

Les métropoles laissent briller au cœur de leurs villes des lumières qui font miroiter bien des illusions. Si tout semble possible, les promesses ne sont pas au rendez-vous. Que de solitudes profondes et même désespérées ne trouvent plus à se cacher dans les grandes villes.

Le Grand Paris se prépare. N'y aurait-il pas une autre réflexion à retenir. Est-ce là encore trop tard que d'envisager de transférer des investissements vers des villes moyennes, leur permettant d'offrir un avenir à ceux qui y vivent encore.

Jean-Louis Schilansky, Président du MEDEF à Paris, s'inquiète de l'inflation du projet des prélèvements sur les entreprises pour financer le futur métro automatique francilien, hier évalué à 20 Mds, aujourd'hui réévalué à 35 Mds.

La digitalisation entraînera une révolution du travail qui devrait donner un atout aux petites et moyennes villes, réserve faite qu'elles développent l'intercommunalité.

Mon propos n'est pas d'opposer les métropoles aux villes moyennes ou petites. L'heure est de s'inquiéter de leur synergie pour que la vitalisation des unes n'entraîne pas la dévitalisation des autres dont

l'assèchement ne s'arrêtera pas par le seul ruissellement des premières.

La métropolisation est liée à des volontés de puissance, entraînant une course entre les quelques grandes villes pouvant prétendre, via des critères disqualifiant les plus petites, à disposer de lieux de pouvoir. Ne serait-ce pas la peur de la fragilité créant paradoxalement des outrances pour ne point être saisie comme un levier facilitant les métamorphoses dont nos territoires ont besoin.

## **CONSTRUIRE DES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS POUR BÂTIR LA FRATERNITÉ**

Si jeunesse savait et si vieillesse pouvait... L'habitat intergénérationnel met hors d'âge cet adage.

Lors de l'inauguration ce 1<sup>er</sup> juin à Nice d'un habitat partagé de 40 logements, rue des Lilas, Mme Dominique Estrosi-Sassone, Sénatrice, Conseillère de la Métropole, rapporteur de la loi ELAN posa deux questions aux résidents :

- L'une aux étudiants : pourquoi avoir choisi cette forme d'habitat ? parce que cela a du sens, répond immédiatement l'un d'entre eux.
- L'autre à une personne âgée : ne craignez-vous pas d'être submergée par la jeunesse ? Sa réponse :

quelle chance de ne pas être mise en retrait ! Vivre c'est vibrer.

Cette femme, de près de 90 ans, pour avoir perdu son mari il y a un an, hésita à rentrer dans un EHPAD ; puis elle se ravisa pour retenir ce mode d'habitat.

Les rides du beau visage de cette femme ne manifestent aucune ombre d'amertume mais de la joie ; elle vit.

Que de solidarités se construisent via ce type d'habitat. Ne serait-il pas le signe d'une Société qui, pour se bâtir sur la confiance et la richesse des différences, crée les conditions de sa cohésion.

Ce sont les rencontres qui nous changent et nous éveillent à des solidarités corrélatives du "faire et du vivre ensemble".

Là où nous quittons les faux semblants, le "moi préfabriqué" s'efface. Alors, chacun devient ce qu'il est appelé à être, un vivant ; l'autre n'est plus l'étrange, mais le frère.

L'acte de construire, quand il donne une place à ceux qui ne l'on pas ou difficilement, renchérit la valeur du bien d'un prix inestimable, celui d'une hospitalité où l'homme, tout homme, quelle que soit sa fragilité, est reconnu.

# ALAIN DININ, PRÉSIDENT DE NEXITY, INTERROGÉ SUR LA POLITIQUE DU LOGEMENT PAR JEAN JACQUES BOURDIN BFM TV

Alain Dinin, Président de Nexity, interrogé par Jean Jacques Bourdin sur BFM TV le 21 Novembre 2018, sur la politique à suivre aujourd'hui en matière de logement, a apporté des réponses de grande importance, la Cofhuat a proposé à Nexity de retenir quelques extraits en tête de ce livre

*Jean-Jacques Bourdin - Vous êtes président de Nexity, premier groupe immobilier français. Et nous allons parler avec vous de pouvoir d'achat et du logement ou des logements, pourquoi le logement ? Parce que c'est une dépense contrainte, parce que c'est le premier budget pour les ménages français, parce que le logement est souvent trop cher en France, et je regardais, est-il vrai par exemple que les loyers en France sont beaucoup plus chers qu'en Allemagne, Alain Dinin, c'est vrai ?*

Alain Dinin - Alors, c'est vrai parce que le prix du logement est beaucoup plus cher en France qu'en Allemagne, et il est plus cher parce que la composition du prix est totalement atypique.

Le vrai sujet, c'est que le prix du logement en France, c'est quoi, c'est un terrain très, très cher, sans limite,

une fiscalité extraordinaire, c'est la première fiscalité mondiale le logement en France...

*JJB - Dans aucun pays du monde...*

A D - Les prélèvements de l'État, la recette de l'État sur le logement, 74 milliards en 2017, c'est un organisme public qui publie ces chiffres-là, en augmentation de 4 milliards sur une année, et de 11 milliards sur 4 ans.

Sur le sujet des Gilets Jaunes, il y a bien sur un problème de pouvoir d'achat, mais il y a surtout un problème d'éloignement, quand le prix est trop cher dans une zone, je suis obligé de m'éloigner pour trouver quelque chose qui soit compatible avec mon niveau de revenus, 80 % des français aujourd'hui ne peuvent pas s'acheter un logement. Il faut gagner, en Île-de-France plus de 50 000 euros par an, en province, il faut gagner plus de 40 000, dans certaines zones, le logement n'est pas cher du tout, mais au final, il n'y a plus d'activité économique.

Donc lorsque je suis dans une zone urbaine dense, il faut que je me déplace. À Clamart, vous êtes, en Île-de-France, le prix est de 6 500 euros le mètre carré, si vous voulez acheter un logement à 4 000, il faut faire 20 kilomètres, donc, vous allez faire quoi, vous allez

prendre une voiture, peut-être deux, et vous allez avoir des temps de transport, même si dans le budget des ménages, l'essence par rapport aux revenus, on ne peut pas trop faire la corrélation, en fin de compte, c'est l'étalement urbain qui pose le problème.

Nexity, vient de sortir une lettre d'interpellation au Président de la République et au Premier Ministre, sur : il faut construire plus, il faut construire surtout moins cher...

Si des mesures urgentes ne sont pas prises, d'ici vingt ans, plus de 10 millions de français n'auront pas accès...

Nous serons quatre millions de familles de plus dans vingt ans, quatre millions de familles de plus, elles seront à 45 % seules ou monoparentales, la population, le système des populations est en train de changer, donc en face de ces quatre millions de nouveaux arrivants sur le marché, c'est de nouvelles familles, c'est hors immigration, bien entendu, il faut fabriquer au minimum 400 000 logements, si en plus, on se dit qu'il va falloir aussi rénover lourdement, il va falloir fabriquer 450 000 logements par an, l'année prochaine, compte tenu des mesures qu'a prises ce gouvernement depuis septembre 2017, le temps qu'ils arrivent, qu'ils posent leur sujet, on va produire moins de 360 000 logements en 2019. Et en plus, il y a les municipales, le risque de taux d'intérêt, le monde HLM qui est extrêmement secoué.

Tout cela, c'est une chaîne. Comme vous le disiez au début, ce n'est pas le logement, ce sont les logements, les territoires. Cela va nous amener à avoir une baisse de la production avec une demande de plus en plus forte. Donc qu'est-ce qui va se passer ? Il va se passer

deux choses, la première, c'est que dans les grandes régions urbaines, les fameuses sept grandes régions urbaines, on va avoir une pression énorme, pas beaucoup d'offres, beaucoup de demandes, et donc les prix vont monter, et donc beaucoup de gens ne vont pas pouvoir se loger, ce qui va probablement amener des raisonnements en 2022 de nature politique. Et sur les zones où il n'y a plus d'activité économique, le logement est en train de se paupériser, donc, des populations qui avaient épargné pour leur retraite vont être directement touchées.

La loi Elan dit : choc de l'offre, là aussi, un petit cours d'économie entre nous, sans vouloir être pédant, vous savez, c'est la loi de l'offre et de la demande, je fais un choc de l'offre, je ne parle pas de la demande, la demande, ce sont les gens, qui peut s'acheter un logement aujourd'hui ? 20 % de la population. Alors, je suis étudiant, on me dit que je dois me loger dans un endroit, il ne faut pas que je paie très cher mon loyer. Il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui décide de devenir propriétaire de ce logement, et puis, je suis une famille monoparentale, 1 700 euros de revenus, une famille monoparentale, la médiane, c'est-à-dire autant de gens au-dessus qu'en dessous, pas possible d'acheter un logement, difficile d'en trouver un.

Nexity propose vingt-deux solutions. la première, par exemple, c'est la régionalisation des logements. Ce n'est pas le même problème dans les Hauts-de-France, en Midi-Pyrénées, en Île-de-France. Ce n'est pas les mêmes problèmes à Clamart qu'à Châlons-en-Champagne, les sujets sont différents. La politique du logement ne peut pas être nationale. ce qu'il faut qui soit national, c'est de répondre à la question : est-ce que je veux une France de bien logés ou une France

de propriétaires ? Voilà. Et moi, je pense que ce n'est plus le sujet d'être propriétaire. Le sujet, c'est par exemple la location avec option d'achat. Oui mais il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui détienne l'actif.

C'est ce sujet-là qu'il faut traiter.

La question du foncier.

Ce que je propose, c'est de dire : vous êtes tenus à une densité dans les grandes zones urbaines. Haussmann, quand il a fait la ville - les villes d'ailleurs, pas seulement Paris, n'oublions pas, il a travaillé sur d'autres villes dont Marseille par exemple - il a dit sept étages minimum partout. Bien sûr que c'est impopulaire, mais le terrain étant rare et cher, si je peux construire un ou deux étages ou trois étages de plus, forcément je vais économiser. Le sujet, c'est qu'il faut se rapprocher des gens.

La Résidence Étudiante, c'est Bercy. Les Personnes Âgées, c'est Bercy. La Rénovation Énergétique, c'est l'Écologie. Le Droit du Logement, le Droit de la Copropriété, c'est la Justice. Les autres, c'est le Territoire. Bien, je ferais comme l'avait demandé Borloo : tout entre les mêmes.

Nexity va faire vingt mille logements cette année.

Ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que dans un logement tout est manuel. Il n'y a pas d'industrialisation de la main d'œuvre, du logement. D'ailleurs si on l'avait avec les robots et les imprimantes 3D dont tout le monde parle, on aurait d'autres problèmes de société. Je rappelle que c'est le deuxième employeur français, le bâtiment.

***JJB - Parlons de Marseille. Q'est-ce qu'on va faire des mille cinq cents personnes ? On va les mettre où ?***

A D - Par exemple, on dit les marchands de sommeil, on va les mettre chez les marchands de sommeil. Chez Nexity, on a pris une démarche assez engagée aussi sur les pensions de famille. La pension de famille, c'est quelque chose qui est géré par les associations dont la fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme et cætera, et qui loge des personnes qui devraient aller chez les marchands de sommeil et qu'on met là. Pourquoi est-ce que l'État français a dit : au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la TVA sur ce logement très social elle passe à 10 % au lieu de 5 ? Pourquoi est-ce qu'on a augmenté le coût de ces sujets-la ? Donc on a un vrai problème. Je connais assez bien le maire de Marseille, il a fait tous ces efforts, on a des vrais sujets.

Je vais prendre un exemple pour Nexity, comme ça on va parler de choses qui sont correctes. Je suis à Belfort, sur le Territoire de Belfort. J'ai une petite copropriété de dix logements. On la prend, syndic de copropriété, on devient syndic. On fait un arrêté, on met un expert. Cet expert dit : danger. on a mis dix ans - dix ans ! - d'assemblées générales successives à ce que les propriétaires qui n'habitent pas les logements acceptent de faire des travaux. Puis ensuite, on a appelé les fonds pour les travaux. Ils n'ont pas versé et une partie du bâtiment s'est effondrée ; c'était en début d'année. Donc je vis au quotidien ces sujets-là.

***Le permis de louer est une mesure intéressante mais à condition...***

À un moment donné, vous pouvez parler à des gens qui sont propriétaires de leur logement - parce qu'il y a des malfaisants mais il y a aussi tous les gens de bonne volonté, la majorité des propriétaires veulent bien faire un certain nombre de choses à condition qu'en face, on les traite correctement ; c'est comme

les patrons : on ne va pas en juger un et penser que tous les autres. J'achète une petite boutique en pied d'immeuble, je suis immédiatement un commerçant, j'ai le droit de récupérer la TVA, j'amortis mon bien et cætera. Je loue à un prix plafonné, à des revenus plafonnés pendant neuf ans en garantissant que je ne vais pas augmenter le loyer et je suis considéré comme un rentier. Ce n'est pas juste. Chez Nexity, on a recensé que nous gérons 3 000 logements vacants, nous essayons de voir les propriétaires en disant : nous, Nexity, on va vous garantir le loyer, aidez-nous, etc. Ils disent : oui, mais pourquoi faire, pour que je sois taxé, pour que j'aie de l'impôt foncier, etc, les droits de mutation par exemple, 6 % de droits de mutation, là aussi dans les propositions de Nexity, je propose qu'on plafonne les droits de mutation pour les petits logements, et qu'on mette une progressivité au-dessus d'un cer-

tain prix, de façon à ce que les riches paient plus de droits de mutation et que les modestes en paient moins, donc faciliter de la transaction, tous ces éléments-là, c'est très psychologique.

Le logement c'est 30 %, c'est 25 % du budget des ménages avec ce que vous mettez autour, l'électricité, la télé etc, le matériel, c'est 30, 32 %, c'est le sujet principal, personne ne pense dans sa vie ne pas avoir de logements. Donc il faut que le politique s'en empare.

J'entends : ah oui, mais ça, on n'a pas le droit parce que les maires ne vont pas être contents, là, on n'a pas le droit parce que les propriétaires ne vont pas être contents, là, ce n'est pas bon, parce que la fiscalité de ceci, etc, il faut se dire que dans un nouveau monde, il faut penser a de nouvelles dispositions.



© Alexandra Litchman  
Ville de Rennes

# BATIGÈRE EN ÎLE-DE-FRANCE INTÈGRE UN PROJET INTERCALAIRE À VOCATION SOCIALE AU SEIN D'UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE AVENUE PARMENTIER À PARIS

CLAUDE KNAPIK  
PRÉSIDENT DU DIRETOIRE DU GROUPE BATIGÈRE

Face à l'insuffisance de places d'hébergement pour l'accueil des plus fragiles en Île-de-France et la rareté du foncier disponible en Île-de-France et plus particulièrement à Paris, le Réseau Batigère contribue à porter des réponses aux personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Son ESH Batigère en Île-de-France <sup>1</sup>, acteur du logement social, et l'association AMLI <sup>2</sup>, porteuse de la marque "le trait social" engagement de Batigère auprès des plus fragiles, acteur de l'hébergement, du logement thématique et de l'accompagnement social, ont travaillé un process complet hébergement/logements au cœur de Paris.



Le centre d'hébergement (CHU <sup>3</sup>) du 58 avenue Parmentier est un exemple d'opération intercalaire : usage provisoire d'un bien dans l'attente de la réalisation d'une opération immobilière.

La création du "58 Parmentier" se caractérise par le croisement de logiques, sociales, opérationnelles, urbaines, économiques et environnementales.

Cette multiplicité d'approches fait émerger des



partenariats nouveaux impliquant des acteurs (de la construction à l'animation sociale) quelques fois éloignés en termes de pratiques professionnelles.

**Mais quel est l'intérêt du dispositif et quelles particularités pour le montage de l'opération ?**

## LOGIQUE OPÉRATIONNELLE

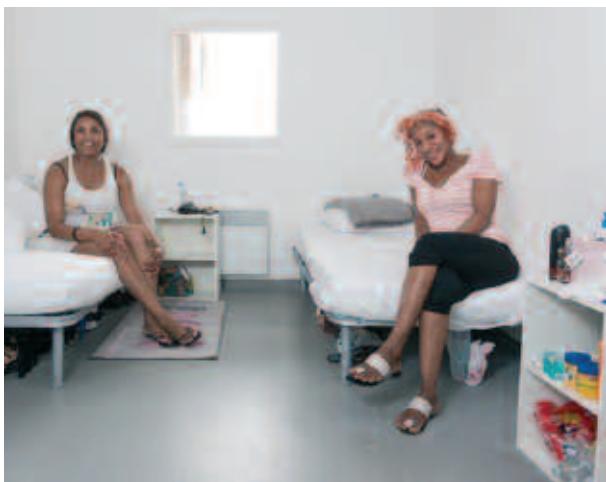
La réalisation d'un projet immobilier ne pouvant s'exonérer de délais longs, implique à l'opérateur de supporter des risques inhérents à un bâti vide (ou terrain), et la gestion d'un site disqualifiant pour son environnement.

Ces constats invitent à trouver des usages en phase amont comme des occupations provisoires, qui déterminent une réponse non pérenne, mais réaliste. La

logique purement temporelle est donc d'emblée confrontée à la nécessité d'organiser un cadre entre le porteur du bien, le preneur et l'occupant. La vocation intercalaire pourra, suivant ces accords et le bon déroulement de la procédure opérationnelle du projet immobilier, s'installer avant et, le cas échéant, après l'acquisition du bien par le preneur.

En l'occurrence, Quadral Promotion <sup>4</sup>, préalablement associé à Batigère en Île-de-France, a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'un garage désaffecté d'une surface de plancher d'environ 5 000 m<sup>2</sup> en vue de la réalisation d'environ 65 logements par restructuration ou démolition-reconstruction.

La parcelle du garage, grevée par un emplacement réservé pour la réalisation de logements dont 60 % de logements locatifs sociaux, a fait l'objet d'une préemption par l'EPFIF pour le compte de la Ville de Paris, lequel en reste propriétaire jusqu'à la purge du permis de construire de l'opération.



L'EPFIF <sup>5</sup>, propriétaire provisoire du bien dans l'attente de sa cession aux preneurs, dépense et refacture, pour en assurer le gardiennage et le portage, près de 150 000 euros par an. Ainsi, l'usage provisoire du site permet de dégager des économies sur le gardiennage et l'ordre de 100 000 euros par an, qui peuvent être réinjectés dans le projet final.

## LOGIQUE SOCIALE

Tandis que le mal-logement en France concerne 4 millions de personnes, dont 900 000 <sup>6</sup> sont privées de logement, plus fortement présents dans les centres urbains, le flux de migrants accentue cette pression sur le besoin en logement/hébergement décent.

Dans ce contexte, la Préfecture et la Ville de Paris sont en recherche permanente de terrains et/ou de biens immobiliers susceptibles de répondre à la demande, dans un objectif également de limiter l'hébergement en hôtel social. La création de structures





temporaires d'hébergement a également une logique économique, permettant de mieux flécher les lignes affectées, de tempérer les coûts excessifs des nuitées hôtelières, et permettre un vrai accompagnement social, cœur du dispositif de l'urgence.

L'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence est conditionnée par la mise en place d'un projet social. L'engagement de celui-ci dans ce contexte urbain nécessitait d'orienter l'offre vers des familles, des familles monoparentales, et des femmes seules.

L'accompagnement social des personnes hébergées et leur suivi dans le centre permettent de créer une connaissance fine des situations individuelles et de préparer l'étape suivante de l'accueil, voire l'amorce d'un parcours résidentiel et de solution en logement pérenne.

La palette de solutions logement proposées par Batigère offre des réponses dans le logement accompagné (logement thématique géré par AMLI) ou le logement social banalisé.



## **LOGIQUE URBAINE ET SOCIOLOGIQUE**

La vocation de l'établissement a été conçue bien au-delà de la simple logique de mise à l'abri. L'insertion des publics accueillis, comme l'acceptation du centre dans son environnement urbain, reposent sur la porosité du site sur son environnement et sur la ville.

À cette fin, l'intégralité du rez-de-chaussée est dédiée aux espaces partagés et aux bureaux, dotés d'une large vitrine qui constitue aujourd'hui la perméabilité visuelle entre la rue et le centre d'hébergement.

De par son organisation, sa localisation et les structures qu'il rassemble, le Centre Parmentier est un incubateur de nouvelles pratiques sociales. Il offre de nombreuses possibilités pour les résidents, les riverains et les acteurs intéressés de créer de nouveaux liens et de développer en commun de nouvelles activités.

Le service d'ingénierie sociale urbaine d'AMLI

anime au quotidien les activités développées dans le vaste hall du rez-de-chaussée, proposant un espace partagé d'environ 150 m<sup>2</sup> et une salle de réunion/formation.

Des animations collectives tenues par AMLI, rythment la vie du centre, sur les thèmes de la parentalité, de la santé, de l'accès au numérique, etc. Pour ce faire, des partenariats forts sont engagés notamment par la présence d'associations comme - Les Petits Débrouillards - au cœur du dispositif qui anime des ateliers périodiques auprès des résidents. En parallèle de ces rendez-vous, des temps sont réservés à des activités laissées à l'initiative des résidents ou d'associations du quartier.

Outre son intérêt évident pour les résidents, cette ouverture sur l'extérieur a également pour bénéfice de favoriser l'acceptation, voire une forme d'appropriation par les habitants du quartier d'un lieu dont la vocation pourrait être source d'inquiétudes.

L'intervention en intercalaire s'est donc traduite ici par l'attribution d'une fonction venue s'installer dans l'enveloppe existante. Seule la vitrine, donnant sur l'espace partagé, a introduit un changement dans le paysage de la rue. Le second temps, celui du projet immobilier porté par Batigère en Île-de-France et Quadral Promotion, sera marqué par une intervention plus forte sur l'architecture du 58 avenue Parmentier.

Ainsi, qu'il s'agisse de l'intervention sur le cadre physique familier perçu par les riverains ou du changement d'affectation du lieu, cette manière de procéder en deux temps est un mode de renouvellement du tissu urbain plus doux que dans le cadre d'une opération immobilière classique.

Avec son ouverture sur le quartier, le caractère temporaire du centre d'hébergement permet de réduire les appréhensions des riverains, et devient un vecteur facilitant l'acceptation sociale du futur projet de logement aidé.

**Quelles sont les conditions de réussites ?**

### **DE NOUVEAUX MODES DE PARTENARIAT ET ADAPTATION DES PRATIQUES**

Les conditions de réussite tiennent à ce que l'ensemble des parties prenantes sortent de leur cadre, à la fois en adaptant leurs habitudes de travail à l'Urgence, et en nouant des partenariats particuliers. La réussite repose sur la "bonne volonté" de chacun des partenaires et sur un faisceau de conditions à la fois réglementaires, techniques, juridiques, professionnelles, financières.

Les enjeux pour AMLI étaient d'engager, pour aboutir dans le délai de moins de deux mois (conception-réalisation-livraison), quatre axes de travail concomitant : le projet social, le montage financier, le projet technique et le cadre juridique et réglementaire. L'agilité d'AMLI et de ses partenaires a conduit à l'ouverture du centre dans ces délais très contraints.

### **RÔLE DES COLLECTIVITÉS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

À la genèse, et au cœur de la création du centre d'hébergement, l'État et la collectivité illustrent parfaitement cette nécessité de méthodes adaptées.

Au plan réglementaire, la Ville de Paris, par l'instauration d'un emplacement réservé sur la parcelle du

garage pour la réalisation de 60 % de logements sociaux, a posé le premier jalon de la réalisation du Centre, car le prix du terrain aurait écarté l'acquisition du bien par un bailleur social.

L'intervention sur un foncier non maîtrisé par Batigère n'a été possible que par l'intermédiation de l'EPFIF, engagé par ailleurs aux côtés des préfectures franciliennes sur l'identification des biens vacants susceptibles d'être mobilisés dans le cadre d'opérations intercalaires. La jouissance du bien accordé a été formalisée par une convention de mise à disposition du garage entre l'occupant AMLI, le propriétaire EPFIF et la DRIHL de Paris.

Le rôle de l'État et de la Ville de Paris ont été fondamentaux. Leurs avis favorables immédiats sur le projet social ont permis de s'assurer du montage financier rendu possible par ses deux partenaires, et donc de permettre à l'Association d'engager la phase opérationnelle de l'opération.

L'engagement la Ville de Paris dans la réalisation du projet a accéléré les processus d'examen par la brigade de prévention de la préfecture de Police, le traitement des demandes de raccordement et/ou de fourniture des fluides, et l'instruction de la déclaration préalable dans des délais très courts.

L'implication forte du Maire d'arrondissement et de ses équipes a permis la mise en synergie des acteurs associatifs, de riverains et des écoles voisines.

## **BAILLEUR, PROMOTEUR ET ASSOCIATION GESTIONNAIRE**

L'opportunité de créer un centre d'hébergement sur un site extrêmement attractif au cœur du 11<sup>e</sup> arron-

dissement de Paris n'a pu émerger que grâce au partenariat initial entre la promotion privée et le logement social, incarnés par Quadral Promotion et Batigère en Île-de-France.

La faisabilité économique du centre étant directement liée à la durée d'existence de celui-ci permettant l'amortissement de l'investissement, l'équilibre était atteint avec un minimum de 18 mois d'exploitation. En cela également, la promotion devient un acteur incontournable de la réalisation du dispositif.

AMLI, maître d'ouvrage, a déployé sur cette opération des méthodes particulières permettant de faire plus vite. AMLI a choisi de s'appuyer sur deux AMO<sup>7</sup> de manière à disposer d'une puissance de travail importante sur un temps très court. Cette configuration a permis de mener de front tous les aspects de l'opération en quelques semaines.

La première clef de réussite opérationnelle a été le gain de temps sur l'autorisation d'urbanisme. Les temps d'instruction et de purge de permis de construire étaient parfaitement incompatibles avec la date d'ouverture du centre, la déclaration préalable était donc la seule autorisation d'urbanisme compatible avec le calendrier. Cette contrainte a cadré le projet technique puisqu'il devenait impossible de modifier l'aspect extérieur du bâtiment.

Cela a imposé d'aménager un volume isolé à l'intérieur de l'enveloppe existante. L'autorisation n'a donc concerné que le changement de destination du garage pour autoriser l'hébergement. La Ville de Paris a fait instruire la déclaration préalable en une semaine, et AMLI pour sa part a signé le marché avant la fin de l'instruction.

# LE TIERS LIEU "58 PARMENTIER"



## ZONE ARRIÈRE :

L'arrière du Tiers Lieu comprend une zone non aménagée aux volumes suffisants pour assurer des fonctions de stockage, de bricolage et d'ateliers divers.

## BUREAUX AMLI :

L'ensemble des personnes hébergées sont accompagnées sur place par une équipe de travailleurs sociaux dédiés. Cet accompagnement social personnalisé permet d'appréhender au mieux les situations de chacun, de faciliter l'accès aux droits et de construire ensemble un parcours d'intégration durable.

## ESPACE PARTAGÉ :

### - Les espaces de co-working :

Les espaces de co-working seront occupés selon un semainier type en fonction des besoins des acteurs et partenaires. La plupart des créneaux durant les horaires de bureaux seront consacrés aux Petits Débrouillards. Des créneaux alternatifs seront réservés pour des activités différentes à définir ensemble à la croisée des besoins des résidents, des riverains et du territoire.

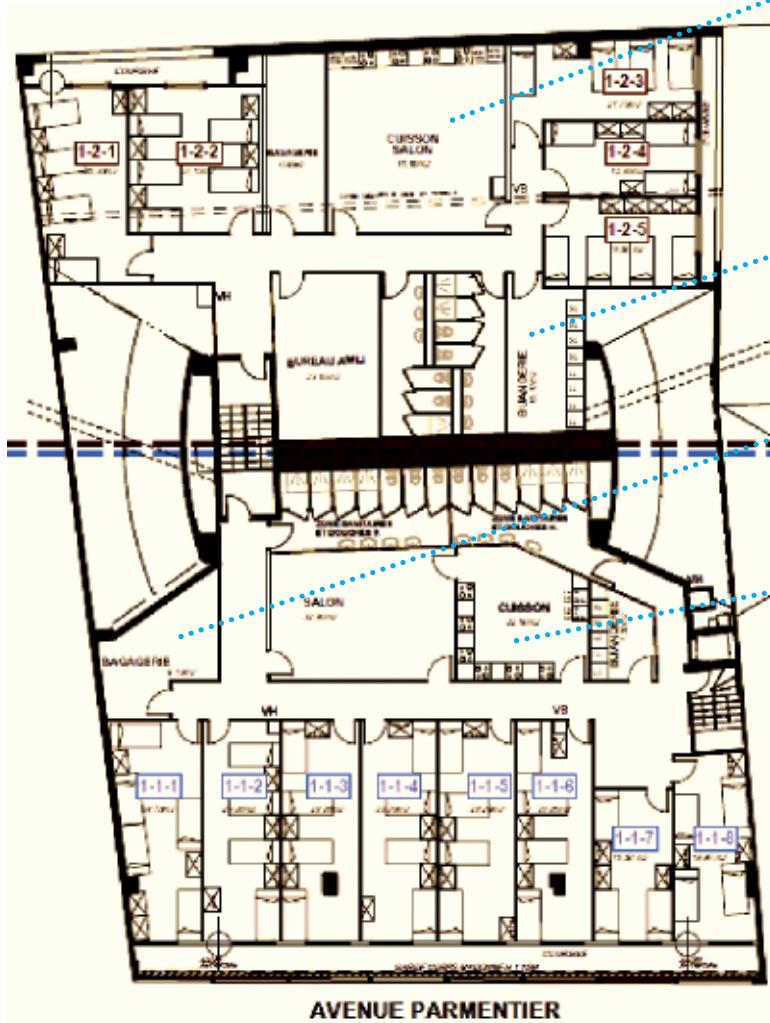
### - La salle de classe/formation :

Au-même titre que les espaces de co-working associatifs, cette salle pourra être mise à disposition de différents utilisateurs à tour de rôle.

## LOGE MEDIATEUR D'ACCUEIL :

Un médiateur d'accueil est installé 24h/24h dans la loge située à l'entrée du Centre d'Hébergement et du Tiers Lieu. En plus de cette présence constante, la porte est sécurisée par un contrôle d'accès par badge.

# LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE



## BUREAU & SALON :

Une équipe d'animateurs sociaux dédiée au Centre d'Hébergement prend en charge l'accompagnement des résidents pour la cohabitation au quotidien et l'organisation de temps forts et d'activités conviviales afin de renforcer le lien social au sein de la structure.

## BUANDERIE :

Equipée de plusieurs machines à laver et sèche linges, la buanderie permet à chaque ménage de prendre soin de son linge directement sur place.

## BAGAGERIE :

Cet espace fermé à clef permet de stocker les affaires et objets volumineux des résidents de manière sécurisée.

## CUISINE :

Les familles et personnes hébergées dans le centre prennent elles-mêmes en charge la préparation de leurs repas. Des cuisines équipées d'éviers, de plaques chauffantes, de micro-ondes et de mobilier adéquat sont mises à disposition à chaque étage à cet effet.

Forte de son statut d'association, AMLI a pu définir un mode de mise en concurrence allégé mais correspondant à son besoin spécifique. Sur la base de la faisabilité architecturale et technique, deux entreprises tous corps d'état ont été consultées, retenues sur leur capacité avérée à mener des chantiers similaires en un temps record. Toujours dans un objectif d'optimisation du temps, les phases d'études et de consultation des entreprises n'ont pas été successives mais partiellement superposées, grâce à la conception-réalisation comme choix de marché spécifique.

L'entreprise ayant produit la meilleure offre, à savoir le meilleur rapport entre délai, capacité d'hébergement et coût, s'est ainsi associée à l'architecte. Les études d'exécution et les visas ont ainsi été réalisés en flux tendus au fur et à mesure de l'actualisation du programme lui-même. Le bureau de contrôle a également été intégré au groupement de conception-réalisation, de sorte que les délais contractuels d'exécution du marché lui étaient également opposables.

Les 100 premières places d'hébergement ont été livrées 3 semaines après la prise de possession des lieux. Le travail collaboratif entre les acteurs de chantier (changement des habitudes de travail) la gestion du site et l'animation, ont permis en phase d'exploitation de réaliser les 93 autres places dans sur les 3 semaines qui ont suivi.

## Quel bilan et quels enseignements ?

L'opération qui reste encore socialement à évaluer, présente déjà de nombreux points positifs, comme inverser la perception négative d'une friche industrielle en attente de devenir, d'accueillir des personnes en situation de grande fragilité, et de repositionner totale-

ment l'impact du projet sur les habitants du quartier.

Enfin, sur le plan économique, la prise en charge partielle du poids de l'immobilisation du bien est un plus non négligeable, le risque inhérent à un bâtiment vide également à prendre en compte.

Pour l'avenir, Batigère et AMLI envisagent de reproduire régulièrement ce schéma, c'est dans ce cadre que vient d'être initiée une nouvelle opération à Choisy le Roi, où un "centre d'hébergement d'urgence hivernale" orienté vers des femmes avec enfants en rupture d'hébergement est en cours de réalisation, sur un projet final de résidence sociale.

Plus globalement, l'hébergement d'urgence provisoire dans des lieux intercalaires, hors une réponse humaniste, nous interroge sur le multi-usage d'un bâtiment, en lui donnant plusieurs vocations, et en accueillant plusieurs types de publics. Ce type de projet permet de réintégrer très rapidement des délaissés urbain dans une ville en perpétuelle reconstruction, modèle de vertu dans un urbanisme contraignant. Il lève toutefois le caractère dérogatoire de l'urgence, rendant possible, l'impossible maîtrise des délais (administratifs, réglementaires, de recours, de conception et de réalisation).

1 - Batigère Ile de France : Entreprise Sociale pour l'Habitat du groupe Batigère intervenant sur le territoire Francilien.

2 - AMLI : Association du groupe Batigère (Accompagnement pour le Mieux-être et le Logement des personnes Isolées)

3 - CHU : Centre d'Hébergement d'urgence

4 - Promoteur pour la partie accession libre

5 - EPFIF : Etablissement Public Foncier d'Ile de France

6 - Rapport 2018 sur le Mal-logement de la Fondation Abbé Pierre

6 - Assistants à maîtrise d'ouvrage



## À PROPOS DE BATIGÈRE

Le Groupe Batigère est composé de quatre ESH et d'une coopérative d'HLM dont la société mère est Batigère. Spécialisées dans le logement social et l'accession sociale, les sociétés du groupe sont implantées sur les régions Grand Est, Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Il s'appuie sur des structures mutualisées et l'association AMLI qui accompagne les publics fragiles et gère des résidences thématiques.

Les structures du groupe emploient en 2018 près de 1 400 collaborateurs et représentent un ensemble de 75 000 logements gérés. Le Groupe Batigère développe par ailleurs une offre de logements intermédiaires au travers de sa société Livie.

Le Groupe Batigère est à l'initiative du Réseau Batigère, qui s'organise autour de 23 structures (9 ESH, 4 Coopératives, 3 Associations, 4 GIE, 2 Fondations et 1 société de logement intermédiaire) avec un patrimoine de 130 000 logements, ensemble d'acteurs de l'habitat permet à plus de 230 000 personnes de se loger sur l'ensemble du territoire national.

CLAUDE KNAPIK  
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE  
DU GROUPE BATIGÈRE

# PERL APPORTE UNE SOLUTION À LA CHERTÉ DU FONCIER

EXEMPLE : DANS LA COMMUNE DU VÉSINET (78),  
PERL RÉALISE UNE EMBLÉMATIQUE TRANSFORMATION  
DE BUREAUX EN 28 LOGEMENTS EN USUFRUIT LOCATIF SOCIAL

THOMAS DE SAINT-LÉGER  
PRÉSIDENT PERL



Le 24 novembre 2017, Bernard Grouchko, Maire du Vésinet, Jean-Alain Steinfeld, Président du directoire d'Efidis (Groupe SNI) et Thomas de Saint Léger, Directeur Général de Perl, inaugurent les 28 logements de la résidence "Espace Garibaldi", entièrement financés en Usufruit Locatif Social.

Au cœur du Vésinet, cet emblématique projet de transformation de bureaux en logements à loyer abordable est le résultat d'un partenariat actif entre la Ville du Vésinet, Efidis et Perl, également maître d'ouvrage de l'opération.

À quelques pas de la gare du RER A "Vésinet-Centre", au cœur de la région parisienne, classée parmi les

zones foncières les plus tendues (Zone A bis), là où l'offre de logements est inférieure à la demande, "Espace Garibaldi" offre 28 nouveaux logements en Usufruit Locatif Social (ULS), du studio au 4 pièces, aux jeunes actifs de l'ouest parisien, sous conditions de ressources.

Pour Bernard Grouchko, Maire du Vésinet :

*"Au Vésinet, la construction de logements sociaux de qualité est un sujet important. Grâce à ce programme notamment, nous avons pu remplir en 2017 nos obligations triennales, et Le Vésinet ne figure plus dans la liste des villes concernées. Ce schéma d'Usufruit Locatif Social proposé par Perl nous permet de renforcer notre offre de logements abordables au cœur de la ville, et répondre ainsi aux besoins des Vésigonains, via des programmes de qualité, tant au niveau de l'architecture que du bâti".*

*Le co-financement de ces logements est assuré par l'investissement en nue-propiété de particuliers épargnants – qui au terme du démembrement de 15 ans, deviendront pleins propriétaires. Parallèlement, l'usufruit de l'immeuble est acquis par le bailleur social Efi-*

dis (Groupe SNI), qui en assure l'exploitation locative et l'entretien sur cette période.

Pour Jean-Alain Steinfeld, président du directoire d'Efidis :

*“Efidis s'attache à répondre aux nouvelles attentes des Franciliens en matière de logement, là où il est particulièrement difficile de produire du parc social. L'Usufruit Locatif Social proposé par Perl constitue un outil complémentaire qui nous aide à accomplir cette mission, en l'occurrence dans un projet de rénovation ambitieux, au cœur du Vésinet”.*

Pour Thomas de Saint-Léger, directeur général de Perl :

*“Produire ces logements en Usufruit Locatif Social a permis au projet de se réaliser et d'être mis en œuvre rapidement, sans recours de tiers. Sur les sites en très forte tension foncière comme le Vésinet, l'ULS se révèle être un puissant levier de cofinancement qui accélère la concrétisation d'opérations de logements à loyer abordable, dans des villes où les logements sont très demandés”.*

## **“ESPACE GARIBALDI” EN 11 ÉTAPES-CLEFS**

Juin 2014 :

Un terrain et un immeuble de bureaux sont à reconvertir dans une zone proche des transports et des espaces verts de la Ville alors que la commune du Vésinet connaît un fort déficit de logements sociaux : moins de 10 % de logements sociaux SRU.

Juin 2014 :

Une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) est déposée suite au projet de cession du terrain par le propriétaire institutionnel. Les bailleurs sociaux mobilisés par la Ville ne peuvent s'aligner sur le prix proposé.

Juin/juillet 2014 :

La Ville du Vésinet propose à PERL de définir une opération entièrement sociale en ULS, sur la base du prix souhaité : réponse positive de PERL en partenariat avec EFIDIS usufruitier-bailleur.

Juillet 2014 :

La Ville du Vésinet charge l'Etablissement Public Foncier de préempter au prix des domaines.

Décembre 2014 :

Après avoir mené de nombreuses études sur la transformation du bâti existant, PERL signe une promesse de vente avec l'EPF sous condition de délivrance d'un permis de construire et d'un agrément préfectoral sur les 28 logements en ULS.

Juillet 2015 :

PERL dépose un permis de construire sur 28 logements sociaux au cœur du Vésinet après plusieurs réunions de travail avec la Ville, et deux réunions publiques, animées par PERL et la Ville, présentant le projet aux riverains.

Novembre 2015 :

Le permis de construire est instruit et délivré par la Ville du Vésinet. À l'affichage du PC, PERL poursuit les



échanges avec les riverains et leur propose d'investir en nue-propriété. Une vente privée à destination des riverains est organisée au mois de mars 2016.

Février 2016 :

Le permis devient définitif, sans aucun recours de tiers.

Mars 2016 :

La commercialisation des 28 appartements en nue-propriété auprès de particuliers débute.

Mai 2016 :

Les travaux de construction commencent.

Novembre 2017 :

Livraison du programme.

## **“ESPACE GARIBALDI” AU VÉSINET, UN PROJET EMBLÉMATIQUE DE TRANSFORMATION DE BUREAUX EN 28 LOGEMENTS À LOYER ABORDABLE**

Ville :

Commune résidentielle de l'ouest parisien, Le Vésinet (78) est particulièrement prisé de par sa proximité avec Paris (19 km) et Saint-Germain-en-Laye (4 km). La commune attire les familles par la présence d'infrastructures scolaires, culturelles et sportives.

Elle jouit d'un cadre de vie d'une qualité exceptionnelle : constituée majoritairement de grandes villas, demeures et maisons de maître avec de vastes jardins, la ville offre une qualité de vie qui favorise l'installation de nombreuses familles aisées.

Cet attrait est renforcé par la proximité avec des grands centres d'affaires de l'ouest parisien comme La Défense, Saint-Germain-en-Laye et Rueil-Malmaison et la facilité d'accès au centre de la capitale grâce au RER A.

Quartiers :

Au cœur du Vésinet, à 10 minutes du centre-ville, “Espace Garibaldi” jouit d'un environnement résidentiel calme et très qualitatif, composé de grandes demeures des 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> siècle.

À moins de 2 minutes à pied de la gare RER “Le Vésinet - Centre”, la résidence est située à proximité des commerces et écoles, accessibles à quelques minutes à pied.

Résidence :

La résidence a fait l'objet d'une réhabilitation de qualité sur l'ensemble des 4 bâtiments, qui composaient l'ancien site de formation de la Lyonnaise des Eaux. La transformation de ces bureaux en logements a nécessité une rénovation lourde de l'ensemble des bâtiments pour la création de ces 28 logements.

À noter également que l'ensemble de la résidence répond aux exigences thermiques du RT Existant.

Usufruitier-bailleur : Efidis (Groupe SNI).

Maitre d'ouvrage : Perl.

Architecte : MPA Architectes.

Typologie des Appartements :

28 appartements, du studio au 5 pièces, répartis sur 4 bâtiments au milieu d'un parc paysager. Certains ap-

partements profitent de terrasses ou balcons.

Les appartements sont répartis de la manière suivante :

- 7 studios de 26 m<sup>2</sup> à 36 m<sup>2</sup>,
- 10 deux pièces de 38 m<sup>2</sup> à 59 m<sup>2</sup>,
- 5 trois pièces de 52 m<sup>2</sup> à 79 m<sup>2</sup>,
- 5 quatre pièces de 77 m<sup>2</sup> à 80 m<sup>2</sup>,
- 1 cinq pièces de 94 m<sup>2</sup>.

Surface :

Les superficies vont de 26 m<sup>2</sup> à 94 m<sup>2</sup> habitables.

## **L'ULS PERL DANS LES YVELINES (78)**

1 Agence Île-de-France située à Paris.

23 programmes immobiliers produits en ULS :

- 18 programmes neufs livrés,
- 1 programmes ancien,
- 4 programmes neufs en construction.

Représentent 498 logements  
sur 14 communes des Yvelines (78) :

Versailles et les communes de l'agglomération Versailles-Grand-Parc (Le Chesnay, Buc, Jouy-en-Josas, Saint-Cyr-l'École, Vélizy, Viroflay) : 10 programmes = 268 logements.

Saint-Germain/Seine&Forêt : 10 programmes = 130 logements.

Chatou, Le Vésinet, Boucles-de-Seine : 4 programmes = 71 logements.

Maisons-Laffitte, 2 Rives de Seine : 2 programmes = 20 logements.

Voisins-le-Bretonneux, Saint-Quentin-en-Yvelines : 1 programme = 9 logements.

400 logements livrés :

400 ménages logés en USL et 98 logements en construction.

Les principaux bailleurs sociaux partenaires :

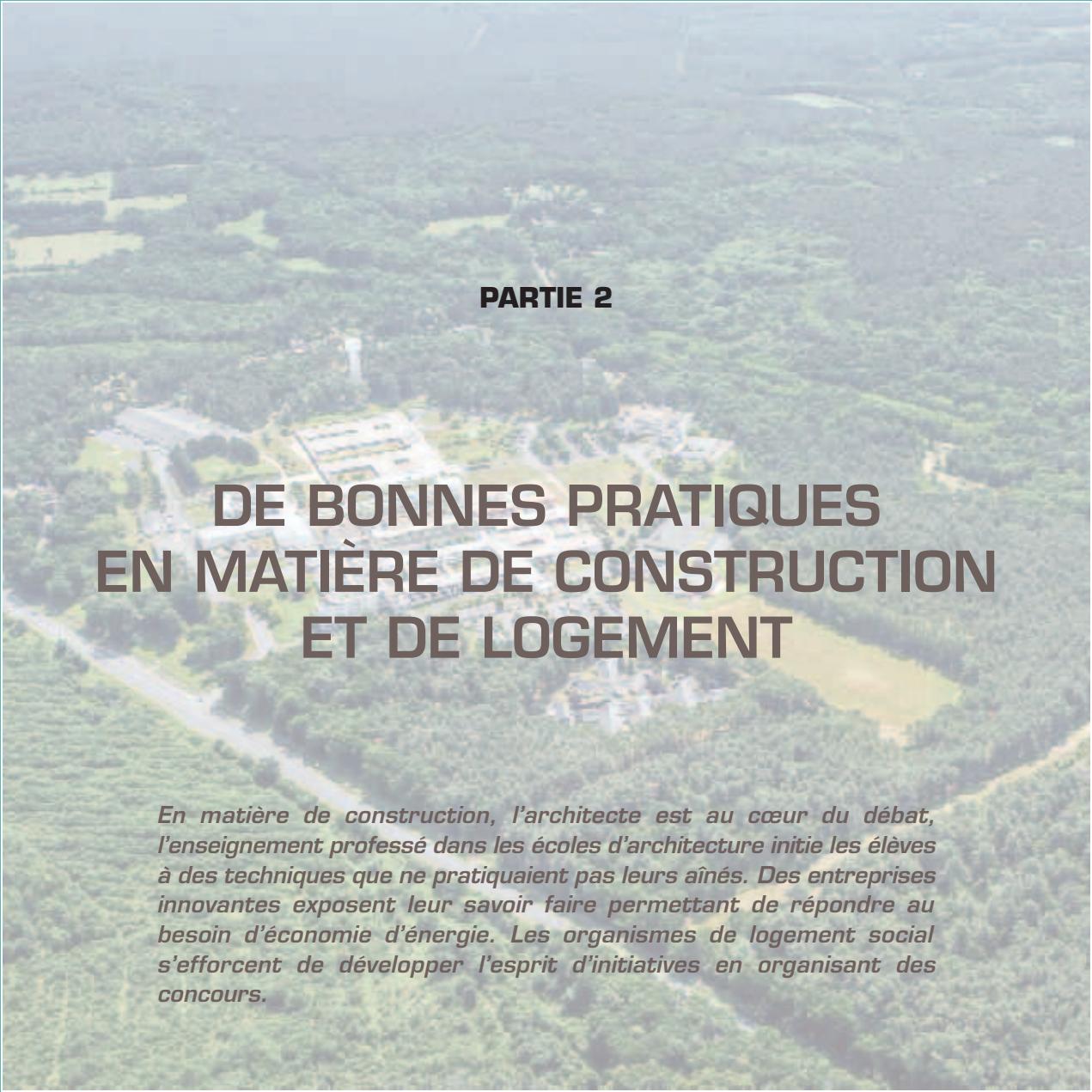
Codelog, Domnis, Efidis (Groupe SNI), Erigère (Groupe Batigère), Hauts de Seine Habitat, Immobilière 3F (Groupe Action Logement), Logirep (Groupe Polylogis), RLF (Groupe Batigère), SA HLM IRP, Sogemac Habitat (Groupe Action Logement), Versailles habitat, Vilogia.

### **À PROPOS DE PERL**

Dans les zones en tension foncière et en déficit de logements notamment locatifs, Perl mobilise des investissements privés pour développer avec les collectivités locales et les bailleurs sociaux des solutions de financement de logements destinés aux actifs des classes moyennes.

Perl intervient à un carrefour d'intérêts sociétaux - le logement et la retraite des Français - et propose aux investisseurs particuliers de se constituer un patrimoine sécurisé par un investissement en nue-propriété.





## **PARTIE 2**

# **DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION ET DE LOGEMENT**

*En matière de construction, l'architecte est au cœur du débat, l'enseignement professé dans les écoles d'architecture initie les élèves à des techniques que ne pratiquaient pas leurs aînés. Des entreprises innovantes exposent leur savoir faire permettant de répondre au besoin d'économie d'énergie. Les organismes de logement social s'efforcent de développer l'esprit d'initiatives en organisant des concours.*

# LA NOUVELLE FORMATION DES ARCHITECTES : LA REFONDATION PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

FRANÇOIS BOUVARD  
DIRECTEUR DE L'ESA

*Depuis plusieurs années, la Cofhuat est en relation avec l'École Spéciale d'Architecture dont elle apprécie la volonté de donner à ses étudiants une formation qui tienne compte de l'évolution des besoins.*

*Notre objectif en donnant la parole à son directeur est d'aider les jeunes diplômés à trouver leur place dans une équipe pluridisciplinaire. Nous souhaitons que les donneurs d'ordre apprécient à sa juste valeur l'apport de ceux qui ont été préparés aux importants changements que connaît aujourd'hui ce secteur majeur d'activité.*

*Nous nous proposons de poursuivre ce dialogue au cours des prochains mois avec l'ensemble des partenaires intéressés.*

Établissement autonome dès sa formation en 1865, l'École Spéciale d'Architecture, membre de la Conférence des Grandes Écoles, est l'unique École privée et associée proposant en France l'enseignement supérieur et la recherche en architecture.

Au-delà de cette singularité, l'ESA se distingue par sa volonté originale d'apporter à ses étudiants des formations pluridisciplinaires ouvertes et pertinentes, mises à l'épreuve de l'expérimentation concrète du projet architectural.

Aujourd'hui, plus que jamais depuis sa création, l'ESA a pour ambition de former les architectes aux

transformations de leurs missions en transmettant à ses étudiants les acquisitions pour "penser et projeter, ensemble". C'est pourquoi elle développe simultanément l'émergence d'une pensée pluridisciplinaire complexe, jusqu'à la possibilité de mener une recherche et de soutenir un doctorat en architecture, et les outils de fabrication du projet d'architecture, engagement essentiel dans les enjeux et les pratiques professionnelles des architectes, y compris par l'expérience de la maquette numérique, qui transforme en profondeur la conception et la maîtrise d'œuvre architecturales.

Le rythme semestriel intégral de notre établisse-



ment lui procure une dynamique pédagogique exceptionnelle et permet d'offrir à nos étudiants un cycle de stages unique dans l'offre d'enseignement de l'architecture en France : neuf mois répartis en quatre stages d'expérimentation croissante dans des milieux professionnels différents, dont trois d'un mois en licence et un de six mois en Master, première mise en situation professionnelle durable précédant l'expérience de la responsabilité contractuelle durant la formation HMONP-DESA, qui délivre le droit d'exercer notre profession assermentée.

L'ESA a compté, dès sa création, une proportion significative d'étudiants étrangers. Cette caractéristique s'est renforcée pendant le XX<sup>e</sup> siècle, avec un grand nombre de nationalités d'origine qui se sont renouvelées au rythme des bouleversements mondiaux.

Aujourd'hui, un tiers de nos étudiants sont issus de 38 nationalités. Cette humanité riche constitue pour notre institution un engagement à l'ouverture internationale.

L'ESA développe ainsi des partenariats européens et mondiaux dans le cadre de l'Agence Erasmus et propose des mobilités en Licence et Master, dans le cadre de sa stratégie internationale "hors les murs", qui articule les obligations des stages universitaires et les choix personnels de départ en échange international des étudiants, avec des mobilités d'enseignants en workshop avec leurs étudiants.

Depuis 2015, l'ESA a élaboré collectivement et mis en actes l'enseignement transversal de l'architecture. Pendant le cycle de Licence, chacun des six semestres répond à une problématique générale, dont l'énoncé marque l'objectif de découverte et de complexité crois-

sante du champ architectural partagé par l'ensemble des enseignants et leurs étudiants. Les premiers semestres délivrent les enseignements fondamentaux des études d'architecture, regroupés dans trois filières générales "construire, penser, créer" et reliés transversalement aux ateliers de projet-mémoire et aux disciplines de la fabrication architecturale. Depuis 2018, ce dispositif a intégré les enseignements environnementaux, du paysage et du vivant.

Le dernier semestre de la Licence propose l'expérience pédagogique unique d'une agence architecturale universitaire de 60 étudiants se déplaçant avec leurs enseignants dans une ville d'Europe, accueillis par les enseignants référents en histoire et urbanisme de l'École d'architecture de la ville.

Les projets d'architecture urbaine menés sur plusieurs sites partagés "convoquent" les connaissances acquises par les étudiants et les interventions critiques d'une équipe architecturale et pluridisciplinaire d'une vingtaine d'enseignants. Chaque étudiant présente son diplôme-projet de Licence devant un Jury international. Le Master d'architecture expérimentale de l'ESA place les étudiants en situation d'engagement et d'autonomie accrue.

Ils y font le choix de s'investir dans un des trois domaines d'expérimentation trans-disciplinaires, fondés sur des problématiques de transition et portés par des équipes composées de six enseignants en architecture et disciplines diverses, urbanisme, construction, philosophie, sociologie, scénographie...

Autour de ces domaines, le Master propose à l'ensemble des étudiants du semestre 7, le cycle "Champs critiques pour l'architecte", présentant 20

conférences orientées sur des thématiques - "Cycles, Territoires, Projets, Processus, Arts, Théories"-, qui ouvrent des perspectives élargies autour des travaux des trois domaines. Ces conférences sont préparées par deux enseignants modérateurs et évaluateurs du suivi du cycle.

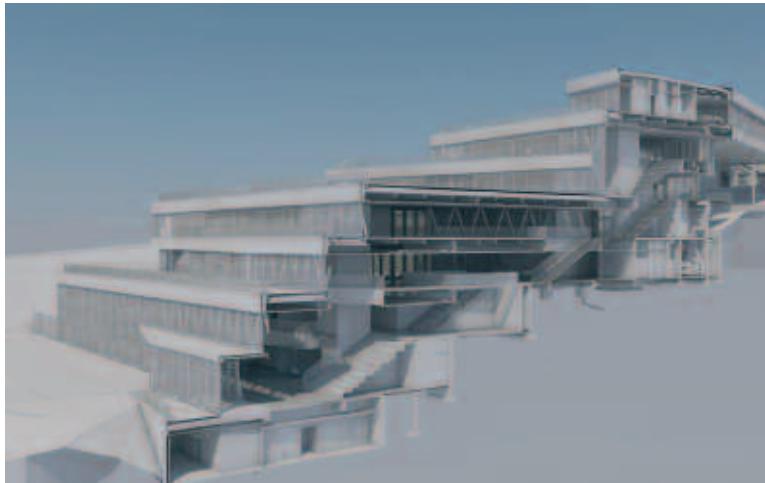
Un second cycle de conférences questionne les étudiants du semestre 9 sur les enjeux réflexifs et éthiques de leur projet-mémoire de diplôme. Des modules d'appui, scientifique pour tous les diplômés et de développement de la recherche pour les mentions spécifiques, sont disponibles selon l'ambition de chaque diplômable.

Le diplôme de Master de l'ESA constitue un Diplôme d'architecture reconnu par l'État et ouvre, à ce titre, l'accès à la formation professionnalisante HMONP-DESA.

Celle-ci dépasse les critères définis par l'arrêté de 2007, avec 250 heures de formation aux obligations et enjeux professionnels de l'architecte - dont une centaine d'heures de formation à la maquette numérique -, le suivi de la mise en situation professionnelle et la soutenance d'un mémoire de projet professionnel devant un jury comprenant un représentant de l'Ordre des Architectes.

L'ESA forme ainsi à l'exercice de l'architecture plus des deux tiers de ses diplômés de Master.

Pour autant, sa formation transversale, scientifique et humaine, ouvre à ses diplômés des débouchés multiples dans les responsabilités nouvelles de l'acte de bâtir.



# L'APPROCHE SCHNEIDER ELECTRIC DE LA VILLE DE DEMAIN

THIERRY DJAHEL  
DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

## INTRODUCTION : LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE URBAIN

Si elles n'occupent que 2 % de la surface planétaire, les villes concentrent aujourd'hui plus de 50 % de la population mondiale (70 % en Europe, 80 % en France). Elles représentent également plus de 75 % de la consommation énergétique mondiale et sont à l'origine de 80 % des émissions de CO<sub>2</sub>.

Leur démographie croissante combinée à l'allongement de la durée de vie entraîne de nombreux problèmes de ressources (énergie, espace, mobilité, financement, etc.) auxquels elles doivent trouver des réponses pour demeurer attractives aux yeux des investisseurs, des nouveaux talents, des entrepreneurs et startups, mais aussi pour assurer la qualité de vie d'habitants dont les profils et les besoins ont évolué.

C'est dans ce contexte qu'émerge, porté par le développement des technologies numériques, le concept de "Smart City" : une ville "intelligente", digitale, connectée, capable de mettre en œuvre des infrastructures (eau, électricité, gaz, transports, services d'urgence, services publics, bâtiments, etc.)



communicantes, flexibles et réactives afin d'améliorer le confort de chaque citoyen tout en se développant dans le respect de l'environnement.

Elle a pour objectif un développement économique durable ainsi qu'une qualité de vie élevée grâce à une gestion avisée des ressources naturelles, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires. Tout ceci est désormais possible grâce aux technologies numériques, sans pour autant exclure les usagers non équipés d'ordinateurs, smartphones ou tablettes.



L'approche Schneider Electric de la Ville de demain se structure autour de trois piliers qui correspondent aux défis les plus urgents auxquels la ville doit dès à présent répondre :

- Les quartiers à énergie partagée - la mise en place de micro réseaux électriques communicants au sein de quartiers dits "à énergie positive", connectant des bâtiments intelligents, permettant aux citoyens d'être

acteurs de leur consommation énergétique et producteurs d'une énergie 100 % renouvelable.

- Silver Economie - le développement de dispositifs et services domotiques, répondant aux nouveaux besoins engendrés par l'allongement de la durée de vie (offres résidentielles pour seniors, EHPAD) et intégrant des solutions de gestion active de l'énergie en vue d'une plus grande maîtrise des coûts.
- Smart Water - une gestion intelligente et intégrée de l'eau dans les villes, indissociable d'une politique d'efficacité énergétique et de gestion avisée des ressources naturelles.

## **SCHNEIDER ELECTRIC, PARTENAIRE TECHNOLOGIQUE DES VILLES DE DEMAIN ET DES OPÉRATEURS**

En tant que spécialiste mondial de la gestion de l'énergie et des automatismes, Schneider Electric propose des technologies connectées pour contribuer à repenser les industries, transformer les villes et enrichir la vie de leurs habitants.

Schneider Electric apporte partout dans le monde des solutions pour rendre l'énergie :

- plus connectée et plus performante, en associant les technologies de l'énergie et les technologies du numérique,
- plus durable, en contribuant à la préservation des ressources de ses clients et à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>,
- plus efficace, en améliorant la performance énergétique dans les villes, les entreprises, les usines, les

bâtiments et les logements,

- fiable et sûre parce que nos solutions, depuis les interrupteurs les plus simples aux écosystèmes opérationnels complexes, protègent les biens et les personnes.

De par son approche transversale et les solutions technologiques qu'il propose, Schneider Electric accompagne les villes dans leur démarche en leur apportant son expertise métier et des capacités d'intégration, en partenariat avec les différents acteurs locaux de la ville et des territoires (responsables municipaux, opérateurs, industriels, associations, architectes, urbanistes, PME et startups, etc.).

## **DES MODÈLES INNOVANTS ET REPRODUCTIBLES**

Aujourd'hui, les fondamentaux d'une ville de demain sont au point et les technologies qui président à sa mise en place sont disponibles et éprouvées. Les innovations technologiques et les projets expérimentaux menés dans l'ensemble du monde, et en particulier beaucoup en France pour Schneider Electric, ont démontré que les nouveaux modèles de production et consommation énergétique sont concluants et reproductibles.

Les enseignements du programme Homes, (pour Habitat et bâtiment Optimisé pour la Maîtrise de l'Énergie) piloté par Schneider Electric, ont conduit à finaliser et améliorer des solutions d'efficacité énergétiques actives, simples, efficaces, soutenables économiquement et potentiellement créatrices d'emploi.

Homes a démontré que les solutions d'efficacité énergétique active permettent d'économiser entre 20

et 60 % de la facture d'un site (bâtiments neufs et existants, tertiaires et résidentiels) offrant un retour sur investissement entre 3 et 7 ans dans le tertiaire, et entre 5 et 15 ans dans le résidentiel.

Le projet Européen Ambassador, coordonné par Schneider Electric, a quant à lui permis d'explorer la dimension quartier, où la mixité des usages, combinée à une meilleure gestion des énergies renouvelables et des flexibilités du quartier, permettent de générer 20 à 30 % de gains supplémentaires sur la facture énergétique.

L'innovation se situe désormais du côté de la mise en place progressive de ces nouveaux modèles sur le territoire grâce à l'implication de tous ses acteurs et à la démonstration de l'intérêt économique de ces projets.

Le temps est venu d'un déploiement plus vaste qui puisse démontrer combien la transition énergétique, démographique et numérique vécue par la ville peut être une opportunité de croissance et d'amélioration du cadre de vie qui assurera, à terme, une plus grande prospérité à ses habitants et acteurs économiques.

### **Smart Grid, microgrids : vers des quartiers à énergie positive**

La notion de Smart Grid, c'est-à-dire de réseau électrique intelligent, a pour vocation de répondre au besoin d'équilibre de la production et de la demande, dans un contexte de croissance des énergies renouvelables, et d'émergence de nouvelles flexibilités : consommateurs-acteurs capables de moduler leur demande, et de produire de l'énergie. Les technologies de l'information associées aux technologies de prédic-

tion, de modélisation et d'optimisation, permettent de mieux gérer ces équilibres.

À l'échelle du quartier, les microgrids, mini-réseaux autonomes, permettent localement de contribuer aux enjeux du Smart Grid, tout en répondant à des objectifs d'efficacité localisées. Ici encore, on associera l'introduction d'énergies renouvelables (éoliennes, photovoltaïque, hydraulique, biomasse,...) et le pilotage des flexibilités de la demande.

Le système électrique de demain tend ainsi vers un modèle de proximité organisé autour de multiples microgrids dont l'objectif peut être ainsi résumé : produire localement pour consommer localement.

Du bâtiment intelligent au quartier à énergie partagée... Nous savons aujourd'hui améliorer le confort des bâtiments tout en consommant mieux et moins l'énergie, et ceci avec des modèles d'affaires pérennes et donc reproductibles. Nous pouvons donc passer maintenant à l'échelle du quartier...

### **QUE SONT LES "MICROGRIDS" ?**

Il Les microgrids sont des réseaux électriques de quartiers, conçus pour fournir un approvisionnement électrique fiable et écologiquement responsable à un petit nombre de consommateurs. Ils agrègent de multiples installations de production locales (panneaux photovoltaïques, mini-éoliennes, etc.), des installations de consommation, des installations de stockage et des outils de supervision et de gestion active de la demande.

Le concept de microgrid s'adapte à différentes échelles du territoire (bâtiment, quartier, zone industrielle ou artisanales, village, etc.)





## POURQUOI LES MICROGRIDS ?

Historiquement conçus pour transporter l'énergie électrique d'une production centralisée (centrales à forte puissance) jusqu'au consommateur, les réseaux de distribution doivent aujourd'hui évoluer vers un modèle plus flexible et réactif tout en conservant le même niveau de qualité et de sécurité.

Cette évolution nécessaire des réseaux de distribution d'électricité, est rendue possible grâce à trois principaux facteurs :

- L'ouverture des marchés et les changements réglementaires ont multiplié le nombre, les rôles et les responsabilités des acteurs qui interviennent dans le paysage énergétique (fournisseurs, distributeurs, producteurs, collectivités locales) et renforcé les exigences des clients et des collectivités locales.
- La prise de conscience environnementale liée au changement climatique a favorisé l'émergence d'une production décentralisée utilisant les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, hydroélectricité...) ainsi que la diffusion de politiques de maîtrise de l'énergie (MDE) qui rendent le consommateur acteur de sa consommation d'énergie.
- L'émergence de nouveaux usages ou modes de consommation (pompes à chaleur, véhicules électriques, unités de stockage d'électricité) génèrent de nouvelles contraintes et opportunités dans la gestion et la conduite du réseau de distribution.

## QUELS EN SONT LES AVANTAGES ?

Le modèle d'autoconsommation innovant que proposent les microgrids présente de nombreux avan-

tages, il permet :

- d'apporter un service auxiliaire au réseau public de distribution, en l'aidant à maintenir la stabilité de la tension et en l'"allégeant" lorsqu'il est coupé du réseau de distribution,
- d'optimiser la gestion de l'énergie à l'échelle du quartier (bureaux, logements, commerces, équipements publics), en l'intégrant harmonieusement au réseau de distribution publique,
- de réduire les transits sur les réseaux et donc de réaliser des économies quant à leur coûts : à court terme (moins de pertes techniques lors de l'acheminement de l'énergie) et à plus long terme (moindres investissements en développement),
- de réaliser des économies de coûts de fourniture d'électricité (optimisation de la fourniture d'électricité en fonction des prix de l'énergie sur les marchés et dans le microgrid),
- de réduire l'empreinte environnementale grâce à l'utilisation de nouvelles sources d'énergie renouvelable à l'échelle locale.

## DES SOLUTIONS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES, POUR TOUS LES ACTEURS

Pour répondre à cette évolution du fonctionnement du réseau électrique, Schneider Electric propose des solutions de supervision et de contrôle, ainsi que de gestion à distance des installations et des équipements électriques pour chacun des acteurs :

- fournisseurs d'énergie,

- opérateurs,
- résidents et usagers.

À l'échelle du bâtiment :

- Installation d'équipements de mesure.
- Analyse des données obtenues pour détecter des potentiels d'économies.
- Recommandations à l'attention des utilisateurs des bâtiments, du grand public, mais aussi des décideurs responsables des investissements.

À l'échelle du quartier :

- Solutions de stockage (batteries, chargeurs, onduleurs).
- Solutions de pilotage de la consommation et de l'effacement.
- Services de gestion tarifaire.
- Monitoring énergétique des bâtiments et de l'éclairage public.
- Services de maîtrise de l'énergie (MDE) auprès des consommateurs (réduction de leur consommation d'énergie de 10 % à 30 % selon les cas).

## **DES PROJETS LOCAUX, INNOVANTS ET REPRODUCTIBLES**

Les microgrids fournissent des réponses à l'évolution des besoins fondamentaux d'un territoire en énergie en offrant notamment un réseau plus sûr et plus fiable. Parce qu'il s'agit de projets locaux, ils facilitent également la création de nouveaux partenariats entre

les acteurs du territoire tout en sensibilisant les usagers aux problématiques de maîtrise énergétique.

Enfin, ils contribuent à développer l'attractivité de ces mêmes territoires en favorisant l'implantation de sociétés, commerces, habitants intéressés par ou sensibles à l'image positive que renvoient ces nouveaux modèles de consommation énergétique précurseurs.

Ces projets, totalement maîtrisés technologiquement, très innovants et disruptifs dans leurs modèles, ne pourront se développer sur les territoires que s'ils sont soutenus par une volonté politique locale forte et novatrice.

## **RENNES GRID®, LE PREMIER MICROGRID COMMERCIAL EN FRANCE**

RennesGrid® est un projet de Microgrid dont l'objet principal est d'organiser l'autoconsommation mutualisée d'un ensemble de centrales de production EnR photovoltaïque couplées à des dispositifs de stockage stationnaire, l'ensemble étant réparti sur le territoire de Ker Lann à Bruz (35). Le projet consiste à développer des nouvelles technologies de l'énergie (intégration des énergies renouvelables dans le réseau, l'autoconsommation, la gestion active de l'énergie, le stockage...) afin d'offrir des nouveaux services de gestion de l'énergie et d'optimisation tarifaire pour les résidents, occupants et utilisateurs du site (entreprises, écoles...).

Il s'agit à la fois d'expérimenter des solutions technologiques innovantes et de tester des modèles économiques dans la perspective de l'évolution des tarifs énergétiques. L'enjeu est de dépasser le stade du

bâtiment pour passer à l'échelle d'une ZAC. Le projet vise également à réunir et faire collaborer autour de cette expérimentation, des investisseurs, des usagers, des acteurs institutionnels, économiques et académiques du territoire.

## **Silver Économie : des technologies pour l'autonomie**

Les personnes âgées de 60 ans ou plus sont aujourd'hui 15 millions, elles seront 20 millions en 2030. L'accroissement de l'espérance de vie représente une autre forme de défi pour la société et particulièrement pour la ville qui doit dès aujourd'hui anticiper le vieillissement de sa population et réfléchir aux réponses à apporter aux corollaires du grand âge, notamment la perte d'autonomie, la maladie et l'affaiblissement du lien social.

## **PROPOSER DES ÉTABLISSEMENTS CONNECTÉS ET BIENVEILLANTS**

Ces bouleversements touchent les personnes âgées et très âgées, mais également les jeunes seniors, la génération des baby-boomers, la première à accompagner ses parents dans le grand âge et parfois, la perte d'autonomie ; la première génération également à anticiper sa vieillesse et exprimer d'ores et déjà des attentes précises.

Les familles, les instances médicales, les pouvoirs publics sont confrontés à un manque significatif de structures capables d'accueillir ces personnes, temporairement ou de façon définitive. C'est pourquoi les solutions de maintien à domicile, dans un environne-

ment bienveillant, c'est à dire capable d'exercer une vigilance adaptée pour les personnes en perte d'autonomie physique et/ou cognitive, sont encouragées.

Les acteurs de la Silver Économie au premier rang desquels les établissements d'accueil pour personnes âgées, (EHPAD, résidences pour seniors, etc.) se doivent de réfléchir à la mise en place de services innovants pour accompagner efficacement l'avancée en âge.

Pour Schneider Electric, la Silver Économie implique :

- pour les résidents : plus de confort, d'autonomie et de sécurité,
- pour les proches : plus d'information, de proximité et de sérénité,
- pour l'exploitant : des infrastructures plus responsables, numériques et écologiques,
- pour l'intégration de l'établissement à la ville du futur : plus de conformité, de flexibilité et de disponibilité.

## **DES SOLUTIONS CONÇUES POUR LES RÉSIDENTS ET POUR LES OPÉRATEURS**

Schneider Electric propose un ensemble de solutions et services basés sur la domotique qui permettent aujourd'hui d'intégrer la performance au service des EHPAD et résidences seniors. Ils répondent à un double objectif : faciliter l'autonomie des résidents et réduire la consommation énergétique du bâtiment. Ces solutions augmentent l'attractivité des établissements tout en optimisant le confort de leurs résidents

et facilitent la maîtrise des coûts pour leurs opérateurs, publics et/ou privés.

Pour les résidents, les familles et les professionnels, Schneider Electric propose des solutions conçues à l'échelle du bâtiment et des logements de la résidence, qui s'articulent autour de trois aspects fondamentaux qui sont :

- Confort.
- Vigilance.
- Lien social.

## CONFORT DOMOTIQUE POUR LES RÉSIDENTS

Il n'est pas toujours évident, l'âge venant, d'effectuer les gestes quotidiens dans un environnement pourtant familial. Schneider Electric facilite l'indépendance des personnes âgées dans leur logement grâce à des contrôleurs domotiques associés à différents capteurs et éléments de régulation. Ils permettent la gestion centralisée et l'automatisation des utilités : éclairage, chauffage, climatisation, ouvrants, etc. ainsi qu'une gestion locale par le résident qui conserve aussi, via une télécommande ergonomique, toute latitude individuelle. Ouvrir la porte sans se déplacer, contrôler l'éclairage et la température ne requiert aucun effort ou geste difficile.

## MAINTIEN À DOMICILE SÉCURISÉ

La sécurité d'un logement ne s'arrête pas à sa porte d'entrée : l'isolement conjugué à une santé plus fragile, augmente les risques d'accidents domestiques, qui sont une constante source d'inquiétude pour les

familles des résidents âgés. L'association de capteurs, actionneurs et contrôleurs intelligents, proposée par Schneider Electric, permet de détecter une situation potentiellement anormale (chute, malaise, errance) mais aussi de sécuriser automatiquement certains équipements (appareil électrique branché trop longtemps, plaque de cuisson oubliée). Adaptées au profil comportemental du résident, ces solutions vigilantes permettent de lancer une alerte, si nécessaire. Elles facilitent ainsi le maintien à domicile, y compris pour les personnes en perte d'autonomie, dans un environnement sécurisé et sécurisant pour les proches.

## LIEN SOCIAL FACILITÉ

Lorsque la participation à la vie active cesse, le cercle relationnel tend à se réduire, un phénomène accentué par la mobilité réduite de certaines personnes. Maintenir un contact avec sa famille, mais aussi créer des occasions de nouvelles rencontres en participant à la vie de la résidence peut aujourd'hui être simplifié. Les solutions de domotique dédiée de Schneider Electric permettent une organisation facilitée du lien social avec les proches du résident (famille, aidants, fournisseurs de services et intervenants divers), mais aussi avec le monde extérieur.

Grâce à une interface unique, le résident peut à la fois s'informer, se distraire, contacter ses proches (appels, visioconférences) et agir sur son environnement. L'ergonomie de l'interface est spécialement conçue pour des personnes non accoutumées à l'utilisation d'internet. Toutes les fonctionnalités du logement sont pilotables via une simple télécommande, sur un écran de TV. Il est ainsi possible d'effectuer des gestes aussi différents qu'ouvrir la porte, passer un

appel téléphonique ou recevoir des informations grâce à un unique objet.

Enfin, les résidences pour seniors, tout comme les EHPAD, sont des établissements à haut niveau de service et qui doivent pouvoir le maintenir tout en assurant un coût maîtrisé de leur exploitation. Les solutions Schneider Electric permettent également aux gestionnaires d'établissements de mettre en œuvre tous les leviers de l'EEA (Efficacité Énergétique Active) à l'intérieur d'une résidence senior ou d'un EHPAD, afin de réduire les coûts d'exploitation qui peuvent constituer un frein à leur déploiement sur le territoire, alors même que leur nécessité va croissante

### **Smart Water : vers une gestion intelligente, globale et intégrée de l'eau**

Du fait d'une pression démographique grandissante, des évolutions climatiques, mais aussi des préoccupations environnementales, l'eau est plus que jamais une ressource stratégique. Partout dans le monde, offrir l'accès à l'eau potable aux populations, et assurer un service fiable et continu, sont des fondamentaux pour tous les acteurs du marché.

### **CRÉER UN RÉSEAU D'EAU INTELLIGENT EN CONNECTANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS**

La gestion de l'eau implique plusieurs composantes et de nombreux acteurs : des usines, un réseau de distribution, des consommateurs, un réseau d'évacuation. Pour gérer cet ensemble hétérogène de manière unifiée, il est nécessaire de prendre en compte et

d'interconnecter jusqu'à plusieurs milliers d'équipements : stations de pompage, de relevage, relais, etc. Cela est aujourd'hui possible grâce à des outils intelligents et connectés.

### **DES SOLUTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS DE TOUTES TAILLES**

S'agissant de la gestion de l'eau en milieu urbain, les solutions Schneider Electric permettent non seulement d'améliorer la performance énergétique des infrastructures de gestion de l'eau, mais aussi de mettre en place des systèmes de détection des fuites ou de contrôle de la qualité de l'eau. La sécurité et la gestion des événements naturels (inondation, etc.) sont également au cœur des préoccupations du Groupe.

Schneider Electric propose des solutions de supervision et de contrôle, ainsi que de gestion à distance des installations et des équipements. Il s'agit de solutions spécifiques et globales alliant distribution électrique, électrotechnique, automatismes, logiciels, etc., regroupées sous le concept de "Smart Water".

Ce réseau d'eau intelligent consolide toutes les composantes matérielles, de communication et logicielles dans un ensemble intégré. Dotés d'intelligence embarquée, les systèmes communiquent entre eux grâce à des protocoles ouverts, ce qui autorise la transmission instantanée des données. L'analyse et l'interprétation de ces données sont ensuite assurées de façon globale par des outils d'aide à la décision. Cela permet de croiser en temps réel les informations en provenance de multiples instruments, pour offrir un meilleur diagnostic et une plus grande réactivité.

Ces solutions d'architecture et outils spécifiques couvrent le cycle complet des industries de l'eau et permettent :

- D'optimiser les coûts de conception, de construction et d'exploitation, pour des économies d'énergie jusqu'à 30 %.
- D'assurer une totale disponibilité du traitement de l'eau et de garantir le respect de la réglementation.
- De garantir, gérer et optimiser la distribution 24h/24, 7j/7.
- De superviser les réseaux de pompage.
- D'adapter les infrastructures existantes aux évolutions des réglementations et des besoins.

## UN PROCESSUS DE DÉPLOIEMENT EN TROIS ÉTAPES

On estime aujourd'hui les pertes dues à des fuites sur le réseau d'eau français à 30 %. Cette situation souligne l'importance d'une supervision pointue et d'une maîtrise globale du réseau.

C'est pourquoi Schneider Electric propose aux professionnels de l'eau un processus de déploiement de ses solutions de gestion divisé en trois étapes complémentaires :

- Schneider Electric dispose de son propre SIG (Système d'Information Géographique) connecté au SCADA, et donc aux usines et aux réseaux. Cela lui permet de mesurer et de centraliser l'ensemble des données du réseau.
- Grâce à ces données, une modélisation dynamique et en temps réel permet à Schneider Electric de

superviser l'ensemble du réseau, et donc d'identifier les éventuelles fuites afin d'intervenir au plus vite, et ainsi contenir les pertes et les coûts.

- Schneider Electric propose des solutions logicielles de pilotage du réseau d'eau et d'aide à la décision. Elles permettent d'identifier les points sensibles, d'organiser la maintenance, de simuler les opérations, etc.

## L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DU SMART WATER

La production d'une eau de qualité et le fonctionnement des infrastructures 24h/24 entraînent une consommation massive d'énergie. L'électricité représente près d'un tiers des coûts globaux d'exploitation des réseaux de distribution et des infrastructures de traitement.

Le dessalement est une procédure particulièrement énergivore : plus de 55 % de ses coûts opérationnels sont directement liés à l'énergie, et notamment à l'électricité. Gérer l'énergie est donc crucial pour offrir une alimentation en eau à un prix raisonnable et pour répondre efficacement à un besoin en constante augmentation.

Schneider Electric propose un système de pilotage et d'information qui permet aux gestionnaires et aux exploitants de stations de traitement de l'eau d'identifier les économies d'énergie potentielles, et d'optimiser leur consommation et leur approvisionnement.

L'offre intègre :

- Une architecture optimisée avec des compteurs de mesure ainsi que des applications dédiées au traitement de l'eau (interface de gestion, etc.).

- Des services d'audit et de contrôle de processus, dont le but est d'aider à l'implémentation de solutions et de plans d'action visant à réaliser des gains énergétiques.

L'achat d'énergie est une composante essentielle de la démarche de réduction des consommations dans le domaine de l'eau. Pour une station d'épuration importante par exemple, les coûts énergétiques représentent 50 % des coûts d'exploitation : une grande ville peut ainsi dépenser jusqu'à 2 millions d'euros par an simplement pour la consommation énergétique de ses stations d'épuration. C'est pourquoi Schneider Electric propose à ses clients un service d'aide à l'achat d'énergie, ainsi que la possibilité de participer à l'effa-

cement électrique. En effet, le Groupe a intégré le système d'effacement à ses outils de modélisation du réseau d'eau. Cela permet à ces industries de participer à l'effort de réduction de charge du réseau électrique, tout en bénéficiant des avantages financiers associés.

Les solutions proposées par Schneider Electric permettent aux exploitants d'atteindre leurs objectifs en termes de performance des infrastructures, de qualité de l'eau et de maîtrise des dépenses d'exploitation, notamment via l'optimisation de la gestion hydraulique de l'ensemble du réseau de pompage et de distribution. Enfin, le protocole IPMVP permet de mesurer les économies réalisées et de vérifier qu'elles correspondent bien aux projections annoncées.



## INITIATIVES DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

À l'occasion du 79<sup>e</sup> Congrès Hlm, qui s'est tenu à Marseille du 9 au 11 octobre, les 12 finalistes des Trophées de l'Innovation Hlm 2018 ont présenté leur projet en plénière jeudi 11 octobre.

Les congressistes ont voté en direct pour choisir les 5 lauréats, représentatifs de l'innovation dans le monde Hlm en France. Chaque lauréat a reçu une dotation de 5 000 euros, intégralement reversée à l'association de leur choix.

Initiés en 2017, et organisés par l'Union sociale pour l'habitat, en partenariat avec la Banque des Territoires, Caisse d'Épargne, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, GRDF et la fondation Excellence SMA, les Trophées de l'Innovation Hlm valorisent et encouragent les initiatives innovantes des organismes Hlm sur tout le territoire, selon quatre catégories :

- l'innovation technique,
- l'innovation sociale,
- l'innovation locale et économique, et, nouveauté 2018,
- l'innovation architecturale.

Un prix "coup de coeur" a également été remis avec la Banque des Territoires, partenaire officiel du Congrès Hlm 2018.

*"La deuxième édition des Trophées de l'Innovation Hlm est l'occasion de récompenser l'esprit d'initiative et de créativité qui anime les bailleurs sociaux et leurs partenaires du monde de l'entreprise ou du secteur associatif. Les lauréats de cette édition incarnent la pluralité d'idées et d'initiatives qui nous font avancer au quotidien."*

*L'USH et ses partenaires se félicitent du succès rencontré par ces trophées. Dans un contexte incertain, l'innovation est un souffle d'optimisme indispensable à la poursuite des missions qui sont celles des bailleurs sociaux : construire, loger, réhabiliter, accompagner."*

**JEAN-LOUIS DUMONT,**  
PRÉSIDENT DE L'UNION SOCIALE  
POUR L'HABITAT

## GIRONDE HABITAT, AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

*PRIX DE L'INNOVATION TECHNIQUE,  
EN PARTENARIAT AVEC GRDF*

En décembre 2017 Gironde Habitat lance la première expérimentation d'autoconsommation collective d'énergie dans la résidence des Souffleurs à Bordeaux pour lutter contre la précarité énergétique.

L'électricité issue des panneaux photovoltaïques est redistribuée par les compteurs intelligents Linky et alimente les parties communes du bâtiment. À la clé, des réductions de charges de 50 à 70 € par an et par ménage en moyenne.

À terme, l'expérimentation permettra d'alimenter en électricité autoproduite les logements des 97 locataires.

Regroupés en personne morale, les habitants seront associés pour gérer le contrat d'autoconsommation collective en lien avec Enedis.



## TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT, AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

*PRIX DE L'INNOVATION SOCIALE,  
EN PARTENARIAT AVEC CAISSE D'ÉPARGNE*

En 2016, Toulouse Métropole Habitat imagine un nouveau mode de gestion alternatif pour les espaces verts de son parc, en partenariat avec les deux écoles d'agronomie de Toulouse ENSAT et INP PURPAN et un maraîcher de la région. En septembre 2017 le projet Agriculture Urbaine est lancé sur deux sites distincts : une résidence privatisée de 120 logements avec 1 hectare d'espaces verts et une friche urbaine de 2 000 m<sup>2</sup>. Ce projet de modélisation et d'implantation de zones maraîchères permet l'entretien des espaces verts ainsi que la redistribution de la production aux locataires, en contrepartie des charges locatives elles-mêmes optimisées.

Plus de 1 000 habitants bénéficient aujourd'hui d'une production maraîchère gratuite et d'animations autour de ces nouveaux espaces. Fort du succès de la démarche, l'office étudie actuellement son déploiement sur deux autres quartiers toulousains d'ici fin 2018 (soit 786 logements et 1 659 habitants).



## **GROUPE DES CHALETS, TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT ET PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE, COOP'I.B.**

***PRIX DE L'INNOVATION LIÉE AU  
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ÉCONOMIQUE,  
EN PARTENARIAT AVEC ARKÉA BANQUE  
ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS***

Les bailleurs sociaux Patrimoine Languedocienne, Toulouse Métropole Habitat et Les Chalets ont lancé en février 2018 l'initiative COOP'I.B. sur les quartiers de la Reynerie et Bellefontaine à Toulouse pour unir leurs moyens et structurer davantage leurs actions de terrain.



Concrétisation d'un travail de plus de 10 ans, COOP'I.B. souhaite améliorer le cadre de vie des 9 000 habitants, grâce à la création d'actions communes.

Plus d'une cinquantaine d'actions ont été conduites conjointement depuis la naissance de COOP'I.B. avec un budget annuel de 357 000 euros.



## **VILOGIA, PAVILLONS MODULAIRES**

***PRIX DE L'INNOVATION ARCHITECTURALE,  
EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION  
EXCELLENCE SMA***

Villogia travaille depuis 2016 sur un modèle de pavillon modulaire de qualité, destiné à être produit et industrialisé en grande série afin de répondre aux contraintes économiques. Chaque élément (panneau, cloison, fenêtre, etc.) est modulable et facilement industrialisable afin de produire des logements de qualité aux coûts maîtrisés (moins de 1 000 euros le m<sup>2</sup>) diminuant nettement l'impact environnemental de la production de ces logements.

Deux prototypes de pavillons modulaires Villogia ont vu le jour en 2018 sur la commune de Wasquehal (59). Dans un premier temps à usage locatif, le déploiement du projet se porte sur de l'accession afin d'aider à endiguer la crise du logement.



## NÉOLIA, LE BIG DATA CONTRE L'ISOLEMENT DES SÉNIORS

*PRIX "COUP DE COEUR",  
EN PARTENARIAT AVEC LA BANQUE  
DES TERRITOIRES*

Soucieux de prévenir les situations d'isolement des seniors et ainsi améliorer le mieux vieillir à domicile, le bailleur social Néolia a mis en place en 2017 un algorithme afin d'identifier ses locataires de plus de 65 ans, vivant seul, sans dette de loyer, et n'ayant pas effectué de requête en agence depuis 4 mois.

Une rencontre est alors proposée avec un travailleur social de SOLIHA pour établir un diagnostic et lorsque des difficultés sont détectées, le réseau partenarial de Néolia se mobilise pour aider à leur résolution.

Un premier test réalisé en 2017 - 2018 dans la commune d'Audincourt a donné lieu à une trentaine d'entretiens et à l'identification de sept seniors potentiellement isolés dont deux en difficulté. La solution déployée sur l'ensemble du Doubs depuis septembre 2017 permet d'exploiter les données à disposition pour améliorer le bien-être des locataires seniors. Plus de 400 situations potentiellement à risque ont été détectées dans l'ensemble du département et feront l'objet d'une rencontre en 2018 et 2019.







## PARTIE 3

# UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE

*Les réflexions sur l'urbanisme ont pris, au cours des dernières années, un nouveau départ, le bien-être des habitants est désormais au cœur du débat. Des élus jouent un rôle clé dans ce changement de perspective, Lyon est probablement la ville de France exemplaire. Les perspectives à long terme s'y conjuguent avec les besoins du court terme.*

*Des entreprises conjuguent leurs efforts pour proposer aux élus de Plaine-Saint-Denis et bientôt d'autres villes, leur savoir-faire en matière de génie urbain.*

## LYON CONFLUENCE, LA NOUVELLE IMAGE DE LYON

### GÉRARD COLLOMB MAIRE DE LYON



Face à l'ampleur du développement de Lyon, l'idée d'étendre la ville au-delà de ses limites naturelles s'imposa au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Deux solutions furent formulées : celle portée par Jean Antoine Morand consistant à assécher les marais des Brotteaux de l'autre côté du Rhône et celle d'Antoine Michel Perrache proposant de reporter de trois kilomètres le confluent jusque là situé derrière l'Abbaye d'Ainay.

Le projet de Morand aboutit au XIX<sup>e</sup> siècle, donnant naissance, à partir d'un nouveau pont, à l'un des plus beaux quartiers de la ville. Celui de Perrache, qui prévoyait de prolonger les quartiers de la Presqu'île en

valorisant la qualité spécifique du site et la présence de l'eau, n'eut pas la destinée espérée par son auteur.

Les propositions et les premières réalisations de Perrache furent en effet remises en cause à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Construite en 1857 à la suite de la percée quinze ans plus tôt de la rue Victor Hugo, la gare de Perrache et son sol ferroviaire surélevé de six mètres pour se prémunir du risque de crue inhérent au site, générèrent une première cassure entre la presqu'île résidentielle et le reste du quartier industriel et ouvrier, rejeté "au-delà des voutes".

En 1976, le centre d'échanges de Perrache vint redoubler cette fracture urbaine. Erigée par l'architecte René Gagès, l'infrastructure incarnait pourtant la modernité. Permettant de combiner l'ensemble des flux de transports urbains traversant la Presqu'île, elle était en effet l'une des premières du genre dans le monde.

Conçu en une époque où faciliter le trafic automobile en ville était une priorité, ce centre d'échanges imposa alors aux piétons une barrière presque infranchissable entre Nord et Sud.



© Hilarf (2016) / Auteur (droit moral) Laurence Darnière  
Droits d'exploitation SPL Lyon Confluence



© La Confluence vue du ciel (février 2017) Auteur (droit moral) Desvigne Conseil - Jean-Philippe Restoy (regard du ciel)  
Droits d'exploitation SPL Lyon Confluence

C'est donc là, dans cet espace relégué de la ville où, quelques années avant la gare, avaient été construites les prisons, que s'implantèrent tout au long du 20<sup>e</sup> siècle activités de logistique industrielle et aires d'approvisionnement - tels le port fluvial ou le marché de gros - indispensables au fonctionnement de la ville mais qui ne pouvaient trouver leur place en son cœur.

Au fil des décennies, la désindustrialisation conduisant à la fermeture pure et simple de certains sites comme le transfert progressif d'activités dans des lieux plus faciles d'accès de l'agglomération, conduisirent à la formation des friches industrielles, dégradant encore ce territoire.

Pour nous, il s'agissait dès lors de transformer cet échec urbanistique en une opération exemplaire. Comme en d'autres secteurs de la ville, notre principe premier fut de ne pas faire table rase du passé. En effet s'il nous avait fallu, avant le démarrage du projet, dialoguer avec l'État pour remettre en cause des équipements de transport par voie ferrée et par route d'importance nationale qui isolent aujourd'hui le quartier du confluent, rien n'aurait pu être amorcé avant deux ou trois décennies. Nous avons donc fait le choix du pragmatisme, en conservant la gare Perrache et le centre d'échanges, afin d'impulser rapidement cette reconversion urbaine de grande ampleur.

Les ingénieurs, qui avaient construit la gare au XIX<sup>e</sup>, avaient placé les voies ferrées à plusieurs mètres au-dessus du sol, laissant le passage à des tunnels routiers reliant le nouveau quartier ouvrier au reste de la presqu'île. Il fut décidé, lors des réflexions nouvelles de la ville, que ce passage sous la gare serait utilisé pour un prolongement de la principale ligne de tramway de la ville, jusqu'au confluent.

Cette décision, prise dès 2005, constitua le point de départ du projet urbain et suscita plusieurs initiatives amorçant la transformation du quartier :

- reconversion des deux prisons avec l'implantation de la faculté catholique,
- installation du siège du Conseil Régional,
- création de deux zones d'aménagement concerté, la première comprenant les terrains libérés par la SNCF, le second l'espace affecté jusque-là au marché gare.

La clé de la réussite de notre projet est sa gouvernance locale. Nous y avons associé toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse de nos collectivités ou d'acteurs privés comme la faculté catholique, les promoteurs immobiliers, des chambres consulaires comme la chambre régionale de commerce, ou d'institutions culturelles comme le Musée d'histoire naturelle de Lyon (devenu Musée des Confluences).

Notre volonté commune d'un urbanisme nouveau nous a permis d'attirer de puissants promoteurs immobiliers et d'orienter nos choix vers des architectes de renom. Les plus grandes signatures ont ainsi proposé leurs services et plusieurs réalisations font désormais de ce quartier de Lyon une référence dans le monde.

Il se trouve que nous ne partions pas de rien, puisqu'une longue histoire a fait de Lyon une grande ville d'architecture. Edouard Herriot, maire pendant un demi-siècle, avait pour ami l'architecte Tony Garnier, un des premiers à concevoir des logements évolutifs, à les inscrire dans une perspective urbaine permettant d'y assurer la clarté et le soleil.

Je me suis pour ma part personnellement investi

dans de nombreux ateliers de conception urbaine avec les architectes François Grether, le Cabinet Suisse Herzog et De Meuron, le paysagiste Michel Desvigne et l'urbaniste Gérard Penot pour fonder l'avenir de ce quartier sur les principes du développement durable tout en y associant la population. "Lyon Confluence" devait être la traduction de cette philosophie et l'expression d'une vision de la ville qui réponde à plusieurs objectifs :

- 1 - Concevoir des quartiers ouverts et mieux reliés entre eux : c'est le sens de la restructuration et de la piétonisation de l'une des voûtes passant sous la gare de Perrache, et de la création d'un parcours piétonnier continu le long de la Saône depuis le centre-ville jusqu'au confluent.
- 2 - Réhabiliter le patrimoine des logements sociaux existants du quartier et construire des immeubles permettant de limiter les dépenses d'énergie pour ceux qui y habitent ou y travaillent. Lyon Confluence figure ainsi aujourd'hui parmi les 15 projets au monde les plus ambitieux en matière environnementale et ou de production d'énergies renouvelables, grâce à de nombreux partenariats internationaux.
- 3 - Accueillir l'ensemble des familles de l'agglomération et les foyers les plus divers dans un quartier mixte, offrant 25 % de logement sociaux et 15 % en accession sociale, parce que c'est en faisant vivre ensemble des populations différentes que l'on construit une société apaisée.

Autre ambition : celle de développer un quartier où il est agréable de travailler, de se promener, de se divertir et de vivre, avec ces "cours jardinées" imaginées avec Michel Desvigne sur le principe de la cité-jardin, et un environnement naturel préservé et valorisé, comme ces grands paysages des bords de Saône dont nous avons fait une véritable réserve de biodiversité.

- 4 - Diriger vers la Confluence l'implantation d'entreprises, de start-ups et PME porteuses d'avenir dans le secteur des industries créatives, afin de créer un territoire propice à l'hybridation des savoirs et au développement de synergies entre ces nouveaux acteurs de l'économie.
- 5 - Donner au quartier une identité culturelle forte, tant par la valorisation de son patrimoine industriel que par la création de nouvelles institutions comme la Sucrière. Le Musée des Confluences conforte aujourd'hui de manière significative cette identité.

Parce qu'elle est le fruit de l'équilibre de toutes ces composantes, la Confluence est bien le laboratoire de la ville de demain. Ce quartier, qui accueille 12 000 habitants et 16 000 salariés, est aujourd'hui une référence dans le monde et nous allons poursuivre son développement en ayant toujours à l'esprit la démarche humaniste qui nous guide : bâtir un territoire où les femmes et les hommes vivent en harmonie avec leur environnement et trouvent les conditions de leur épanouissement.



© Nuits Sonores - apéro et mini-sonores (14 mai 2015) Auteur (droit moral) Laurence Danière  
Droits d'exploitation SPL Lyon Confluence

# L'ACTUALITÉ DE LA NOTION DE CITÉ JARDIN

GINETTE BATY-TORNIKIAN

*La Cofhuat a demandé à Ginette Baty-Tornikian, Sociologue,  
Secrétaire de l'Association Régionale des Cités-jardins de la Région Île-de-France,  
de rappeler ce qu'elles ont été dans le passé.  
Rejetées par les grands noms de l'architecture de l'après-guerre,  
alors que les populations qui les habitent, le plébiscitent, elles sont à nouveau  
une référence et le musée de Suresnes leur est consacré*

L'idée de cité-jardin est définie en 1898 dans *A peaceful path to a real reform : Demain, une vraie réforme par une voie pacifique* par un socialiste anglais, Ebenezer Howard.

Sa diffusion dans le Pavillon des Solidarités de l'Exposition Universelle de 1900 à Paris sous l'égide du français Léon Bourgeois fondateur et futur président de la Société des nations, l'érige en modèle d'urbanisation à mondialiser.

Une réédition en 1902, *The garden cities of to morrow : Les cités-jardins de demain* donne le titre définitif à l'ouvrage et en confirme l'ampleur .

L'intitulé du premier titre qu'il choisit "une vraie réforme par une voie pacifique" est clair. Il s'affirme réformiste à l'intérieur du mouvement socialiste. Et il ne propose aucune solution définitive pour résoudre les problèmes et les contradictions, les paradoxes, qui

émergent de cette société à l'aube du XX<sup>e</sup>. Le projet critique exposé s'appuie sur e de l'état des lieux de vie des nouveaux habitants des villes. Il considère que les sociétés modernes doivent gérer la vie quotidienne des urbains selon des règles sociales nouvelles, solidaires et démocratiques. Les équipements publics, et les habitations sont dans un environnement végétal luxuriant, ceintures vertes, maraichages, jardins privés, allées arborées et parcs publics.

Seules les entreprises non polluantes peuvent voisiner les territoires habités Des modes de connexion généralisés, routes, canaux, chemins de fer, ouvrent toutes les perspectives d'échange pour chacun.

Ces villes complémentaires sont satellites les unes des autres et forment un maillage infini sur notre planète rendant caduques par leur exemplarité toutes les autres villes préexistantes.



Ecole Vaillant-laures, city jardins de Suresnes  
© MUS - Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes

Le principe de cité-jardin allie science sociale, éthique et esthétique. Il conjugue, la stabilité sociale par la fin de la spéculation foncière et un espace urbain offrant tous les modes d'activités utiles, éducatifs culturels et culturels dans le temps hors travail de ses habitants. La cité-jardin pense la mixité sociale, l'art, la culture, les loisirs, l'éducation et la santé

Il répond à une catégorie sociale nouvelle et en pleine expansion, le monde du salariat.

Son système de gestion est modulable, il intègre une responsabilisation des habitants. Selon les pays des systèmes de parts ou d'actions, des modes coo-

pératifs, des gestions publiques seront mis en place dans les cités-jardins.

## LE MODÈLE FRANÇAIS

Certains pays vivent leurs cités-jardins selon des critères patrimoniaux égaux à tous les bâtiments architecturaux de qualité. La France c'est longtemps négativement distinguée en ne reconnaissant pas la qualité de patrimoine aux édifices du XX<sup>e</sup> siècle et est toujours peu sensible au rôle historique de ces charmants ensembles habités de logement social que sont les cités-jardins.



Portique de la cité jardins de Champigny-sur-Marne  
© Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes

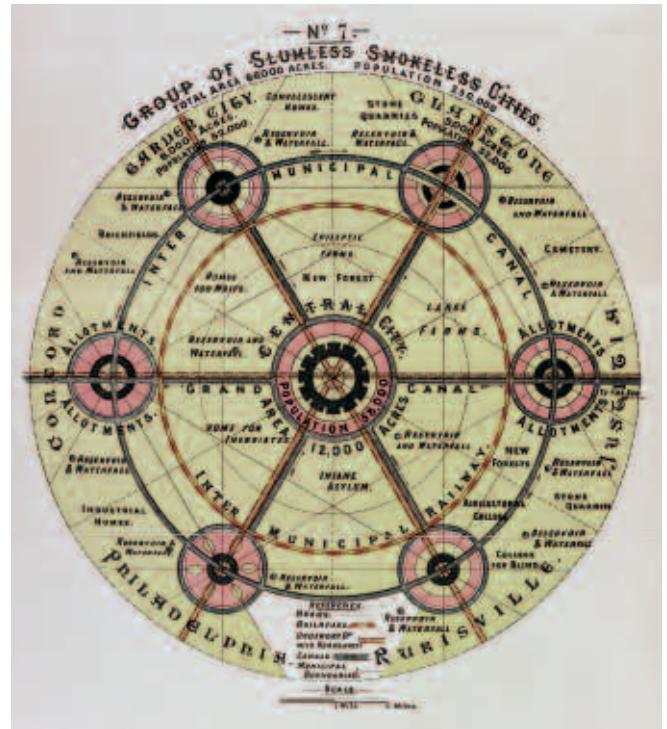
Paradoxalement elle été très sensible à l'appel à l'expérimentation urbanistique. Cinq cités-jardins du bassin minier du Nord sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco. Rouen, Strasbourg, Bordeaux, protègent et réhabilitent leurs cités-jardins.

Henri Sellier, fut conquit par le projet d'Howard et permit par sa position et ses interventions de créer un ensemble de cités-jardins dans la région parisienne. Il fut suivi et soutenu par Raoul Dautry qui gérait les Chemins de fer du Nord. Les cités-jardins de la région parisienne forment une couronne, de 74 cités-jardins, quartiers-jardins et faubourgs-jardins de plus ou moins grande ampleur composées de logements sociaux publics, ou privés, d'équipements, de jardins et de parcs tout autour de la ville centre, gérés par des offices, des coopératives... La distribution des cités-jardins tout autour de la grande ville exprime la volonté d'offrir à toutes les populations urbaines un art de vivre encore inconnu. Elles forment un halo de cités dont l'exemplarité discrète est encore scrutée. Ces ensembles habités ont apporté sur un temps long, des services qui jusque là étaient réservées aux classes moyennes supérieures.

Un langage architectural et urbain diversifié, chaque cité est conçue par un architecte différent, découle de leurs formes, donne à chacune son identité et une première vision de l'extension et de l'embellissement de la métropole.

## LA "SLOW CITTA"

Par la combinaison d'un art architectural et d'une architecture paysagère, une urbanistique raffinée offre une esthétique à la représentation et à l'identité de ce nouveau mode de vie. Art, culture, nature et confort



sont volontairement apportés dans la cité pour constituer un art de vivre.

Les cités-jardins possèdent un vocabulaire formel et une combinatoire que les architectes du monde entier peuvent exploiter et illustrer selon les exigences locales, géologiques, sociales et politiques.

La cité-jardin séduit à travers le monde, des personnes, des associations professionnelles, des entrepreneurs, des politiques, de grands acteurs de la société moderne.

Ces satellites de la grande ville sont des cités du mieux vivre qui s'inscrivent dans la la ville lente.

## BIBLIOGRAPHIE

HOWARD Ebenezer,  
*To-morrow ! A Peacefull Path to Real Reform*,  
Swan Sonnenschein, London, 1898.

HOWARD Ebenezer,  
*Garden cities of To-morrow (being the second  
edition of To-morrow ! A Peacefull Path to Real  
Reform*,  
Swan Sonnenschein, London, 1902.

BATY-TORNIKIAN Ginette,  
*Les cités-jardins de demain*,  
Paris, Sens& Tonka, 1998  
(Traduction de *Garden cities of To-morrow*, 1902).

UNWIN Raymond,  
*Town planning in practice*,  
T. Fischer undwin Ltd, London, 1909.

BATY-TORNIKIAN Ginette,  
DEGUILLAUME Marie-Pierre,  
*Idées de Cité-Jardins. L'exemplarité de Suresnes*,  
Édition Ville de Suresnes, 1998.

BATY-TORNIKIAN Ginette (avec Amina Sellali),  
*Cités-jardins, Genèse et actualité d'une utopie*,  
Éditions Recherches/lpraus, 2001.

BATY-TORNIKIAN Ginette,  
*La ville satellite, de la cité-jardin aux écoquartiers*,  
Histoire des Arts du XX<sup>e</sup> siècle, SCEREN/CNDP,  
Paris, 2013.

GUYIOT-CORTEVILLE Julie (dir.),  
DEGUILLAUME Marie-Pierre,  
*Aux origines du Grand Paris : 130 ans d'histoire*,  
2016-2017,

catalogue de l'exposition du MUS - Musée  
d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes,  
éditions de la Région Île-de-France, 2016.

Région Ile-de-France et Association régionale  
des cités-jardins d'Île-de-France (dir.),  
*Les cités-jardins d'Île-de-France : une certaine idée  
du bonheur*,  
Editions Lieux-dits, Paris, 2018.

Site web du MUS - Musée d'Histoire Urbaine  
et Sociale de Suresnes :  
[mus.suresnes.fr](http://mus.suresnes.fr)



Portique de la cité-jardins de Suresnes  
© MUS - Mus+@e d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes - Jean-Marc Lailheugue

# LA COFHUAT ET L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE PRÉSENTES DANS "RÊVES DE SCÈNES URBAINES" UNE INITIATIVE DE VINCI-VÉOLIA-ARTELIA

## FRANÇOIS LEBLOND

Le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie ainsi que le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la ruralité ont lancé conjointement à l'automne 2015 un appel à projet : démonstrateur industriel pour la ville durable. Pour faciliter la levée des verrous techniques, juridiques et financiers, l'État a missionné l'agence interministérielle PUCA ( Plan Urbanisme, Construction, Architecture).

Ce sont des entreprises du secteur privé qui ont répondu à la démarche en proposant de constituer, en un lieu donné, sous l'impulsion de José-Michael Chenu, un laboratoire du génie urbain français. Elles ont recherché un territoire qui pourrait être particulièrement adapté à la démarche et ont proposé leurs services à l'établissement public "Plaine commune". Celui-ci s'est montré immédiatement intéressé. Par l'importance des sujets que les élus ont à traiter dans cette partie du territoire du département de la Seine Saint Denis, une très grande diversité des réponses pouvait venir des entreprises.

Dans leur réponse à l'administration, les promoteurs privés du projet qu'ils ont appelé "rêves de scènes urbaines", n'ont pas caché leur ambition : faire de la démarche un laboratoire du génie urbain français.

C'est le dialogue entre partenaires privés et collec-

tivité locale qui depuis trois ans fixe les initiatives à développer, l'État en a été le déclencheur avec sa subvention de départ, les orientations prises au fur et à mesure des progrès du projet, sont le fruit du dialogue entre les partenaires privés et la collectivité.

Les entreprises se sont regroupées en une association, elles acquittent une cotisation annuelle et proposent ensemble aux élus, diverses catégories de projets. Ceux-ci les retiennent en fonction des besoins des populations qu'ils représentent. Un esprit de dialogue régulier s'est développé entre les intéressés

La Cofhuat a adhéré à cette association et a proposé à l'École Spéciale d'Architecture de s'associer, elle aussi, à l'entreprise. L'objectif est pour nous, d'apporter notre expérience en aidant les sociétés partenaires à participer à la réalisation d'un ensemble urbain qui exprime le génie français au-delà des actions ponctuelles qu'elles maîtrisent. L'architecte et l'urbanisme doivent avoir une place essentielle dans le devenir de ce territoire.

### **LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE SUR LEQUEL A ÉTÉ INITIÉE LA DÉMARCHÉ**

Il comprend 9 villes et compte au total 400 000 habitants représentant 134 nationalités et s'étendant sur une aire de 50 km<sup>2</sup> soit la moitié de la surface de



© Alexandra Litchman  
Ville de Rennes

Paris. Ce territoire cosmopolite est marqué par une histoire industrielle forte. C'est autour d'un objectif de requalification urbaine qu'est née l'intercommunalité

Depuis 1990, de vastes programmes de requalification urbaine ont été lancés (ouverture de l'autoroute A1, Stade de France, arrivée des gares des RER B et D).

À travers le développement de nouveaux quartiers, la reconversion d'anciennes friches et la réhabilitation de l'existant, plus de 40 % du territoire, est aujourd'hui en profonde mutation avec :

- De grands projets urbains structurants : Cité du Cinéma, Docks de Saint-Ouen, Pleyel, Fort d'Aubervilliers, friche Babcock à la Courneuve, Campus universitaire Condorcet, projet urbain et universitaire de Villetaneuse.
- L'accueil du village des athlètes lors des Jeux Olympiques de 2024, ainsi que la piscine olympique.
- Une politique de rénovation urbaine avec 14 quartiers retenus dans le Nouveau programme de rénovation urbaine.
- Un vaste projet de refonte des déplacements : 5 gares du Grand Paris Express en projet (dont le hub Pleyel) le prolongement du tramway T8 vers le Sud jusqu'à Paris, le prolongement des lignes de métro 12 et 14.
- Plaine Commune s'est engagée dans l'agenda 21, le plan climat air énergie et dans la labellisation éco-cités.

La démographie a augmenté de 16,2 % de 1999 à 2010 contre 8 % pour la moyenne francienne. 154 000 logements dont 66 000 logements sociaux et 13 000 logements insalubres.

21 500 entreprises sont présentes, 200 000 emplois publics et privés soit une augmentation de 38 % en 10 ans mais taux de chômage est de 20,8 % contre 11 % en moyenne en Ile-de-France.

43 000 étudiants dans les universités de Saint Denis et de Villetaneuse mais seulement 15 % de diplômés du supérieur contre 38 % pour la moyenne de l'Ile de France.

## **LES ENTREPRISES PARTICIPANT AU PROJET RÊVE DE SCÈNES URBAINES**

Elles se sont constituées en association avec un comité de pilotage, un comité stratégique et des ateliers. L'association comprend 60 membres, elle a pour objet d'être une plateforme partenariale d'innovation. Elle est un lieu de rencontre entre industriels et acteurs de l'innovation, elle a pour but de faire émerger des projets urbains innovants en détectant les synergies existantes entre ses membres.

Parmi eux, de très grandes entreprises sont présentes mais le nombre de Start Up et de PME, n'a cessé de croître. Les universités, présentes sur le site, s'efforcent aussi de permettre à leurs étudiants de voir dans les chantiers en cours un moyen de s'insérer dans la vie professionnelle.

L'élément majeur est constitué par le dialogue qui s'est instauré avec les élus de Plaine Commune qui sélectionnent parmi les projets qui leur sont présentés, ceux qui entrent dans leurs priorités.

Un comité de prospective dont est membre le Président de la Cofhuat, a pour vocation de mettre en cohérence la chaîne de valeur de l'urbain et de valoriser le savoir-faire français.

Tous les ans sont proposées à Plaine Commune 150 idées d'innovation sur lesquelles elle peut en retenir 20 ou 30 en fonction de leur retombée positive sur le territoire, de leur contribution à l'emploi local, de leur performance énergétique. Chaque idée est portée par un acteur pilote qui, en cas de sélection, s'engage à mener une étude de développement visant à préciser les conditions de réalisation, précisant notamment les freins réglementaires que les services de l'État devront s'efforcer de lever. Ce sont les membres de l'association qui assument le risque financier de l'association. Si tous ces éléments sont positifs, on entre dans la phase de prototype, Plaine Commune délègue un correspondant. À ce stade, l'association n'intervient plus.

L'association s'efforce de faire connaître sa démarche en France et à l'Étranger et accueille favorablement les demandes venant de villes de province intéressées par la démarche, le mouvement a pris à cet égard, un bon départ.

Pour renforcer la cohérence des actions proposées, l'association avec l'aide des programmes d'investissements d'avenir, développe un outil collaboratif avec une interface des projets en 3D, ce qui pourrait être conjugué avec les programmes de l'École Spéciale d'Architecture.

## LES RÉALISATIONS

Une première boîte à idée a été remise à Plaine Commune en Juillet 2016, elle concerne les quartiers d'Universeine Pleyel, les élus l'ont orienté vers des objectifs essentiellement écologiques : adaptation au changement climatique, à la raréfaction des ressources, à la lutte contre la pollution de l'air, à la réduction des nuisances, à l'économie circulaire. Les

réponses ont abordé des sujets variés : 15 projets ont été validés par Plaine Commune.

La boîte à idée n° 2 a concerné 151 projets. Ils ont concerné l'accessibilité au quartier, le bâtiment réversible, la production locale d'énergie. 23 projets ont été sélectionnés par Plaine Commune.

Les grands groupes et leurs filiales étaient très majoritaires au départ, la place des Start up s'est accrue lors de la boîte à idées n° 2, il en est de même des spécialistes du numérique.

Pour la boîte à idées n° 3, le territoire considéré est celui de la totalité de Plaine Commune. Les sujets sont toujours l'accessibilité au quartier mais aussi la réversibilité des bâtiments, leur confort, le traitement des espaces extérieurs, les divers services à développer, la production locale d'énergie, le traitement des déchets.

## QUELQUES EXEMPLES D'ÉTUDES DE DÉVELOPPEMENT

Boîte à idées N° 1 :

- BIM infrastructure urbaine (Eurovia) création d'une maquette numérique d'infrastructures urbaines.
- Data lab (RATP) plateforme de données territoriales : mobilité, logement social, rénovation urbaine Cubik Utilisation de bétons haute performance pour le transport de modules plus légers pour les réutiliser.
- Utilisation de bétons à hautes performances pour permettre la réutilisation pour une seconde vie (Cubikhomes).
- Conjugo (Vinci Construction) permettant la conversion d'un bâtiment de logements en bureaux et inversement.

- Habitat Colonne (Vinci construction) les cloisons étant non porteuses, le réagencement en est facilité.
- Reconversion des bâtiments construits pour le VO de 2024 (Vinci Immobilier).
- Optimisation de la gestion énergétique d'un îlot de bâtiments intégrant la production locale d'énergie et de stockage (Vinci energie).
- Mur éolien anti-bruit (Techsafe).
- Tri et collecte des déchets de chantier-canal Saint Denis (Veolia) avec collecte des matériaux recyclés.

Boîte à idées n° 2 :

- Espaces urbains de distribution (Sogaris) livraison du dernier km à partir d'une plateforme en périphérie.
- Construction d'une passerelle piétonne imprimée en 3D (XtreeE), utilisation non alimentaire de l'eau.
- BIM urbain (RATP) limitation des nuisances des chantiers sur la circulation.

- Recharge autonome de vélos à assistance électrique (signature, Svms Eurovia).
- Traversée de la Seine en bateau à hydrogène (CEA).
- Systèmes de rafraîchissement sans climatisation (Vinci construction).
- Éco-conception de projets urbains (Mines Paristech).
- Bâtiments réversibles de logements vers bureaux (Adim Ile de France) réutilisation du village olympique après les jeux.
- Logements intergénérationnels (3F) attention portée aux espaces entourant les maisons construites pour les athlètes de jeux paralympiques pour en faire des lieux de partage

Cofhuat et École Spéciale d'Architecture pensent qu'une plus-value peut être apportée aux différents projets proposés, par des étudiants formés à la fois à l'esthétique et à une vision de la ville à la fois moderne et fidèle à certaines règles esthétiques.



© Plaine Commune Seine-St-Denis





## PARTIE 4

# DES VILLES QUI RÉPARENT LES ERREURS DU PASSÉ

*La politique de la ville a aujourd'hui plusieurs décennies, elle a eu des résultats plus positifs que l'image qu'elle a régulièrement donnée. La Cofhuat s'implique depuis plusieurs années dans cette action. Il lui est apparu, au cours des débats qu'elle a organisés, que c'est grâce aux initiatives prises par des préfets, par les élus concernés, par des personnalités exerçant les fonctions les plus diverses, que cette politique peut encore se développer et défendre la paix sociale dans un contexte humain dégradé. On trouvera ci-après quelques exemples d'initiatives que la Cofhuat soutiendra auprès des pouvoirs publics.*

# UNE VISION, UNE VOLONTÉ !

XAVIER LEMOINE  
MAIRE DE MONTFERMEIL

C'est dans les années 80 que la situation de la ville de Montfermeil a commencé à préoccuper les édiles locaux et peu après l'État local, puis central. Durant une vingtaine d'années, avant la signature par Jean-Louis Borloo en décembre 2004 de la convention partenariale ANRU, tous les dispositifs existants de la politique de la ville avaient été mis en place hélas sans parvenir au moindre résultat, sinon à éviter le pire du pire.

Ma première conviction est que, passé un certain seuil de dégradation sociale et urbaine, la seule manière de redistribuer les cartes est de démolir et démolir abondamment. Je tiens l'intervention urbaine pour être un préalable absolu au retour de la sécurité et à l'efficacité des politiques sociales et éducatives qui doivent être mises en œuvre avec un haut degré d'exigence pour peu que l'on veuille obtenir de vrais et durables résultats. En effet, seule la qualité de l'urbanisme, de l'architecture et des espaces publics sont de nature à rendre dignité et fierté aux populations de nos quartiers. Ces dernières ayant recouvrées dignité et fierté retrouvent de ce fait confiance en nos institutions politiques et publiques.

Ce sont les conditions préalables nécessaires au retour de la sécurité qui ne peut que s'appuyer sur

l'assentiment et la participation des citoyens. À ce sujet, il est à noter que les procédures initiées par le Procureur de Bobigny, telles que le Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) et le Groupement de Prévention Local de Traitement de la Délinquance (GPSD) en sus de l'habituel Contrat Local de Sécurité (CLS) ont permis l'élaboration de procédures d'interventions dans le cadre d'un travail partenarial avec l'ensemble des institutions concernées, Police Nationale et Municipale, politique de la ville, politiques éducatives, APJJ, ASE, SPIP, Éducation Nationale, bailleurs sociaux, transporteurs...) qui permet de rester très réactif aux évolutions de la délinquance et à maintenir durablement cette dernière à un niveau très bas.

De même, pour assurer la pérennité des investissements faits, en matière urbaine, a été inventée la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) qui associe très étroitement la population à ces problématiques. Là également la mobilisation, l'engagement, l'encouragement des habitants à participer activement aux politiques partenariales mises en place donne des résultats très appréciables.

Ce sont bien les capacités massives d'intervention de l'ANRU sur l'urbain qui ont permis ce basculement certes accompagné par l'implantation d'un commis-



© Ville de Montfermeil

sariat propre aux deux villes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois et du désenclavement du territoire au moyen d'un tramway dans un premier temps, puis dans quelques années encore du métro du Grand Paris Express.

Ma seconde conviction est que l'enjeu dans nos quartiers n'est ni social, ni économique, ni urbain. Non qu'il n'y ait pas de dysfonctionnements de ces trois réalités et non plus qu'il ne faille pas de politiques spé-

cifiques de rattrapage, mais bien indiquer que ces trois dysfonctionnements sont davantage de l'ordre des conséquences et non des causes. Or, la responsabilité du politique est certes dans l'urgence de se porter sur les conséquences, mais son devoir est surtout de remonter aux causes et d'agir dessus. Pour ce qui nous concerne, l'enjeu dans nos quartiers est d'ordre culturel, la culture comprise comme étant l'expression profane d'un culte, ou comme l'entendait Churchill



© Ville de Montfermeil

répliquant de manière cinglante à ses Ministres qui voulaient, pour soutenir l'effort de guerre, diminuer le budget de la culture : *"Mais alors pourquoi nous battons-nous ?"*.

Combien de temps encore pourrions-nous nous satisfaire du rapport annuel de la Cour des Comptes à propos de l'inefficience de l'argent consacré à la politique de la ville. C'est pourquoi, je souhaite que toutes nos politiques publiques, en direction de nos quartiers, soient réexaminées, redéfinies à l'aune de cet enjeu culturel. C'est la raison pour laquelle nous avons localement bâti un programme complet, de la sensibilisation jusqu'aux diplômes reconnus, d'apprentissage de la langue française pour toutes les personnes ne la possédant pas ou insuffisamment. Ceci est organisé pour répondre aux contraintes familiales et professionnelles, dispose d'un règlement intérieur s'assurant de la ponctualité et de l'assiduité des stagiaires et bénéficiant de moments solennels avec le Maire et le Préfet. Au delà de l'apprentissage stricte de la langue française se sont les codes, us et coutumes, mœurs de notre société qui sont portés à connaissance et ce au moyen de sorties, conférences, théâtres, forum...

Alors que Montfermeil suscitait la première école hors contrat du réseau Espérance Banlieue pour répondre à une triple problématique d'enfants en souffrance scolaire et de familles plus exigeantes sur le plan éducatif, aussi, avons-nous reconstruit, en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale, la CAF et les autres acteurs institutionnels, toutes nos politiques éducatives de la naissance à l'âge de 25 ans, de la crèche à la Mission Locale. Un soin tout particulier a été apporté à remettre les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. De nombreux débats, lieux ressources, conférences, formations les ont, à cet effet, accompagnés.

Je tiens la culture comme étant la clé de voûte des quarante politiques sectorielles différentes qu'un Maire exerce et je suis heureux et fier de pouvoir accueillir sur Montfermeil "les Ateliers Médecis" qui sont nés de cette forte et intime conviction. Rien de cette vision et de cette volonté pour Montfermeil, trop brièvement décrites dans ces quelques lignes, n'auraient été possibles sans un puissant et constant soutien de l'État. Pour résumer davantage encore ces très nombreuses actions multiformes elle n'ont concouru qu'à faire connaître, respecter et aimer la France.

## SPORT DANS LA VILLE

PHILIPPE ODDOU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

La coupe du monde de Foot-ball qui vient de se dérouler en Russie a fait vibrer ensemble des personnes de tout âge et de toute condition. La jeunesse présente dans les quartiers sensibles a été une des premières à se passionner pour l'événement. Cela exprime le rôle que peut jouer le sport dans la politique de la ville : une école de discipline et de courage. A partir du sport, l'objectif est de donner confiance, à montrer les valeurs du travail, apprendre à être sérieux, ponctuel, à bien se comporter

Il y a 20 ans, se créait à Lyon l'association "Sport dans la ville", l'objectif était de s'appuyer sur le sport pour donner envie aux jeunes qui le pratiquent, de se dépasser, d'apprendre, et d'avoir la volonté de réussir. Au cours de ces 20 années, 12 000 jeunes ont été accueillis. Progressivement, l'association lyonnaise s'est implantée en Île de France, dans les Hauts-de-France, à Chambéry, à Grenoble, à Saint-Étienne.

La mission de Sport dans la ville est d'offrir un tremplin aux jeunes en les accompagnant dans leur éducation, leur orientation et leur entrée dans la vie active. Sport dans la ville propose dès l'âge de 6 ans des programmes sportifs et de découverte qui permettent de travailler dans le temps sur l'évolution comportementale de chaque jeune. Les valeurs d'assiduité (ponc-

tualité, régularité) et de comportement (politesse, engagement personnel, respect des autres, des règles et des engagements) transmises sur les terrains sportifs et lors des séjours de vacances, sont une des bases de l'esprit entrepreneurial et à la démarche d'insertion sociale en direction de chacun des jeunes.

A partir de cette volonté de s'appuyer sur le sport, l'association a créé des ateliers de lecture et d'écriture Apprenti'bus, s'est penchée sur les préoccupations spécifique des jeunes filles : L dans la ville, suit l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes à partir de 14 ans : Job dans la ville, et aide à la création d'entreprises : Entrepreneurs dans la ville.

Chaque jeune inscrit à Sport dans la ville bénéficie d'un encadrement pédagogique et d'un accompagnement personnalisé dès le terrain sportif et ce jusqu'à son orientation et son insertion professionnelle. Les familles sont associées directement à la construction du projet d'orientation professionnelle de leur enfant.

Tout au long de l'année, les jeunes âgés de 6 à 25 ans participent les mercredi et samedi, à des séances sportives avec le concours de l'Olympique Lyonnais, de l'AS Saint-Étienne, du Stade français, notamment : Football, Basket, Rugby, Tennis, Danse).



© Sport dans la Ville

Des séjours de découverte sont proposés à ceux qui ont eu un comportement exemplaire en France et à l'Étranger

Une attention particulière est portée aux jeunes filles pour leur donner les mêmes chances de réussite qu'aux garçons

Pour les enfants âgés de 9 à 11 ans, l'Apprenti'Bus a pour objet d'améliorer la maîtrise de la lecture, de

l'écriture et de leur expression orale. En s'installant à proximité immédiate des terrains de sport, il offre un lieu d'apprentissage au cœur des quartiers

Le programme Job dans la ville s'inscrit, aussi en complément de la démarche sportive, pour assurer un accompagnement individuel, un parrainage par des collaborateurs d'entreprises, des visites d'établissements industriels, des techniques de recherche d'emploi, des sensibilisations aux métiers de demain.

Plusieurs grandes entreprises ont accepté de prêter leur concours. Des sondages montrent que les résultats de la démarche ont des résultats très positifs dans l'accès à des emplois pérennes.

EMLyon Business School, participe à un programme réservé à des jeunes issus des quartiers prio-

ritaires et engagés dans Sport dans la ville pour les aider à créer eux-mêmes des entreprises. En 20 ans cela représente 136 créations. Le programme s'élargit à des sites nouveaux en Île-de-France.

Comme le dit Jean Michel Aulas, Président de l'Olympique Lyonnais, le privé a devancé le public.



**ANWAR, 23 ANS**

*Quand j'y pense... Ça fait 10 ans que je vais sur les terrains de sport de Lyon-Vaise. Je suis passionné de foot. Dans ma famille, nous sommes trois garçons à avoir profité des activités et des animations gratuites de Sport dans la Ville. C'est avec eux que j'ai pu partir au Brésil - un voyage incroyable - et en Angleterre pour un séjour linguistique. Bref, c'est ma bonne étoile ! Il y a eu aussi les visites d'entreprises, le soutien d'une marraine, le conseil à l'orientation, les ateliers de rédaction de CV, les simulations d'entretien. Ils m'ont aidé dans ma recherche d'alternance. Je suis, pour deux ans, apprenti ingénieur en alternance chez Namera et à l'École des Mines de Saint-Étienne. Grâce à Job dans la Ville. Pendant tout ce temps, je n'ai pas quitté les terrains. J'ai été éducateur sportif et même "commentateur sportif". J'envisage d'être parrain à mon tour et pourquoi pas bénévole. Le plus important, c'est de me lever le matin avec l'envie de travailler.*



**SARAH, 15 ANS**

*J'accompagnais mes frères au terrain de sport, c'est là que j'ai compris que je pouvais moi aussi faire du foot. Depuis mes 13 ans, je vais tous les samedis sur celui de Givors. Mon responsable insertion m'a parlé un jour du programme Job dans la Ville. Ça m'a tentée. Depuis, je suis partie en Hongrie avec L dans la Ville et à Marseille pour visiter l'usine Coca-Cola. C'est spécial de découvrir une entreprise... Je fais beaucoup d'activités, de rencontres avec des gens qui travaillent. Ma marraine Pascale est responsable des ressources humaines chez Renault Trucks. Au départ, je ne connaissais personne, maintenant j'ai des amies. Je conseille Sport dans la Ville à beaucoup de gens parce que l'association ouvre beaucoup de portes ! Dans notre société sexiste, c'est très bien de mettre les filles en valeur. Ça fait plaisir.*

# PARCOURS EMPLOI MOBILITÉ SPORT PEMS ENGIE

## THIERRY HUCK RESPONSABLE MISSION INSERTION À LA DRH DU GROUPE ENGIE

PEMS Parcours Emploi Mobilité Sport a été créé en 2016 à l'initiative de la Direction Générale d'ENGIE à l'occasion de l'EURO, compétition européenne de football organisée en France.

Cette action vise à accompagner en amont de leur entrée en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) pendant 6 mois des jeunes filles et garçons, de 17 à 26 ans domiciliés en majorité dans les quartiers dits prioritaires de la politique de la ville. Ce parcours associe des ateliers, du parrainage, une immersion en entreprise, un accompagnement individuel, la pratique du sport, une immersion en milieu militaire...

L'originalité est multiple :

- L'utilisation du sport comme moyen de valorisation et de prise de confiance.
- L'immersion en milieu militaire vecteurs d'intégration dans la vie professionnelle.
- Le partenariat entre les entreprises privées, les pouvoirs publics et les associations.

### LE SPORT

Le programme prévoit régulièrement la découverte et la pratique de différents sports individuels et collec-

tifs. L'objectif est de capitaliser sur les valeurs d'effort, d'endurance et d'entraînement collectif. Cela permet de favoriser la prise de confiance en soi chez les jeunes et de mieux traduire les qualités qu'ils possèdent pour se valoriser auprès des entreprises.

### L'IMMERSION MILITAIRE

La semaine d'immersion au sein de l'armée sur une base aérienne, permet de placer le groupe de jeune en situation de vie collective avec des règles, de la discipline, le respect des horaires et la mise en valeur des activités en groupe. Cela permet de valoriser le parcours des jeunes et de pouvoir plus facilement transposer cette expérience au sein d'un parcours en entreprise.

### LE PARTENARIAT PRIVÉ PUBLIC ET ASSOCIATIF

Dès le début de la conception du parcours, il était évident qu'une entreprise seule, même fleuron du CAC 40 ne pouvait pas initier et réussir seule une telle action.

La DRH d'ENGIE et l'association CLUB FACE Paris ont décidé d'associer les pouvoirs publics en l'occur-

rence la Préfecture de Paris et la DIRECCTE Île-de-France à leur projet, notamment dans le cadre d'un double financement public privé et la mobilisation des réseaux des missions locales et des collectivités pour faciliter le sourcing des jeunes des QPV (Quartiers Politique de la Ville). *“Le but est de créer un véritable maillage entre ses différents acteurs”.*

Une collectivité locale peut participer au projet PEMS à travers un soutien autre que financier. Cela se traduit par l'aide au sourcing des jeunes en faisant intervenir la mission locale ou maison de l'emploi du secteur. La mairie peut également participer à l'organisation du lancement du programme dans un équipement de la ville et faisant intervenir des associations sportives et ses éducateurs. À titre d'exemple la ville d'Aulnay-Sous-Bois en 2016 et la ville de Colombes en 2017 ont permis de soutenir le projet en mettant à dispositions un stade de foot pour Aulnay, et une salle de boxe pour Colombes. Par la suite, la municipalité en-

gagée dans le projet PEMS est régulièrement informée de l'évolution des jeunes résidant sur leurs territoires.

Le PEMS permet de créer une passerelle entre la demande d'alternance des jeunes et les besoins des entreprises. Ainsi, le sujet de l'insertion des jeunes ne peut réussir que si les entreprises, les collectivités et les associations travaillent ensemble autour de ce projet commun. De ce fait, il n'y a aucune concurrence entre les dispositifs portés par les différents acteurs. Bien au contraire cela constitue un renforcement de l'accompagnement des jeunes qui en ont le plus besoin.

PEMS, 3 années après, c'est plus 150 jeunes en Île-de-France qui ont pu bénéficier de ce programme avec un taux de réussite allant jusqu' à 80 % pour la promotion 2018 qui s'est clôturée en septembre 2018 aux cercle interarmées Saint-Augustin en présence des jeunes, des entreprises partenaires, des associations prescriptives et des pouvoirs publics ou des collectivités locales.



© Sport dans la Ville

## LA PLACE DE LA MUSIQUE DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO CHEF D'ORCHESTRE ZAHIA ZIOUANI

Aujourd'hui, beaucoup connaissent le grand chef d'orchestre qu'est Zahia Ziouani qui est appelée à diriger des formations musicales de prestige mais peu sont au courant de son parcours exemplaire.

Zahia Ziouani, après des études musicales très poussées, a eu l'idée d'intéresser à la musique, classique mais aussi contemporaine des jeunes issus des banlieues en les mettant en relation avec des musiciens professionnels.

C'est ainsi qu'est né l'orchestre symphonique Divertimento réunissant 60 jeunes talents et des musiciens de renom de Seine-Saint-Denis, de Paris et de la Région Île-de-France.

L'orchestre est en résidence artistique dans la ville de Stains et son activité est fortement ancrée en Seine-Saint-Denis, il se produit dans des lieux prestigieux comme la basilique Saint-Denis, la salle Gaveau, le Sénat, le Petit Palais, la salle Cortot.

L'orchestre honore certains objectifs :

Partager avec des publics très diversifiés des moments artistiques de grande qualité

Rendre accessible la musique classique au travers



d'une programmation riche, diversifiée et de qualité et ainsi tisser des liens encore plus étroits avec le public

Transmettre les différents codes du spectacle aux spectateurs novices

Participer à des actions de sensibilisation afin de se rapprocher des nouveaux publics

Offrir au public des moments de rencontres familiaux et créer du lien social et intergénérationnel grâce à la diversité des publics.

Jouer un rôle majeur dans la formation musicale de jeunes dont Zahia Ziouani découvre le talent



La programmation est variée allant de l'époque baroque à la musique contemporaine. Le jazz, la musique de films, les comédies musicales, les musiques traditionnelles ne sont pas oubliées. Il en résulte une expérience unique pour le public tout autant que pour les musiciens.

L'orchestre est désormais régulièrement invité à se produire dans de nombreux festivals en province comme à l'étranger : Russie, Espagne, Pologne, Belgique, République tchèque ...

Donnons la parole à Zahia Ziouani qui fête aujourd'hui les 20 ans de l'initiative qu'elle a prise de faire de la ville de Stains le point de départ d'une œuvre à dimension nationale et qui doit figurer parmi les actions majeures de la politique de la ville

*Comment l'idée vous est venue, quels ont été les moments clé ?*

A l'issue de mes études, face aux faibles perspec-

tives qu'offraient le métier de chef d'orchestre aux jeunes femmes, j'ai souhaité créer mon propre orchestre symphonique, en l'orientant sur deux axes fondateurs : proposer un répertoire innovant en lien avec d'autres arts et d'autres cultures ; favoriser la démocratisation culturelle en inscrivant les actions de l'orchestre directement au cœur des villes et des quartiers.

L'Orchestre Symphonique Divertimento est donc né en 1998, d'abord en tant qu'orchestre de jeunes, il s'est peu à peu professionnalisé pour devenir l'orchestre professionnel d'aujourd'hui.

En 2005, nous avons eu l'occasion d'implanter l'OSD au sein de la ville de Stains, qui nous soutient depuis, et nous a permis de développer l'orchestre à l'échelle départementale, puis jusqu'à un niveau international.

A mi-parcours, en 2008, j'ai également créé l'Académie Divertimento, qui propose l'expérience de la



pratique musicale orchestrale à des jeunes du tout débutant au presque confirmé, et qui fête donc cette saison ses 10 ans.

Les résultats obtenus progressivement

Grâce à l'engagement de nos partenaires et de nos musiciens, l'OSD a développé sa présence sur de nombreux territoires au sein des différentes régions françaises, donnant accès à la musique symphonique à des publics très variés.

Les principaux soutiens dont vous avez bénéficié : personnalités engagées particulièrement (que l'on pourrait interroger), moyens financiers :

État, collectivités locales, mécénat. Y a-t-il aujourd'hui des difficultés à cet égard, lesquelles ?

A la création de l'OSD, j'ai bénéficié du soutien précieux de ma soeur Fettouma Ziouani, aujourd'hui violoncelle solo de l'OSD et directrice adjointe du

conservatoire de musique et de danse de la ville de Stains.

Puis, lors de notre implantation à la ville de Stains, les maires successifs m'ont également soutenue, tels que Azzedine Taïbi.

Au niveau financier, nous bénéficions de soutiens importants des collectivités locales avec lesquelles nous développons des projets de résidence artistique et culturelle, de nombreux mécènes privés, au premier rang desquels le Mécénat Musical Société Générale et la Fondation Engie, mais aussi des services de l'État, en particulier dans le cadre des crédits de la politique de la ville. En effet, l'attribution de crédits culturels fut un travail de plus longue haleine. Aujourd'hui, nous poursuivons toujours nos recherches de financements, face à la réduction des subventions publiques et la concurrence croissante dans les demandes de mécénat.

***En quoi ces actions ont contribué à la politique de la ville, que faudrait-il faire encore aujourd'hui pour vous soutenir ?***

L'implantation territoriale de l'OSD a permis d'apporter une offre culturelle exigeante et qualitative au coeur des territoires politique de la ville, à travers diffusion de concerts, actions de sensibilisation à la musique symphonique, et pratique musicale orchestrale.

Chacune de nos actions permet en outre, à travers le prisme de l'orchestre symphonique, de favoriser mixité et cohésion sociale.

Afin de poursuivre dans cette direction, l'OSD développe aujourd'hui son réseau de mécènes Acanthe, accueillant des soutiens financiers, matériels ou humains.

# LE RÔLE DE L'ÉCOLE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES : LYCÉE DE MEAUX

AUGUSTIN D'HUMIÈRES  
PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LATIN, GREC  
AU LYCÉE JEAN VILAR DE MEAUX

J'ai fondé l'association Mêtis en janvier 2003, avec quelques uns de mes anciens élèves des classes de grec et de latin du lycée Jean Vilar de Meaux. Notre principal objectif était alors de lutter contre la disparition programmée des sections de grec et de latin dans les établissements de banlieue en montrant à quel point l'apprentissage de ces matières était un atout manifieste pour les élèves, à commencer par les élèves en difficulté scolaire, et pouvait ainsi constituer un vecteur d'égalité des chances. Nous avons ensuite ainsi installé une troupe de théâtre, convaincus que nous étions de la nécessité de cette pratique qui permet aux élèves de maîtriser les codes de l'oralité, d'apprendre à entrer dans un rôle très différent de leur quotidien, à se libérer des préjugés et étiquettes qui pèsent sur eux. Nous avons ensuite été sollicités pour prendre en charge le dispositif d'accompagnement à la scolarité après la classe pour les enfants des écoles primaires des quartiers prioritaires de la ville de Meaux, et avons enfin mis en place un programme ambitieux de tutorat et de sorties culturelles pour les collégiens et lycéens de ces mêmes quartiers.

Aujourd'hui l'association Mêtis, reconnue depuis 2007 "jeunesse et éducation populaire", accueille chaque soir plus de deux cents enfants dans son dispositif d'accompagnement à la scolarité, c'est-à-dire 7 fois plus qu'à sa création, nous travaillons en partenariat avec douze écoles élémentaires, trois collèges et deux lycées.

L'association organise chaque année plus de soixante sorties culturelles gratuites à destination des lycéens, collégiens, et écoliers des quartiers. Nous avons représenté dans le grand théâtre de Meaux des comédies de Shakespeare, Cyrano de Bergerac, et contribué à ce que le théâtre prenne une place prépondérante dans la vie des élèves qui constituent cette troupe. Grâce son action dans les collèges du secteur, l'association Mêtis a contribué à faire venir au grec et au latin plus de deux mille élèves qui découvraient ces matières et viennent chaque jour apporter la preuve par l'exemple de leur utilité.

La réussite de ce projet tient à ce qu'il a pris naissance dans le constat que nous faisons que l'école publique ne pourrait atteindre les objectifs qui étaient les

siens : former des citoyens, jouer un rôle de creuset républicain en donnant une langue et une culture commune à chaque enfant, préparer l'élève à sa vie professionnelle future, si ne se mettaient pas en place, à côté de l'école, des structures destinées à amplifier et renforcer le message que l'école veut faire passer. L'école publique est limitée par une répartition des horaires, par des programmes lourds, par un façon de travailler, qui ne permettent pas toujours d'aller à l'essentiel, et de faire face à l'urgence.

Notre ambition a donc été d'occuper le terrain, de faire en sorte que l'école occupe une place beaucoup plus large dans la vie de l'élève, pas forcément avec des cours en plus, mais avec des sorties culturelles, avec une pratique intensive du théâtre encadrée par des comédiens professionnels, avec des séances d'accompagnement à la scolarité encadrée par des professeurs retraités qui permettent aux élèves de revenir sur ce qu'ils n'ont pas compris, à ceux qui ont compris d'aller plus loin dans l'approfondissement de

leurs connaissances, avec du latin et du grec qui permettent aux élèves d'avoir accès à l'histoire de la langue française, comme à celle d'autres langues européennes, de maîtriser des références auxquelles il resterait sans cela totalement hermétiques, d'avoir accès aux termes du vocabulaire scientifique et médical qui apparaît beaucoup plus familier aux élèves par la seule connaissance des étymologies grecques, et enfin de débattre de thèmes essentiels à la citoyenneté : la démocratie, la place de la religion. La distance qui nous sépare de l'Athènes de Périclès ou de la Rome de Virgile est telle que l'on peut évoquer des sujets parfois brûlants pour les élèves, à commencer par la religion et la laïcité sans que l'échange prenne un tour polémique.

Aujourd'hui, nous continuons à développer quotidiennement ces quatre axes fondateurs, et sommes à la recherche de partenariats pour pérenniser cette action engagée depuis 15 ans au service d'un quartier de ses habitants.



# L'OUVERTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX JEUNES ISSUS DES QUARTIERS

HÂKIM HALLOUCH  
SCIENCES PO

*“Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; Assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature, et par là, établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. Tel doit être le premier but d'une instruction nationale et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice”<sup>1</sup>.*

L'égalité des chances est un thème moderne dont les contours conceptuels émergent en même temps que s'affirme le passage du sujet au citoyen durant la révolution française.

Parmi les “lumières” du XVIII<sup>e</sup> siècle, Condorcet est sans doute celui qui formula le plus la nécessité de réfléchir aux modalités politiques, sociales et donc institutionnelles de promouvoir, par l'éducation, le “talent” de chacun. Cette idée, pensée sous la forme d'une dia-

lectique, articule émancipation individuelle et émancipation collective. Ce n'est que parce que les citoyens ne sont éduqués, par la puissance publique, qu'il leur sera permis de vivre ensemble sous les lois de la “meilleure constitution”. Les racines de l'égalité des chances plongent dans les racines de l'idée républicaine à la française. Autant dire que la France s'est façonnée pour être la manifestation concrète de l'égalité.

L'éducation est l'un des domaines où cette promesse sociale et politique est attendue. L'espace de l'école incarne ce lieu où tout doit devenir possible et notamment la promotion sociale. La sociologie de l'éducation naissante s'est vite intéressée aux mécanismes entravant la réalisation de cette promesse. Face à l'égalité des chances théorique, l'inégalité des chances a été démontrée et mesurée. La littérature scientifique a pu fournir les clés descriptives et analytiques expliquant les obstacles entravant les trajectoires de nombreux jeunes : autocensure, manque d'une information spécialisée, ou de moyens financiers, environnements enclavés, niveau et qualité du capital culturel disponible au sein des cellules familiales, stratégies d'évitement, etc.

C'est sur les fondements d'une tradition ancienne inaugurée par Emile Boutmy lui-même, et éclairée par une recherche scientifique de plus en plus pertinente que Sciences Po a engagé sa responsabilité en tant qu'institution d'enseignement supérieur.

Dès les années 80 des programmes d'ouverture sociale sont développés, ils visent à faire connaître l'institution à différents talents et à en élargir le recrutement.

Mais c'est en 2001 que sera donné la réponse la plus directe, la plus frontale au problème du recrutement malthusien "réservé" à un "entre-soi" d'initiés. A cette date sont lancées les Conventions Éducation Prioritaire. Dès les premiers jours le programme est positionné dans le sillage des politiques d'égalité des chances et de la promotion de la diversité, qu'elle soit sociale, culturelle, ou des origines géographiques.

Il s'agissait alors, de ne laisser comme le disait Richard Descoings, ancien Directeur de l'IEP : "aucun talent en marge du développement humain, social et intellectuel d'une institution comme Sciences Po". Il s'agissait aussi de briser le fatalisme de l'autocensure tout en créant et faisant vivre un continuum entre le secondaire et le supérieur. Il s'agissait, enfin de créer les conditions d'une réelle diversification des élites françaises en allant chercher de nouveaux profils, de nouveaux visages là où se concentraient des populations qualifiées de "désavantagées".

La réponse de Sciences Po était inédite en France, elle fut fortement décriée. Si certains y voyaient une étape nécessaire à l'édification d'un nouveau contrat social français, prenant en compte la diversité socio-démographique, d'autres prédisaient les menaces sur "le pacte républicain", soi-disant garanti par l'unicité d'un concours "égalitaire".



La diversité entendue comme une réponse à la gestion des nouvelles populations françaises dont les parents sont originaires principalement du continent africain s'est trouvée liée à l'égalité des chances entendue comme réponse ancienne à la participation des régions périphériques et des catégories populaires à la grande dynamique politique économique et sociale.

Ce mouvement n'est double qu'en apparence, car il décrit, en vérité une seule et même dynamique : celle qui, se fondant sur les qualités intellectuelles intrinsèques des individus, tente de promouvoir les plus méritants quelles que soient leurs origines. Ce mouvement n'a rien de généreux, il n'est que la matérialisation d'une idée au socle de la conception méritocratique: confier la responsabilité aux meilleur.e.s tout en veillant que les effets d'héritages n'emprisonnent pas les individus dans des catégories sociales qui finissent par se fossilisées en véritables castes !

Le mérite n'est pas tout dans une société réellement démocratique et républicaine car il faut aussi que ce qui en ont "moins" puissent aussi avoir "une" place et pas uniquement "leur" place, mais une place dynamique rabattant l'éventail des possibles aussi fréquemment que possible. Nos sociétés contemporaines ne survivront qu'au prix de leur vitesse d'adaptation.

En quinze ans, cette action volontariste de Sciences Po a oscillé entre acceptation et rejet. Souvent décriée, elle n'a pas non-plus, manqué de supporters. Elle s'est transformée autant qu'elle a transformé l'institution de l'interne et le monde de l'enseignement supérieur. Cet héritage doit continuer d'être questionné, sans tabous ni a priori. En éclairant son fonctionnement et ses résultats par des expériences analogues tant au plan national qu'à l'international, et en appuyant la

réflexion collective d'études scientifiques il s'agit de continuer à ouvrir toutes les portes et toutes les fenêtres de l'imagination et de la critique argumentée pour penser la détection, la formation des futures élites. Cette idée du recrutement et de la formation ne peut être pensée indépendamment des futures missions des élites ni des manières dont elles vont interagir avec le reste de la population.

Le bilan de cette vision de Richard Descoings est aujourd'hui une donnée solide. La part d'étudiants boursiers et aides à Sciences Po est passée de 12 % en 2005 à près de 30 % aujourd'hui. Il existe 13 niveaux de droits différents calculés en fonction des revenus des parents.

Pour permettre à tous les élèves de se consacrer à leurs études, Sciences Po accorde des aides financières importantes à ceux qui en ont besoin. Les élèves français et européens boursiers du CROUS sont exonérés de droits de scolarité, et l'école leur verse une bourse supplémentaire d'un montant équivalent à 75 % de l'aide versée par le CROUS. Cette aide représente chaque année 10,2 M d'euros en bourses et aide sociale.

Le doublement des élèves boursiers et aidés est le résultat de l'action conjuguée d'une politique d'aide sociale volontariste et du dispositif des Conventions d'Education prioritaires. Ce dispositif concerne 106 lycées dans toute la France et a permis de sélectionner 1826 élèves depuis sa création dont 158 admis à la rentrée 2018.

Chaque année entre 50 et 70 % des admis sont des enfants issus des catégories socio-professionnelles défavorisées dont 65 % sont boursiers.

Sciences Po s'engage également avec les établissements du second degré à travers le programme Premier Campus. Elle est destinée à des lycéens boursiers ayant des résultats scolaires moyens, prépare ces élèves sur les trois années de lycée, à de nouvelles méthodologies de travail de structuration de la pensée et leur apporte un contenu pédagogique transdisciplinaire leur permettant d'aborder sereinement leur scolarité au lycée et à mieux préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur. 100 élèves franciliens et rémois issus de 18 lycées bénéficient de cette expérimentation pédagogique.

Ces actions sont des "pistes" tracées vers l'avenir, elles ne peuvent avoir de sens que si elles sont amplifiées par l'institution elle-même et par d'autres établissements.

Dans un monde de raréfaction des ressources et de multiplication de l'information, où la vérité côtoie le mensonge notamment sur les réseaux sociaux, où les frustrations deviennent des moteurs, dans une société en quête de repères solides et soumise à une question de la représentativité devenue centrale dans le débat public, la diversité et la mobilité sociale ne peuvent être de minces sujets et encore moins des slogans.

Ce monde fait de complexité n'est pas une vue de l'esprit, ni une manifestation sortie d'un roman d'anticipation, il est devant nous tous, et demande à ce que nous le prenions en charge. Ce monde est aujourd'hui marqué par "le grand vide" des idées et des actions, qu'habillent très imparfaitement les annonces marketing. Or, dans l'esprit de beaucoup ce "grand

vide" sonne creux, il importe par conséquent de lui répondre avec des messages doués de sens.

La crise des démocraties, de la représentativité, de la légitimité des élites est devant nous. Agir en faveur de l'égalité des chances ne peut donc signifier se chercher un "supplément d'âme", mais bien au contraire agir, présentement, pour que notre contrat social suscite davantage de consentement éclairé.

Sciences Po de par sa place parmi les établissements d'enseignement supérieur, son rôle quasi prescripteur des politiques éducatives et de par son histoire tient à exercer une responsabilité particulière. Une responsabilité de penser et d'agir en vue de construire une société sans cesse plus juste, plus solide et par conséquent plus solidaire.

Opposants, partisans, alliés ou détracteurs de ce type de politiques, ils contribuent tous de par leur position à alimenter un débat qui ne se tarit pas. Un débat qui permet au final de penser l'éthique sociale nécessaire à notre époque. Condorcet l'avait déjà vu dans son essai : *"La vie humaine n'est point une lutte où des rivaux se disputent des prix ; c'est un voyage que des frères font en commun, et où chacun employant ses forces pour le bien de tous, en est récompensé par les douceurs d'une bienveillance réciproque, par la jouissance attachée au sentiment d'avoir mérité la reconnaissance ou l'estime. Une émulation qui aurait pour principe le désir d'être aimé, ou celui d'être considéré pour des qualités absolues, et non pour sa supériorité sur autrui"*.

# SÉCURITÉ DANS LES TERRITOIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, L'APPORT DE NOUVELLES TECHNIQUES

FRANÇOIS LEBLOND  
PRÉFET DE RÉGION HONORAIRE

L'expérience des 40 dernières années montre que dans certains quartiers construits en hâte dans les années 50 et 60, de graves phénomènes de délinquance se sont développés entraînant à intervalles réguliers des désordres que l'autorité ne pouvait prévoir.

Les populations qui ont été considérées prioritaires dans de grands ensembles venaient de toutes parts, personnes à la rue, habitants de taudis heureux de profiter d'un minimum de confort ou, tout simplement, familles ne trouvant pas à se loger dans le parc existant, des français et des personnes immigrées.

La crise du logement décrite par l'Abbé Pierre a été partiellement résolue. Son cri a généré un effort sans précédent. Malheureusement cette action positive s'est déroulée sans qu'une réflexion suffisante intervienne sur l'implication de ces changements et notamment sur les questions de sécurité.

La vie dans les quartiers nouveaux s'est organisée sans que préfets et élus de divers niveaux aient été en mesure d'analyser le rôle qu'y jouent certains individus s'autoproclamant chefs, les trafics lucratifs qui s'y développent clandestinement et impliquent notamment les jeunes générations : ce qu'on a appelé des

zones de non droit. Pendant de longs mois dans ces secteurs, on pense la paix acquise, aucun désordre n'y naît sur la place publique et tout à coup, à la suite peut-être parfois d'une intervention malheureuse de l'autorité, la violence éclate et peut prendre un tour tragique.

Pour mieux connaître ces populations, toutes sortes de sujets doivent être abordés, les informations doivent provenir des sources disponibles les plus diverses, les élus locaux ont un rôle capital à jouer, les associations créées pour aider les populations doivent cesser de se cacher les yeux. Autour du préfet et des principaux élus responsables, l'information doit sans cesse s'enrichir afin de mieux connaître ces hommes et ces femmes pour la plupart pacifiques mais vivant dans la terreur de quelques-uns.

Des moyens techniques nouveaux peuvent redonner courage aux acteurs de terrain et soutenir efficacement les bonnes volontés. Ils doivent être adaptés sans cesse pour les rendre plus efficaces face à l'évolution des formes de délinquance pouvant conduire notamment à des phénomènes très graves comme le terrorisme. Avec l'islamisme, de petits délinquants se transforment en dangers pour la société.



Les moyens de protection permis par la technique sont aujourd'hui largement mis en œuvre dans les constructions nouvelles qui peuvent servir d'exemple. "Rêve de Scènes Urbaines" qui fait l'objet d'un autre article de ce livre en a fait une de ses priorités. La question qui se pose est celle de la diffusion des nouvelles techniques dans les quartiers composant des bâtis existants et dans les immeubles en rénovation avec le concours de l'ANRU.

Essayons d'en préciser le contenu :

Acquérir et mettre en forme des informations en temps réel est la première ligne des projets de la "safe city". C'est historiquement par la vidéo protection

qu'ont démarré la plupart des collectivités et celle-ci constitue souvent encore la majeure partie de leur équipement. Mais aujourd'hui les caméras doivent être une composante d'un ensemble bien plus large incluant notamment de l'éclairage intelligent, des capteurs et des systèmes multicapteurs visant à collecter une multitude de données diverses : caméras, reconnaissance des personnels et des véhicules, détecteurs d'événements : bruit, chaleur, lumière. Apparaissent alors les fonctions intelligentes permettant de mener au niveau du capteur une analyse ou une reconnaissance poussée sans avoir à transmettre l'intégralité du flux. L'information arrivant du capteur doit être fournie sous une forme compréhensible et utilisable.



Celle-ci peut être en temps réel :

- alerte,
  - surveillance
  - ou intervention,
- ou en mode différé :

- renseignements,
- enquêtes,
- cartographie des points noirs,
- mise à jour des modes opératoires.

Les techniques vont encore beaucoup évoluer pour tenir compte de nouvelles menaces : cyberattaques, drones. La généralisation des connexions voix, donnée, image, l'arrivée de la réalité augmentée, aident la décision à chaud. L'intelligence artificielle permettra demain de libérer les agents de tâches qui leur permettront de se concentrer davantage sur leur cœur de métier : elle pourra leur épargner certaines tâches comme le suivi d'un suspect, la détection de colis suspects, elle pourra aussi anticiper les mouvements de foule ou rechercher une personne dans une assemblée.

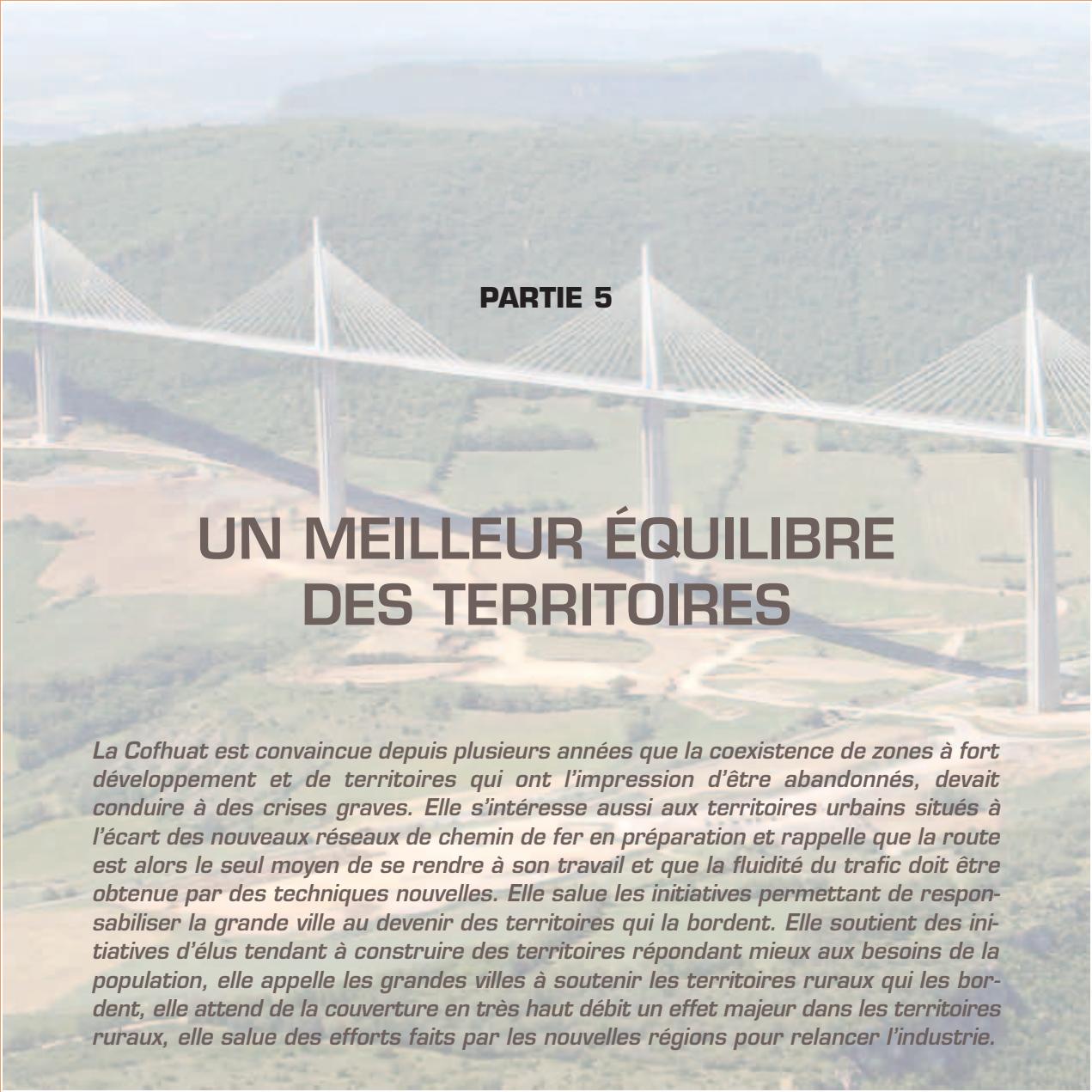
Le mobilier urbain devra désormais être multifonctionnel, il devra le cas échéant être mobile pour pouvoir, par exemple, boucher un accès de manière temporaire.

La question qui se pose alors est celle de la décision : réseau de commandement, mais aussi autoprotection du système et outils d'analyse a posteriori, constituent des aides nouvelles mais des aides seulement, la décision incombe à l'autorité qui doit souvent se décider en un temps très court pour éviter la poursuite et l'aggravation du désordre. Dans le passé plusieurs événements graves auraient pu être évités ou au moins mieux maîtrisés si la décision avait été prise à temps. Aucune technique ne vient remplacer les qualités du chef mais la décision qui lui incombe sera plus aisée s'il a une meilleure connaissance de la situation par le concours de ces techniques nouvelles.

C'est tout cet ensemble d'évolutions qu'il convient de mettre en place prioritairement dans les quartiers sensibles. Les techniques existent, elles sont d'un coût raisonnable. Elles peuvent être mises à disposition des autorités, maires et préfets, à qui incombe la protection des populations

Naturellement, les observations qui précèdent sont consacrées à la sécurité dans les quartiers, elles ne peuvent être des réponses aux événements que connaît la France aujourd'hui avec un mouvement d'importance nationale intervenu sans que les autorités en aient perçu la dimension et la durée. Mais même dans des situations inédites, les techniques évoquées plus haut peuvent être de nature à aider à l'avenir une réponse mieux adaptée des autorités de terrain dans les cas de figure les plus divers.





## PARTIE 5

# UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

*La Cofhuat est convaincue depuis plusieurs années que la coexistence de zones à fort développement et de territoires qui ont l'impression d'être abandonnés, devait conduire à des crises graves. Elle s'intéresse aussi aux territoires urbains situés à l'écart des nouveaux réseaux de chemin de fer en préparation et rappelle que la route est alors le seul moyen de se rendre à son travail et que la fluidité du trafic doit être obtenue par des techniques nouvelles. Elle salue les initiatives permettant de responsabiliser la grande ville au devenir des territoires qui la bordent. Elle soutient des initiatives d'élus tendant à construire des territoires répondant mieux aux besoins de la population, elle appelle les grandes villes à soutenir les territoires ruraux qui les bordent, elle attend de la couverture en très haut débit un effet majeur dans les territoires ruraux, elle salue des efforts faits par les nouvelles régions pour relancer l'industrie.*

# LES DÉFIS DE LA MOBILITÉ PÉRIURBAINE : DU CONSTAT AUX PROPOSITIONS

CHRISTOPHE BOUTIN  
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL - ASFA

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE AUTOROUTES ET OUVRAGES ROUTIERS

Les besoins de mobilité dans les grandes métropoles continuent de progresser, tout particulièrement dans les zones périurbaines, les déplacements se stabilisent dans la ville-centre et la proche couronne, mais continuent de croître significativement en périphérie.

On constate également que l'offre de transport sur la longue distance est assez large et répond bien aux besoins. L'utilisateur dispose du train (classique ou rapide) de la route, de l'autoroute et de l'avion. Sur la courte distance l'offre est très large de la marche à pied ou du vélo, au bus ou au tramway en passant par la voiture.

Par contre, les habitants des banlieues et du périurbain qui doivent se déplacer sur quelques dizaines de km pour accéder à l'emploi, à la formation, à l'université ou à la santé, cumulent tous les handicaps : ils sont captifs de la voiture individuelle pour 80 %, et obligés de supporter la totalité de leurs coûts de transport du quotidien contrairement à ceux qui ont la chance notamment dans la ville centre de bénéficier des transports en commun urbains subventionnés.

Les autoroutes urbaines, au cœur du dispositif, constituent encore un maillon essentiel de ces dépla-

cements ; elles sont néanmoins d'ores et déjà saturées et ne peuvent faire l'objet d'augmentation de capacités dans l'univers très contraint des entrées d'agglomérations.

Fonctionnant encore de manière relativement distante des autres modes de transport, ces autoroutes devront donc progressivement se transformer pour participer à la réconciliation de ces différents modes et répondre ainsi, de manière plus adaptée, aux besoins liés à la mise en place des nouvelles mobilités et décarbonations des transports.

Si l'autoroute a longtemps été assimilée de manière exclusive au transport individuel, aujourd'hui, les sociétés concessionnaires soutiennent l'usage partagé et connecté de leurs réseaux pour faciliter l'accès aux centres villes en développant l'intermodalité et en optimisant le potentiel actuel de leurs infrastructures.

Afin de chiffrer les potentiels de déplacement sur les principaux axes de dessertes autoroutières des grandes agglomérations d'Île-de-France et de province, l'ASFA a demandé à la société Arcadis une analyse approfondie des flux domicile-travail autour de 37

agglomérations, y compris celle de Paris. En objectivant les besoins et en les comparant, axe par axe, elle constitue une base de référence et un outil de travail utile et efficace pour les sociétés d'autoroutes et pour les agglomérations pour promouvoir des propositions. Les principaux résultats sont détaillés dans la première partie de l'article ci-après.

La deuxième partie de l'article esquisse des solutions innovantes qui peuvent être développées pour répondre à ces enjeux de mobilités des grandes métropoles.

### **Comprendre les besoins de mobilité du quotidien**

Si l'offre de transport abonde pour les déplacements à longue distance (avion, TGV, train, route et autoroute), ainsi que pour les courtes distances à l'échelle d'une ville (transports urbains, vélo, marche...), elle est limitée pour les déplacements quotidiens des habitants des zones périurbaines où pourtant les besoins de mobilité sont les plus forts, ont les

plus longues portées et ne cessent de croître, creusant ainsi la fracture entre centres villes et périphéries.

C'est donc dans ces territoires en périphérie des métropoles, qui rassemblent pratiquement la moitié de la population française, que le retard en matière d'offre de transport adaptée et de choix modal est le plus important et que les effets ressentis de la congestion sont les plus forts. Dès lors, moderniser les infrastructures urbaines et périurbaines est devenu un enjeu essentiel pour la plupart des grandes agglomérations.

Les solutions classiques d'amélioration des transports collectifs ne permettent pas, seules, de répondre aux besoins toujours croissants de la mobilité du quotidien. Les impératifs de bonne gestion budgétaire poussent également à optimiser les réseaux existants plutôt qu'à en construire de nouveaux. D'autres propositions doivent donc être étudiées pour massifier les transports sur des routes aménagées et organiser la complémentarité des modes de transport en cessant de raisonner par silos.

#### **LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN SELON L'INSEE**

Ce sont principalement des déplacements domicile-travail mais aussi études, santé, loisirs...

- 2/3 des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence.
- 75 % d'entre eux se déplacent en voiture pour parcourir en moyenne 15 km.
- Entre 1999 et 2013, les distances parcourues par ces "navetteurs" se sont allongées, avec une diminution des trajets de moins de 10 km au profit notamment de ceux entre 20 et 50 km.

# LYON

# Synthèse des flux domicile travail

La ville-centre considérée est Lyon + Villeurbanne

Les matrices ci-dessous ne comprennent pas les flux internes aux communes mais comprennent les flux entre arrondissements de Lyon et entre Lyon et Villeurbanne

1029300 déplacements en lien avec l'aire urbaine dont 73% entre 2 communes

Part de chaque type de flux - Flux tous modes					
Actif résidant dans (secteurs ci-dessous) et travaillant dans (secteurs ci-contre)	Ville-centre	Pôle urbain hors ville centre	Couronne du pôle urbain	Extérieur de l'aire urbaine	Total
Ville-centre	11%	10%	1%	1%	23%
Pôle urbain hors ville centre	14%	21%	2%	1%	38%
Couronne du pôle urbain	4%	9%	12%	3%	29%
Extérieur de l'aire urbaine	3%	4%	3%		10%
<b>Total</b>	<b>33%</b>	<b>43%</b>	<b>18%</b>	<b>6%</b>	<b>100%</b>

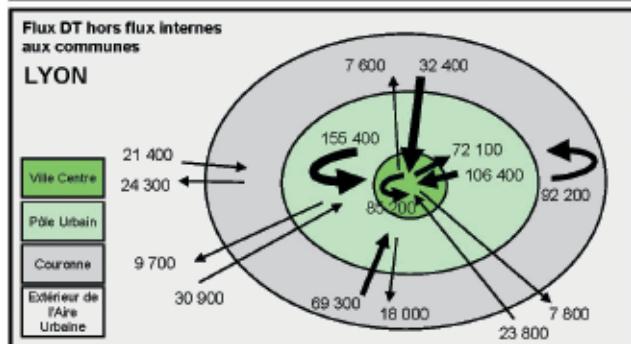
0-19%    20-29%    30-49%    50%

Part modale de la voiture par type de flux					
Actif résidant dans (secteurs ci-dessous) et travaillant dans (secteurs ci-contre)	Ville-centre	Pôle urbain hors ville centre	Couronne du pôle urbain	Extérieur de l'aire urbaine	Total
Ville-centre	26%	65%	78%	63%	49%
Pôle urbain hors ville centre	61%	88%	93%	86%	79%
Couronne du pôle urbain	63%	95%	95%	93%	90%
Extérieur de l'aire urbaine	54%	92%	94%		81%
<b>Total</b>	<b>49%</b>	<b>85%</b>	<b>93%</b>	<b>85%</b>	<b>75%</b>

≤70%    70-79%    80-89%    90-100%

Volume - Flux tous modes					
Actif résidant dans (secteurs ci-dessous) et travaillant dans (secteurs ci-contre)	Ville-centre	Pôle urbain hors ville centre	Couronne du pôle urbain	Extérieur de l'aire urbaine	Total
Ville-centre	85 200	72 100	7 600	7 800	172 700
Pôle urbain hors ville centre	106 400	155 400	18 000	9 700	289 500
Couronne du pôle urbain	32 400	69 300	92 200	24 300	218 200
Extérieur de l'aire urbaine	23 800	30 900	21 400		76 100
<b>Total</b>	<b>247 800</b>	<b>327 700</b>	<b>139 200</b>	<b>41 800</b>	<b>756 500</b>

Volume - Flux VL					
Actif résidant dans (secteurs ci-dessous) et travaillant dans (secteurs ci-contre)	Ville-centre	Pôle urbain hors ville centre	Couronne du pôle urbain	Extérieur de l'aire urbaine	Total
Ville-centre	22 200	46 800	5 900	4 900	79 800
Pôle urbain hors ville centre	65 200	137 500	16 800	8 300	227 800
Couronne du pôle urbain	20 400	66 000	87 200	22 500	196 100
Extérieur de l'aire urbaine	12 800	28 300	20 200		61 300
<b>Total</b>	<b>120 600</b>	<b>278 600</b>	<b>130 100</b>	<b>35 700</b>	<b>565 000</b>



Volume - Flux TC					
Actif résidant dans (secteurs ci-dessous) et travaillant dans (secteurs ci-contre)	Ville-centre	Pôle urbain hors ville centre	Couronne du pôle urbain	Extérieur de l'aire urbaine	Total
Ville-centre	45 400	21 400	1 600	2 600	71 000
Pôle urbain hors ville centre	36 100	12 100	800	1 000	50 000
Couronne du pôle urbain	11 500	2 200	2 200	1 200	17 100
Extérieur de l'aire urbaine	10 300	2 200	900		13 400
<b>Total</b>	<b>103 300</b>	<b>37 900</b>	<b>5 500</b>	<b>4 800</b>	<b>151 500</b>

Volume flux internes aux communes - Tous modes					
Actif résidant et travaillant dans une commune de	Ville-centre	Pôle urbain hors ville centre	Couronne du pôle urbain	Extérieur de l'aire urbaine	Total
	112 100	97 300	63 400	0	272 800

Figure 1 : Fiche de synthèse des flux domicile-travail de l'agglomération de Lyon

## ANALYSER LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL POUR UNE OFFRE DE TRANSPORT PERTINENTE

Quels sont les axes autoroutiers périurbains sur lesquels le potentiel de “massification” semble suffisant pour proposer des offres de transport partagé ? Quels nouveaux services y développer pour optimiser leur utilisation, réduire la congestion et limiter les coûts ? Comment faire évoluer les infrastructures autoroutières existantes pour une mobilité périurbaine plus efficace ?

Pour répondre à ces questions, l’ASFA a demandé à la société Arcadis une analyse approfondie des flux domicile-travail autour de 37 agglomérations, y compris celle de Paris, soit sur 168 axes routiers structurants.

### Les flux ciblés

Pour une comparaison rigoureuse de ces 37 agglomérations, l’étude a utilisé exclusivement les données Insee domicile-travail (lieux de travail et de résidence, mode habituel de déplacement) (fig. 1). Elle s’est concentrée sur les actifs travaillant dans l’aire urbaine et se déplaçant en voiture, ainsi que sur les axes routiers pénétrants et leurs aires de chalandise. L’analyse se focalise sur les flux vers la ville-centre depuis les zones situées au-delà de 20 km de ce centre et les flux vers les pôles d’emploi majeurs et les communes de première couronne situés dans l’aire de chalandise de l’axe.

La démarche s’appuie sur la définition d’une aire de chalandise pour chaque axe étudié afin d’analyser la répartition spatiale et modale des flux domicile-travail des actifs résidant dans cette aire (fig. 2 et 3).

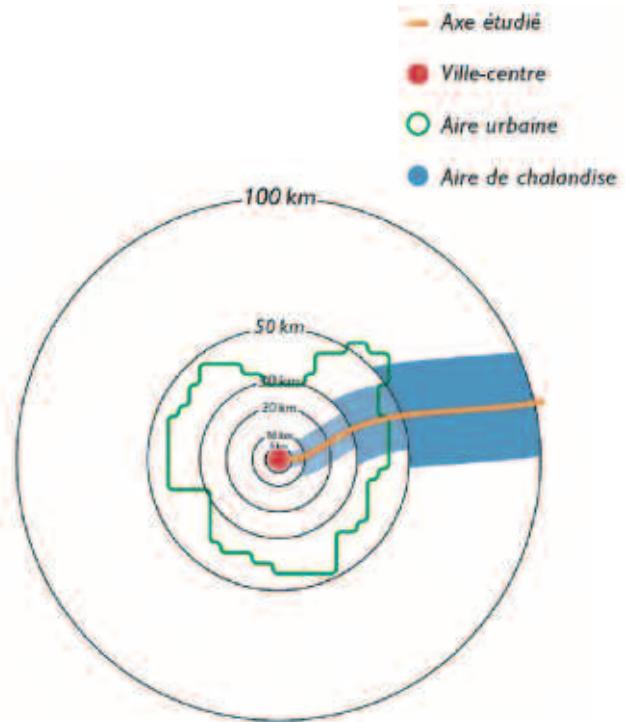


Figure 2 : Zonage autour d'une ville-centre et définition de l'aire de chalandise d'un axe

L’objectif est d’identifier un potentiel de flux se concentrant sur chaque axe autoroutier et de dégager ceux au plus fort potentiel de report modal justifiant le développement d’offres de transport collectif efficaces, fondées sur du car-express ou du covoiturage.

Il ressort de l’étude que :

- 16 millions d’actifs travaillent dans les 37 aires urbaines analysées, dont 8 millions résident dans l’un des corridors étudiés.

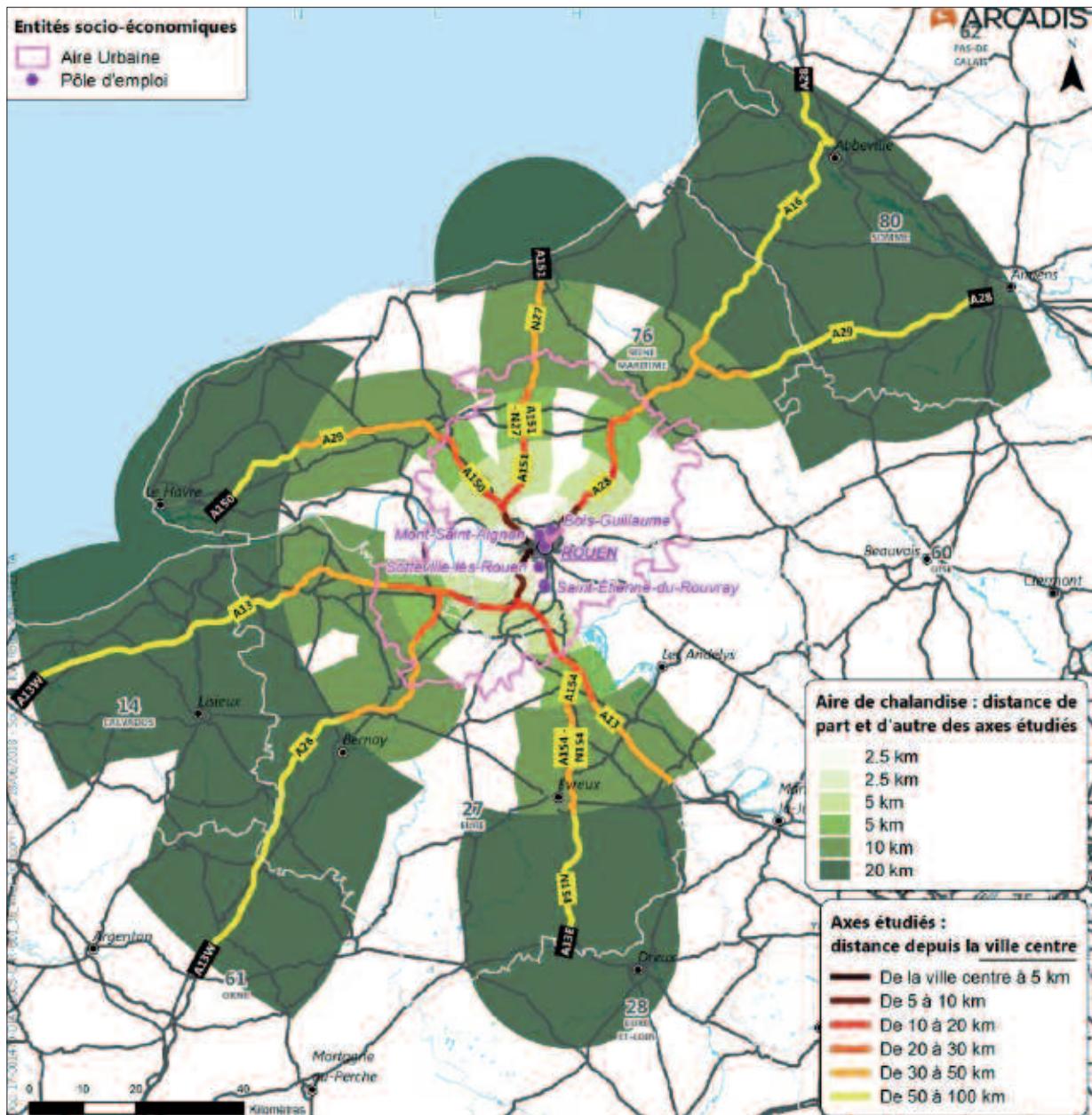


Figure 3. Exemple sur l'agglomération de Rouen

- 1,8 million d'actifs habitent dans des zones situées à plus de 20 km de la ville-centre avec une distance domicile-travail supérieure à 15 km.
- Sur ce nombre, 1,3 million se déplacent en voiture, dont 300 000 pour aller vers la ville-centre et 150 000 vers une aire de chalandise de l'axe située à moins de 20 km de la ville-centre.
- 200 000 actifs vont vers l'un des 4 pôles d'emploi de l'aire urbaine, pas nécessairement situé sur l'axe étudié.

Cette analyse détaillée des flux, sur chacun des 168 axes autoroutiers, a permis de classer ces axes selon leur potentiel pour évaluer ceux sur lesquels il serait pertinent de développer :

- Des lignes de cars express là où les flux sont les plus importants ;
- Des lignes de covoiturage dynamique, si le volume est insuffisant pour un car mais suffisant pour que conducteurs et passagers puissent "s'associer" de manière spontanée ;
- Du covoiturage pré-arrangé avec des aires de covoiturage classiques, si les trajets origines-destinations sont trop diffus.

L'essor de ces offres sera corrélé à l'aménagement de voies réservées aux cars et/ou aux covoitureurs dans les zones congestionnées pour assurer des temps de parcours fiables. Il dépendra aussi d'une bonne connexion avec les transports urbains (métro, bus, tram, vélo), via des pôles d'échanges multimodaux, de l'accessibilité des arrêts périurbains et des éventuels services qui pourraient y être proposés.

Les axes à fort potentiel de report modal :

Trente axes autoroutiers à fort potentiel se dégagent avec, en tête de classement des 13 agglomérations concernées, celles de Marseille/Aix-en-Provence (A51, A7, A50, A55), Toulouse (A64, A62, A61, N124, A68) et Lyon (A43-A48, A6, A47, A7), suivies de celles de Strasbourg, Lille, Grenoble, Genève, Bordeaux et Montpellier (fig.4).

Sur tous ces axes périurbains où la part de la voiture est supérieure à 75 %, des offres de cars express pourraient être mises en place.

Plus largement, près de 70 axes sur les 168 étudiés présentent un potentiel de plus de 2 000 actifs effectuant plus de 15 km en voiture pour des trajets domicile-travail. Ces 70 axes sont susceptibles d'accueillir des services de transport collectif.

#### Le cas de Paris

L'étude fait un zoom sur l'agglomération parisienne, caractérisée par le pôle d'emploi majeur de Paris et une quinzaine de pôles d'emploi secondaires situés principalement entre le périphérique et l'A86. L'efficacité et la densité des transports collectifs vers la ville-centre se traduisent par une part modale des transports en commun de 75 % pour les flux domicile-travail de plus de

15 km vers Paris. Toutefois, cette part modale chute considérablement dès que le lieu de travail se situe hors de Paris (17 %).

Malgré la part modale des transports en commun plus élevée qu'ailleurs, le volume de déplacements en voiture vers l'aire urbaine parisienne reste important et la congestion du réseau routier peut rendre attractives des solutions de type car express et covoiturage si elles sont associées à des voies réservées permettant une fiabilisation, voire un gain, du temps de parcours.

## Matrices OD A64



VL Depuis \ Vers	Ville-centre	5 - 10	10 - 20	20 - 30	30 - 50	50 - 100	Total	%VL Depuis \ Vers	Ville-centre	5 - 10	10 - 20	20 - 30	30 - 50	50 - 100	Total
5 - 10	-	-	-	5	15	5	25	5 - 10				100%	100%	100%	100%
10 - 20	4 516	-	-	8	272	173	4 969	10 - 20	82%		62%	93%	57%	82%	82%
20 - 30	2 127	172	51	-	55	114	2 519	20 - 30	85%	97%	91%		100%	90%	98%
30 - 50	2 763	309	1 435	31	27	483	6 048	30 - 50	86%	95%	95%	100%	87%	98%	98%
50 - 100	1 445	177	502	25	423	541	3 113	50 - 100	74%	88%	95%	100%	97%	95%	82%
<b>Total A64</b>	<b>10 853</b>	<b>659</b>	<b>1 988</b>	<b>67</b>	<b>792</b>	<b>1 316</b>	<b>16 674</b>	<b>Total A64</b>	<b>87%</b>	<b>93%</b>	<b>93%</b>	<b>94%</b>	<b>95%</b>	<b>90%</b>	<b>90%</b>

Tableau : Nombre d'actifs VL >15km et %VL par zones de classe de distance, données INSEE 2014, Etude ARCADIS pour l'ASFA, 2018

Commune	Code INSEE	N° de zone	N° de zone de destination						%								
			0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5			
A64 Muret	A64	0	0	0	819	330	1 150	0	0	856	403	1 269			95%	82%	91%
A64 Blagnac	0	451	183	278	125	1 995	496	186	304	135	1 120	91%	97%	92%	98%	92%	
A64 Colomiers	0	288	219	136	172	865	307	224	207	152	931	94%	98%	96%	98%	98%	
A64 Portes-sur-Garonne	A64	0	172	399	177	699	0	177	327	201	705			97%	96%	98%	
A64 Labège	0	325	66	75	43	510	337	66	90	52	545	96%	100%	94%	94%	94%	
A64 Carboenne	A64	115	30	4	223	372	123	30	4	223	379	94%	100%	100%	100%	98%	
A64 Balma	0	240	40	55	32	367	800	54	115	49	518	87%	75%	48%	67%	71%	
A64 Rogues	A64	0	9	200	44	252	0	9	206	44	260			100%	96%	100%	
A64 Cadénes	A64	38	45	74	111	247	18	45	74	112	249	100%	100%	100%	99%	100%	
A64 Auzerive	0	130	13	75	33	231	110	13	75	13	212	100%	100%	100%	100%	100%	
A64 Cugnoux	A64	0	23	129	34	206	0	23	137	35	215			100%	94%	92%	
A64 L'Union	0	144	9	29	23	206	145	9	14	28	216	99%	100%	98%	92%	95%	

© Copyright ARCADIS 2015

Tableau : Nombre d'actifs domicile travail à destination des communes depuis les zones de classe de distance, données INSEE 2014, Etude ARCADIS pour l'ASFA, 2018

Figure 4 : Exemple de traitement sur A64

## Des propositions pour répondre aux défis de la mobilité urbaine

La réalisation de tous ces aménagements pour résoudre les problèmes de congestion doit être menée sur le réseau concédé, mais également et surtout étendue aux réseaux adjacents pénétrant au cœur des aires urbaines. Dans ce cas, ces aménagements doivent s'accompagner d'une remise à niveau de l'infrastructure et être complétés, le cas échéant, du développement de nouveaux réseaux ou d'une adaptation capacitaire de ceux existants.

Cette étude permet de chiffrer les potentiels de déplacement sur les principaux axes de dessertes autoroutières des grandes agglomérations. En objectivant les besoins et en les comparant, axe par axe, elle

constitue une base de référence et un outil de travail utile et efficace pour les sociétés d'autoroutes et pour les agglomérations pour promouvoir des propositions.

## Repenser l'autoroute et ses services pour accueillir les mobilités de demain

### DES SERVICES INNOVANTS POUR LA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN

Conçues à l'origine pour des parcours interurbains, les autoroutes sont aussi des supports de la mobilité du quotidien. Depuis plusieurs années, les sociétés concessionnaires se sont engagées comme des acteurs majeurs de cette mobilité et proposent des solutions innovantes.

Elles encouragent le covoiturage, pratique économique, écologique et en forte croissance, en finançant et aménageant un réseau d'aires dédiées et sécurisées, dont une partie réalisée en partenariat avec les collectivités locales. Ainsi, plus de 5 100 places sont aménagées à proximité des accès autoroutiers.

Des lignes de covoiturage dynamique sont également ouvertes en région Rhône-Alpes, comme sur l'A43, entre Bourgoin-Jallieu et Lyon. Le service Pop&Vroom y fonctionne comme une ligne de transport en commun, avec des arrêts identifiés et sécurisés, et met en relation instantanée l'offre et la demande de covoiturage, via une application Smartphone. L'application BlaBlaLines permet aussi de covoiturer quotidiennement sur l'A62, entre Toulouse et Montauban.

### ZOOM SUR L'ÎLE-DE-FRANCE

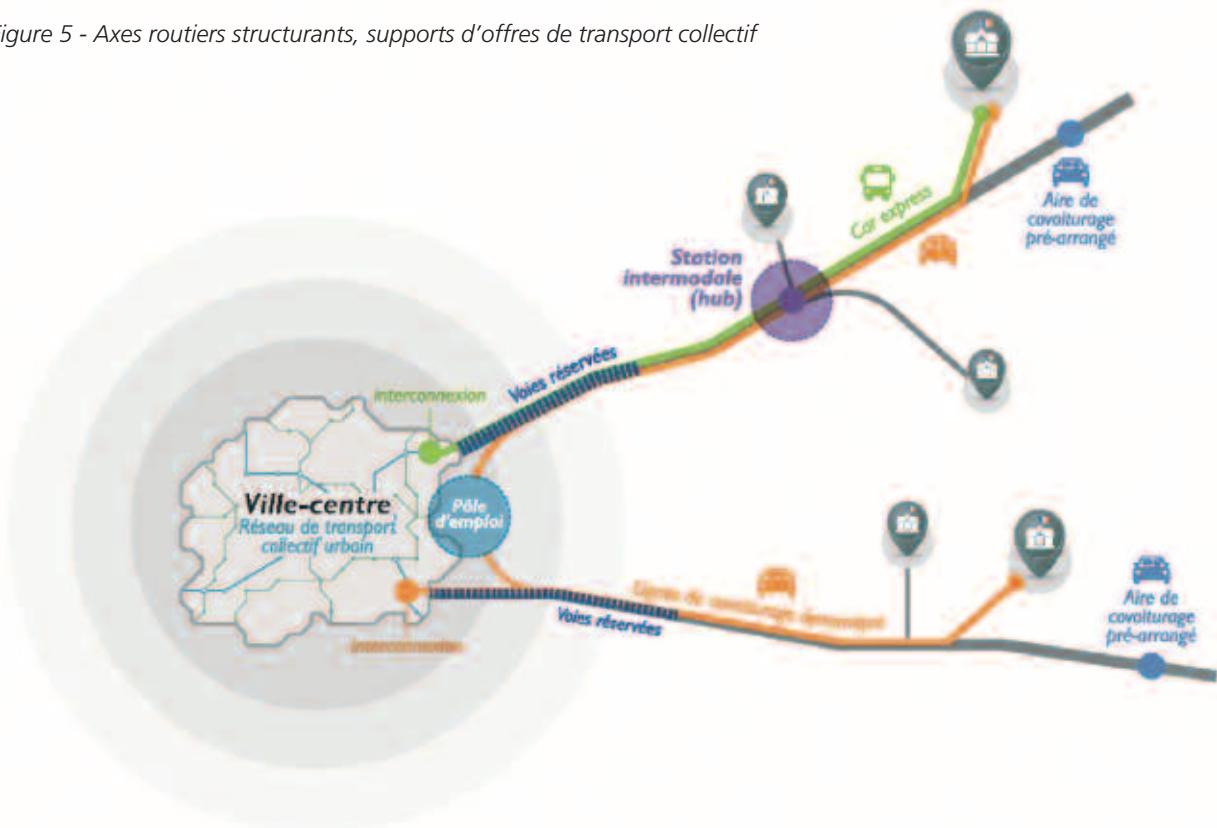
#### La plus grande aire urbaine de France :

- 5,7 millions d'actifs travaillant dans l'aire urbaine ;
- 3,4 millions d'actifs résidant dans l'aire de chalandise d'un axe ;
- 13,2 kms de distance moyenne domicile-travail ;
- 26 % des actifs travaillant à plus de 15 km de leur lieu de résidence.

#### Parts modales :

- Trajets vers le pôle d'emplois principal :  
75 % en transports en commun, 21 % en voiture ;
- Trajets vers les autres communes :  
33 % en transports en commun, 64% en voiture

Figure 5 - Axes routiers structurants, supports d'offres de transport collectif



Depuis octobre 2018, une voie spécifiquement réservée au covoiturage est expérimentée sur l'A411, au niveau de la douane franco-suisse de Thônex-Vallard. Elle vise à fluidifier la circulation sur cet axe frontalier emprunté quotidiennement par près de 20 000 véhicules avec un gain de temps estimé de 33 % pour les covoitureurs.

Afin d'améliorer les trajets quotidiens des habitants de territoires périurbains et semi-ruraux, les sociétés soutiennent aussi l'utilisation de l'autoroute par des

lignes d'autocars express. Deux offres de service, qui rencontrent un succès important, illustrent cette mobilité collective sur autoroute : les lignes de cars express entre Dourdan et la gare RER de Massy-Palaiseau, en Ile-de-France, soit une trentaine de kilomètres essentiellement sur l'A10, et la Voie Spécialisée Partagée (VSP) de 10 km sur l'A48, à l'entrée de Grenoble.

Ces deux services ont en commun :

- une fréquence importante (un car toutes les 10 minutes aux heures de pointe) ;

- des aménagements de dépose/reprise efficaces ;
- des voies réservées sur l'autoroute garantissant le temps de parcours, peu élevé ;
- peu d'arrêts.

Trois lignes d'autocars express circulent aussi sur l'A14, entre 4 communes de l'ouest parisien et La Défense, transportent un million de voyageurs par an (source : RATP Dev). De même, en région PACA, des lignes Aix-Marseille Saint-Charles empruntent des sections de l'A51 et l'A7 sur des voies réservées.

## **IMAGINER L'ACCÈS AU NORD DE PARIS À L'HORIZON 2030-2050**

Avec 4 millions de trajets automobile quotidiens en Île-de-France, l'agglomération parisienne constitue un laboratoire privilégié pour cette réflexion à laquelle le secteur autoroutier contribue. Les principaux accès à la

capitale, desservie par des autoroutes radiales, drainent des trafics considérables comme sur l'A1, axe majeur au nord de Paris, avec jusqu'à 200 000 véhicules/jour.

Ces trafics génèrent une saturation et des encombrements quotidiens, sources de nuisances et de perte de temps pour les usagers.

Aujourd'hui :

- 1,15 personne par véhicule en moyenne.
- 17 kg de CO<sub>2</sub> pour 100 km.
- 90 heures d'embouteillage par an et par conducteur dans Paris.

Avec le projet du Grand Paris, ce secteur nord va bénéficier, demain, de nouvelles lignes de transports urbains. L'occasion donc de penser le rapprochement des différents modes et d'imaginer une autoroute connectée avec le périurbain et l'urbain à l'horizon 2030-2050\*.

### **CES MODÈLES SONT DÉPLOYÉS À GRANDE ÉCHELLE DANS CERTAINS PAYS**

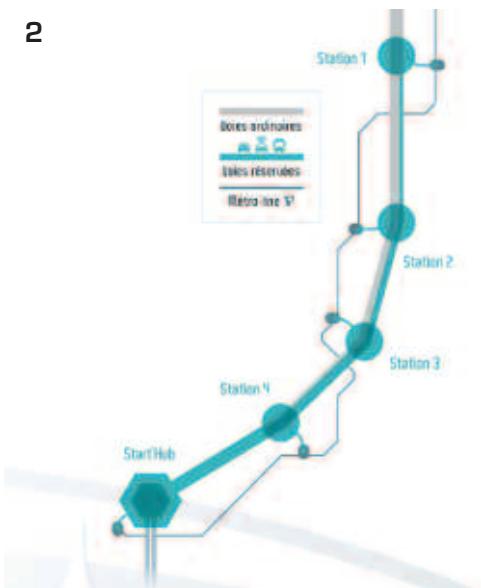
A Madrid, la solution des lignes d'autocars express a été adoptée massivement et fonctionne : près de 200 lignes transportent plus de 400 000 personnes par jour le long de 7 corridors autoroutiers qui convergent depuis la banlieue éloignée jusqu'à des gares multimodales donnant accès aux transports urbains. Non seulement ce modèle permet de réinventer la façon d'envisager le trajet domicile-travail, mais il constitue aussi un bel exemple d'optimisation d'infrastructures routières existantes.

Quant aux voies réservées sur autoroute, elles existent depuis les années 70 dans la moitié des Etats américains, où elles couvrent plus de 7 000 km avec 400 km de voies bus ("Bus only"), 5 500 km de voies de covoiturage ("HOV lanes") et 600 km de voies de covoiturage avec péage ("HOT lanes").



## TRANSFORMER L'A1 EN INFRASTRUCTURE MULTIMODALE À L'APPROCHE DE PARIS

L'autoroute A1, reliant l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle au carrefour Pleyel, à Saint-Denis, l'une des futures gares du Grand Paris Express, a été retenue comme terrain d'étude. Cet axe structurant est propice aux innovations et à l'intégration des nouvelles pratiques de mobilité, non polluantes et accessibles à tous.



Le concept est de délester progressivement l'A1 des véhicules les plus polluants depuis l'aéroport de Paris-CDG jusqu'à l'aire de Pleyel, au-delà de laquelle ils ne pourront plus circuler. Réaménagée sur une vingtaine de kilomètres, l'A1 devient alors une interface continue avec les autres moyens de transport, via des plates-formes de connexion intermodale, permettant de réduire graduellement la capacité automobile.

## QUATRE STATIONS INTERMODALES POUR DÉLESTER LE TRAFIC AVANT LE "START'HUB" DE PLEYEL

L'A1, accessible au départ à tous les véhicules sur toutes ses voies de circulation, se transforme progressivement, au fur et à mesure des stations intermodales (1).

Situées sur l'autoroute et réalisées sur des aires existantes, ces plates-formes d'interconnexion (2) sont dimensionnées et aménagées pour permettre le stationnement des véhicules délestés de l'A1 et une connexion rapide de leurs passagers vers les autres modes de transport : liaisons avec les transports publics en particulier la future ligne 17 du Grand Paris Express, navettes pour accéder aux zones résidentielles et



économiques locales, et véhicules autorisés à circuler sur les voies qui leur sont réservées sur l'autoroute. Ces aires proposent de nombreux services et offrent une importante capacité de stationnement.

Les premières voies réservées sont mises en place dès la sortie de la 1<sup>ère</sup> station intermodale, complétées par d'autres après chaque station suivante (3) (4).

L'autoroute se transforme au fil de ces stations (5) en infrastructure multimodale avec des voies affectées aux autocars, au covoiturage, aux véhicules connectés et autonomes, aux navettes, aux mobilités douces (6) (7) (8).

Au-delà de la dernière station intermodale (9), toutes les voies ordinaires sont supprimées et à l'approche de l'aire de Pleyel, seuls les véhicules autorisés circulent sur des voies réservées (10) (11).

Ultime étape avant Paris, le "Start'Hub" (12) constitue une nouvelle porte d'entrée vers le cœur de la ville, une interface multiservice et multimodale, maillon majeur du projet.

Le "Start'Hub" de Pleyel, nouvelle porte d'entrée dans l'agglomération

Implantée dans l'environnement très urbain et contraint du Carrefour Pleyel à Saint-Denis (13), cette super-station urbaine intermodale est adaptée à l'évolution des pratiques de mobilité. Elle permet le transfert rapide des usagers vers le réseau de transports parisiens (bus, tramway, RER, métro), vers les voies réservées aux mobilités douces en direction du centre de Paris et vers la navette autonome desservant la future gare Saint-Denis Pleyel du Grand Paris Express.

Des navettes comme lien de transport local.





Sur plus de 2 km, une navette autonome haute fréquence relie le “Start’Hub” aux différentes polarités du quartier de Pleyel (14) : le campus et son pôle d’activités, puis la gare emblématique Saint-Denis Pleyel, nouveau nœud ferroviaire des transports franciliens. Elle circule en site propre, au sol (15), et peut devenir aérienne (16) pour s’adapter aux contraintes topographiques du site.

Depuis Pleyel vers le centre de Paris, l’A1 est ré-aménagée en voie verte, reconvertie en espace dédié aux mobilités douces (17).

### LES BÉNÉFICES ESTIMÉS DE CE CONCEPT SUR L’A1

- 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en moins
- 10 millions de litres d’essence économisés
- 8 millions d’heures gagnées dans les transports
- 12 000 emplois créés pour la réalisation des aménagements



© Huret Christophe

\* Cette réflexion prospective a été menée en partenariat avec l’Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) et l’Ecole Nationale Supérieure d’Architecture, de la Ville et des Territoires (ENSAVT) de Marne-la-Vallée. Film disponible sur [www.youtube.com](http://www.youtube.com) : ASFAutoroutes

# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTERDÉPARTEMENTAL HAUTS-DE-SEINE YVELINES, UNE INITIATIVE DES ÉLUS DES DEUX DÉPARTEMENTS

FRANÇOIS LEBLOND  
PRÉFET DE RÉGION HONORAIRE,  
PRÉSIDENT DE C2DI

Les nouveaux départements composant l'Île-de-France ont permis, à leur création, de mieux prendre en considération les préoccupations des habitants d'une banlieue de plus en plus sous-administrée. Les Conseils Généraux, élus alors, ont joué un rôle essentiel dans la qualité des réponses apportées aux administrés dans leurs soucis quotidiens, leurs compétences s'exerçant principalement dans le domaine social et dans celui des grands équipements

Aujourd'hui, cet effort a besoin d'un second souffle qui prenne en compte l'évolution des besoins et les techniques nouvelles en mesure de les satisfaire. Deux Conseils départementaux, forts de l'expérience qu'ils ont acquise l'un et l'autre en un demi-siècle, se sont rapprochés pour traiter ensemble les sujets qui leur apparaissent aujourd'hui communs et qui justifient de développer des pratiques originales. Ils se sont regroupés dans un établissement public dont les compétences ne cessent de s'élargir.

Le Conseil de développement durable interdépartemental qui lui est rattaché et qui s'inspire de ce qui existait depuis 2006 dans le département des Hauts-

de-Seine, est une des expressions de cette volonté partagée. Il associe la société civile et les élus pour la recherche de réponses nouvelles dans des domaines prenant de plus en plus d'importance. Ce Conseil a une double fonction. D'une part, géographique : dépasser les limites administratives pour traiter de sujets communs, qui sont ceux d'une métropole mondiale et de territoires interdépendants (attractivité internationale, culture pour tous, politiques sociales ambitieuses dans un territoire régional avec de fortes inégalités, transition numérique, gouvernance locale et participation, adaptation au changement climatique...). D'autre part, d'aide à la décision : par le partage d'expérience entre les Départements ainsi qu'avec la société civile interdépartementale et l'élaboration de propositions collectives.

## UNE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE COMMUNE

La région d'Île-de-France a été construite à partir des limites géographiques de trois départements : la Seine, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne, les deux premiers étaient les plus peuplés, ils ont été divisés en sept.

Cinquante ans plus tard, le rapprochement des Hauts-de-Seine et des Yvelines, départements issus de ce partage, vient d'un besoin qui s'exprime depuis plusieurs années, celui de traiter de façon coordonnée, des sujets de leurs compétences qui correspondent à des besoins communs aux habitants de l'Ouest parisien.

La création d'un établissement public interdépartemental et d'un conseil de développement durable interdépartemental, C2DI, permet de ne pas dissocier territoires urbains et ruraux. La démarche entreprise se conjugue avec la volonté de la Région Île-de-France de disposer de compléments d'études qui l'aideront à s'ouvrir sur l'extérieur.



© Parc André Malraux

Le C2DI est une réalisation unique en France. Il a pris la suite du C2D créé en 2005 en application de l'agenda 21 des Hauts-de-Seine. L'objectif est d'établir un dialogue sans fioriture entre toutes sortes de parties prenantes sur des sujets chaque année choisis par les responsables des deux départements. Les élus sont présents dans l'instance mais celle-ci comprend des associations, des acteurs économiques, des partenaires institutionnels, des chambres consulaires, des acteurs socio-professionnels, des fondations, des leaders d'opinion...

Le passage du C2D au C2DI a maintenu cette diversité qui a fait en dix ans la preuve de sa pertinence.

C'est donc toute la réalité économique et sociale de l'Ouest de la Région qui est désormais prise en compte dans les débats qui sont organisés. Parmi les membres présents de la société civile, plusieurs interviennent bien au-delà des limites des deux départements. L'axe Seine avec le port de Gennevilliers constitue un des éléments majeurs des préoccupations exprimées. La réflexion sur le chemin de fer et les axes routiers allie l'attention au quotidien et l'élargissement du débat à des territoires extérieurs à l'Île-de-France.

## LES ASSISES DE LA RURALITÉ

Chacun des deux Départements rend compte, au cours des réunions, des initiatives qu'il a déjà prises pour aller au-devant des préoccupations des populations. Le Département des Yvelines a ainsi fait état des Assises de la ruralité qu'il a engagées en 2015-2016 et qui peuvent désormais être intégrées dans une démarche commune aux territoires urbains et ruraux.

Le nouvel ensemble interdépartemental précède ainsi la consultation envisagée aujourd'hui par l'État pour

répondre aux critiques des gilets jaunes. La méthode utilisée pour aller au-devant des populations peut être un exemple pour la Commission Nationale du Débat Public présidée par Chantal Jouano qui a été en son temps, à l'origine du Conseil de Développement durable des Hauts-de-Seine.

L'un des moteurs des Assises de la Ruralité était la nécessité de comprendre les évolutions et les besoins des concitoyens afin de rendre l'action d'un Conseil Départemental plus efficace, dans un contexte financier contraint. L'autre fil conducteur était la nécessité d'apporter des réponses au sentiment d'abandon et de délaissement exprimé par les habitants des territoires ruraux. Ces assises ont duré 5 mois avec 5 grandes réunions, 25 réunions locales, 4 réunions thématiques (deux avec les maires, deux avec les agriculteurs) ainsi qu'une consultation par internet ouverte à toute la population.

Le C2DI a pris connaissance avec le plus grand intérêt de la méthode et des résultats de cette initiative et considère qu'il y a lieu de s'inspirer de la démarche pour élargir le débat aux parties du territoire les plus urbaines. Il pense que seront facilités ainsi des échanges entre des populations qui se connaissent peu, qui ont des aspirations parfois hétérogènes et parfois similaires.

## **LA SEINE, CIMENT DES DEUX DÉPARTEMENTS**

Plusieurs sujets peuvent être abordés à ce sujet, prenons quelques exemples :

L'entretien des berges de la Seine constitue une des préoccupations majeures du Département des Yvelines avec l'existence d'un syndicat mixte comprenant à côté du Département, 53 communes sur 250 km de berges.

Son objectif est triple : la restauration écologique des berges, l'aménagement de cheminements, l'organisation du stationnement des bateaux logements. Une concertation a été mise en place pour concilier les objectifs, coordonner les entreprises pour une gêne minimum, gérer le chantier lors du déplacement des bateaux logements.

Face au potentiel immense que constitue la Seine, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine sont tous deux engagés dans l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS), une coopération durable permettant à la fois de fédérer les initiatives locales en menant des projets au plus près des territoires, mais aussi de constituer un espace de dialogue et de projets avec les autres collectivités et l'État.

## **Une volonté de rendre interdépartementales les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans un département**

## **UNE RELATION NOUVELLE ENTRE LES DIFFÉRENTS SERVICES DES DEUX DÉPARTEMENTS**

La création du C2DI a renforcé les relations entre les services des deux Départements, le développement de bonnes pratiques communes, dans une perspective d'agilité, faisant partie des réflexions lors des séances de travail. Le Conseil entend ainsi régulièrement les fonctionnaires impliqués dans le sujet dont il est saisi.

L'approche souvent nouvelle apportée par des membres du C2DI venant de la société civile, la venue de

conférenciers de l'extérieur, constituent aussi un moyen de partager des expériences inspirantes.

La modernisation des méthodes, la prise en compte commune des intérêts des populations sont des préoccupations de longue date dans les deux Départements, en phase avec les pratiques des services régionaux voulues par la Présidente de la Région. C'est un même combat. Chaque collectivité ayant à cœur d'appliquer des techniques se recommandant de la notion d'agilité, le dialogue en est simplifié.

Faire dialoguer deux départements ensemble, en y associant l'ensemble des services, donne un souffle exceptionnel. Les fonctionnaires apprennent à se connaître, ils exposent bien volontiers à leurs collègues les initiatives qu'ils ont déjà prises. Ainsi un esprit d'émulation s'instaure progressivement.

Les communes sont aussi très présentes dans les débats du C2DI, beaucoup d'initiatives ne peuvent avoir des effets localement que si les élus de tous niveaux s'engagent dans les réflexions. C'est donc un changement de grande portée qui a été engagé et qui s'appuie d'abord sur l'esprit d'initiative existant dans certaines communes et transposables dans d'autres.

## **L'OPEN DATA**

La démarche consiste pour l'administration à mettre à la disposition du grand public des données dans un format qui permet de les utiliser. Le C2DI a souligné

qu'un apprentissage est nécessaire aux petites entreprises ainsi qu'aux personnes éloignées de l'emploi. Cet apprentissage doit se réaliser dans des lieux qui leur soient accessibles.

## **LE CONTACT HUMAIN AVEC LES DIVERSES POPULATIONS RESTE INDISPENSABLE**

La présence de la société civile dans les travaux du C2DI met en regard les pratiques des administrations publiques et les changements introduits dans l'entreprise au cours des dernières années et c'est une source d'amélioration des performances pour l'autorité interdépartementale.

Mais ce dialogue ne doit pas dissimuler la différence qui existe entre l'action publique et les préoccupations de l'entreprise. La population est diverse en toutes sortes de matières. Certains administrés sont désormais entrés dans l'ère du numérique, beaucoup en sont encore exclus. C'est pourquoi le Conseil de développement durable interdépartemental considère qu'au-delà des techniques désormais disponibles et facilitant les relations entre les différents services, la présence humaine reste nécessaire aux services rendus à la population. Cette observation est vraie tant en milieu urbain que dans le monde rural. Naturellement les changements rapides auxquels nous avons assisté au cours des dernières années se poursuivront mais le contact humain restera d'autant plus stratégique. Les élus le savent bien.

## OBJECTIFS DE SANTÉ POUR TOUT LE TERRITOIRE

### INTERVIEW

CHRISTOPHE BLANCHARD, DIRECTEUR DES CENTRES  
HOSPITALIERS DE CHINON ET DE LOCHES,  
EN DIRECTION COMMUNE AVEC LE CHRU DE TOURS

*Pourquoi et comment les coopérations hospitalières  
renforcent les liens entre les territoires  
(agglomération-ville-campagne) au profit de la réponse  
aux besoins de santé des populations ?*

#### **Quelle est l'histoire originale de l'hôpital de Chinon ?**

Le Centre hospitalier du chinonais, sur la commune de Saint-Benoit-la Forêt, trouvent ses origines, dans le contexte très particulier de la Guerre froide, quand il était alors l' "US Army Hospital". En 1949, la signature du Traité de l'Atlantique-Nord est suivie d'accords d'aide pour la défense mutuelle entre les États-Unis et la France. Dès 1950, plus de 2000 soldats américains sont présents en France, 61000 militaires en 1962.

L'accroissement constant du nombre de militaires américains sur le sol français va justifier la mise en place d'installations hospitalières pour soigner ces derniers ou pour anticiper l'éventualité d'un conflit armé, dont la France serait la base arrière. L'hôpital militaire américain voit le jour en 1956. Comme tous les hôpitaux militaires américains, le plan de construction est de même type : pavillonnaire à un étage et compor-

tant un nombre plus ou moins important de pavillons de soins et d'hospitalisation "en peigne", le long d'un long et large couloir. On y trouve par ailleurs un château d'eau, une station d'épuration, une salle de spectacle, une chapelle.

Au départ des forces armées américaines, les officiers américains remettent lors d'une cérémonie le 27 juin 1967, les clés de l'hôpital militaire de Chinon au Centre Hospitalier Universitaire de Tours. Les premiers malades, personnes âgées et patients psychiatriques, y sont accueillis dès 1969.

Des travaux d'aménagement pour l'accueil des lits de chirurgie, de la maternité puis de la médecine y sont réalisés entre 1979 et 1982. En 1998, la Clinique Jeanne d'Arc et l'Hôpital de Chinon décident d'un partage des activités entre les deux entités présentes sur le même site (activités chirurgicales à la clinique et activités médicales à l'hôpital) et organisent une coo-

pération “public-privé” au sein d’un pôle de santé du chinonais.

Largement rénové et réhabilité à partir de 2004, tout en conservant son passé architectural, le centre hospitalier du chinonais compte aujourd’hui 661 lits et places et assure une large couverture de besoins en matière de prise en charge médicale : médecine, gériatrie, psychiatrie adultes, adolescents et enfants, soins de suite et rééducation, maison d’accueil spécialisée, soins de longue durée et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes.

*A quelles évolutions doivent faire face les hôpitaux tels que les centres hospitaliers de Chinon ou de Loches sur leur territoire ?*

L’extension des maladies chroniques et des poly-pathologies, caractéristiques de la transition épidémiologique des sociétés modernes industrialisées, conjuguée avec le vieillissement de la population et l’évolution des modes de vie et d’alimentation (sédentarité, mauvaise alimentation) ont conduit à une nécessaire transformation de l’organisation de notre système de santé.

Désormais, le système de santé doit être en mesure non plus de répondre exclusivement à des patients en phase aiguë mais d’assurer également un suivi continu des patients souffrant de pathologies chroniques (maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires chroniques, diabète, addictions, ou encore maladies psychiatriques). Avec l’hôpital de territoire, il s’agit de permettre les soins au plus près du domicile des malades afin d’en faciliter l’observance sur la durée et de les accompagner dans leur prise en charge par l’éducation thérapeutique et la planification de leurs soins

en réseau ville-hôpital. Il ne faut pas négliger ce point: par exemple lorsqu’un patient atteint d’un cancer doit faire un temps important de trajet pour suivre ses séances périodiques de chimiothérapies, certains peuvent être tentés d’y renoncer. Ainsi, l’hôpital de jour d’oncologie de Chinon comme celui de Loches sont des centres de chimiothérapies associés au CHRU de Tours, qui permettent d’éviter ces déplacements journaliers ou périodiques fatigants pour le malade tout en en lui offrant une prise en charge médicale en toute sécurité avec les mêmes niveaux de qualité.

*Comment s’organisent dans ces territoires la réponse aux problèmes des “déserts médicaux” ?*

En effet, le nombre de médecins généralistes a baissé entre 2007 et 2017 de plus de 9 % et l’âge moyen des médecins généralistes en France est de 53 ans. En outre, la répartition de ceux-ci est très inégale avec de fortes inégalités au détriment des zones rurales et suburbaines. Cette situation a des conséquences non négligeables sur l’accès aux soins non programmés par exemple, et donc par conséquence, sur la fréquentation des services hospitaliers d’urgences. Lorsqu’un malade a du mal à obtenir un rendez-vous dans un cabinet de ville, l’hôpital devient alors reste la réponse la plus adéquate pour la population, notamment pour les catégories socio-professionnelles les plus modestes du fait d’une apparente gratuité du système hospitalier.

Sur les territoires du chinonais et du lochois, se sont développées des maisons de santé pluridisciplinaires qui regroupent des professionnels de santé de premier recours afin de développer un exercice coordonné au sein d’une même entité comme la maison de santé du Véron à Avoine ou la maison de santé du Grand Li-



- ← Accueil de jour
- ← Centre de la Prêtologie
- ← ERPAD - 1 et 2
- ← Accès handicapés
- ← Accueil - S.S.I.C. - 1 et 2
- ← Centre de la Santé et de la Biologie
- ← Parking Violettes
- ← Bibliothèques
- ← Cafétéria - Services techniques
- ← Amphithéâtre
- ← Funéraire

gueillois à Ligueil. Une autre solution a consisté en l'ouverture dans l'enceinte même de l'hôpital de Loches d'une maison médicale de garde qui fonctionne les week-ends et jours fériés et déleste ainsi le service des urgences des consultations non programmées.

***Comment l'hôpital de Chinon ou de Loches travaillent-ils sur leur territoire à la coordination des soins avec les autres professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, pharmaciens de ville, infirmiers libéraux...)?***

La Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a créé les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) qui sont des associations de professionnels de santé de ville regroupés autour d'un projet de santé pour une meilleure organisation des parcours des patients sur son territoire. En région Centre Val-de-Loire, la stratégie de déploiement de ces CPTS a été très dynamique : cinq CPTS ont vu le jour et la CPTS du Sud-Lochois (260 professionnels de santé) a été la première instituée sur un bassin de près de 60 000 habitants.

Ses objectifs visent à enrayer et inverser le phénomène de désertification médicale et d'être un interlocuteur privilégié de l'hôpital de Loches, de l'Agence régionale de santé, de l'Assurance maladie et des collectivités locales. De la même façon, la CPTS de la Rabelaisie sur le bassin du chinonais poursuit l'objectif de la consolidation des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et le renforcement de l'articulation avec l'hôpital de Chinon, notamment pour faciliter la sortie du patient des services hospitaliers en organisant en amont le lien avec l'infirmier libéral, le kinésithérapeute libéral ou l'officine pharmaceutique.

Dans le même objectif, l'hôpital de proximité joue un rôle d'établissement de santé de référence pour l'ensemble des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) du bassin : ainsi, des conventions de filière gériatrique ont été passées entre les centres hospitaliers de Chinon et de Loches et ces EHPAD du territoire pour organiser les filières de soins pour les résidents et leur permettre un suivi médical facilité (accès aux urgences, entrée directe et programmée en service de court séjour gériatrique, accès au plateau technique d'imagerie et de consultations externes, etc).

La Direction hospitalière et les équipes médicales et paramédicales sont donc pleinement engagées pour faire évoluer les pratiques et sortir du cloisonnement qui était plutôt la règle antérieurement. Il y a une réelle prise de conscience de la nécessité de faciliter la vie du malade et de lui éviter des ruptures dans son suivi, qu'il n'accepte plus à juste titre. Il a souvent été dénoncé par le passé l' "hospitalo-centrisme" : la page est désormais tournée.

Comment le CHRU de Tours, donc l'établissement le plus important de santé à l'échelle de l'agglomération et même de la région, soutient-il un hôpital de proximité comme celui de Chinon et de Loches ?

La coordination et le partage sont les maîtres mots. Dans un contexte où les ressources médicales sont rares et les capacités financières très contraintes, il faut savoir s'organiser entre établissements de santé et en l'espèce, c'est une chance d'avoir à une distance raisonnable au sein d'un même département un établissement de santé spécialisé universitaire et régional comme le CHRU de Tours. Une direction commune s'est mise en place en 2007 avec l'hôpital de Chinon

et en 2016 avec l'hôpital de Loches. Indéniablement, cela assure une meilleure convergence des projets médicaux, de soins et de gestion, et cela avant même la naissance du groupement hospitalier de territoire. La direction commune garantit une meilleure prise en compte par l'établissement de santé support des problématiques d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire départemental et des solutions à y apporter. Il est ainsi plus facile de construire des partenariats médicaux, de mettre en place des consultations médicales avancées, de faire vivre des postes médicaux partagés. On se rapproche alors de l'objectif d'une équipe médicale territoriale.

Par exemple, la maternité de Chinon a pu être consolidée en 2014 grâce à la mise en place d'une fédération médicale inter-hospitalière entre le CHRU de Tours et le centre hospitalier du chinonais : un même chef de service, les mêmes gynécologues-obstétriciens partagent leur temps et donc leurs expertises médicales au profit de la maternité de niveau 1 du chinonais. Sans cette organisation, il aurait été très difficile de trouver les compétences médicales pour garantir la qualité et la sécurité du suivi des grossesses. Cette organisation graduée permet aussi le dépistage des risques dès le début de la grossesse (programme Pre-nancy) et donc l'orientation de la future maman vers la structure la plus adaptée à son niveau de risque. Ce travail coordonné en équipe offre ainsi une garantie d'un meilleur suivi médical. Aujourd'hui, la maternité de Chinon réalise plus de 550 naissances annuelles.

A l'hôpital de Loches, la chirurgie a été développée avec l'appui des chirurgiens du CHRU de Tours : désormais, à l'exception de la chirurgie orthopédique, ce sont des chirurgiens partagés avec le CHRU qui

viennent opérer au bloc opératoire de Loches (chirurgie viscérale, chirurgie urologique). Les postes médicaux partagés ont également permis de renforcer les effectifs de médecins urgentistes. Une consultation de rhumatologie a pu être ouverte à l'hôpital de Loches grâce à un poste d'assistant partagé avec le CHRU. De beaux exemples concrets de partage d'une ressource médicale rare à l'échelle d'un territoire.

### *Quelles sont les éléments à prendre en compte pour l'évolution de ces centres hospitaliers de territoire ?*

Des centres hospitaliers comme celui de Loches ou de Chinon ont connu d'importantes évolutions depuis une quinzaine d'années, notamment sous l'effet de l'évolution des modes de financement hospitalier, avec la tarification à l'activité. Les contraintes financières sont fortes, et les déficits structurels amènent à une gestion rigoureuse des ressources disponibles. Le virage ambulatoire en chirurgie et médecine a conduit aussi à des restructurations des services vers le développement des hôpitaux de jour, plutôt que des lits d'hospitalisation traditionnelle. Avec la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT) depuis 2016, ces efforts pour une meilleure rationalisation de l'offre hospitalière sur un territoire s'amplifient au travers du projet médical partagé.

L'attachement des élus locaux, et au-delà de la population toute entière, aux hôpitaux de proximité reste une caractéristique sur ces territoires ruraux ou semi-ruraux : toute évolution de l'offre de soins doit être patiemment explicitée et organisée afin que personne ne puisse ressentir un repli du service public hospitalier. C'est le gage de réussite de toute réforme hospitalière.

# PRÉPARER LES ÉLÈVES DE TERMINALE DANS UN LYCÉE DE VILLE MOYENNE, À L'UNIVERSITÉ SITUÉE DANS LA GRANDE VILLE LA PLUS PROCHE

SERGE MARTINAT  
PROVISEUR

*Témoignage du proviseur du lycée François Rabelais à Chinon  
dans ses relations avec l'université de Tours*

Dominé par la forteresse royale et situé sur les bords de la Vienne, le lycée François Rabelais de Chinon se déploie dans un parc arboré de 3 hectares.

Il scolarisera à la rentrée environ 1340 élèves issus d'un secteur de recrutement qui regroupe 9 collèges publics.

Lycée polyvalent, l'établissement propose la filière générale, deux filières technologiques : STMG et STI2D et la préparation aux baccalauréats professionnels gestion - administration et commerce.

Il accueille également deux sections de techniciens supérieurs : management commercial opérationnel et maintenance des systèmes. Le BTS MS est ouvert sous statut scolaire et en apprentissage.

L'internat héberge plus de 200 lycéens scolarisés aux lycées Rabelais et Cugnot.

La plate forme technologique du Chinonais, instal-

lée au lycée Rabelais, permet aux enseignants de sciences de l'ingénieur de l'établissement d'assurer des prestations liées la maintenance non destructive dans des entreprises du territoire.

Epanouissement culturel au cœur d'une cité riche de son histoire et de son patrimoine et exigence pédagogique se conjuguent dans un lycée où la qualité de vie allée aux compétences des personnels autorise le goût de la réussite et de la solidarité.

Les résultats aux examens constituent un indicateur très favorable à l'établissement.

Nos lycéens font le choix de poursuivre des études supérieures dans des villes parfois lointaines mais majoritairement ils rejoignent la ville de Tours.

Dès la classe de première, les élèves participent au Forum des Métiers de Tours et de nombreuses actions, dans le cadre, en particulier, des semaines de l'orientation sont mises en place afin de donner une connais-



sance fine des formations proposées à Tours, des conditions d'accès, de l'environnement professionnel

L'information délivrée revêt des formes différentes :

- Venue au lycée Rabelais d'enseignants ou d'anciens élèves pour présenter des formations sélectives et/ou universitaires : PACES, Polytech, licence de droit, classes préparatoires aux grandes écoles, école d'infirmières, BTS tertiaires et industriels, DUT
- Interventions sur les métiers à destination des élèves de seconde,
- Immersion d'une journée d'élèves scientifiques à la Faculté des Sciences et Techniques pilotée par des enseignants et des étudiants,
- Organisation de simulations d'entretiens d'embauche et aide à la rédaction de lettres de motivation,
- Création d'une mini entreprise EPA pour et par les élèves de la section professionnelle.

Elle constitue une déclinaison importante et efficace du Parcours Avenir et une aide dans l'appropriation de Parcoursup.

Des élèves du lycée de Chinon allaient jusqu'en 2018 passer un ou plusieurs jours à la faculté des sciences en immersion afin de découvrir l'enseignement qui s'y déroule, tant dans la forme que dans le fond. Ils participaient ainsi notamment à des travaux pratiques. C'est en décembre dernier, que des étudiants anciens élèves du lycée de Chinon ont accepté de participer à une rencontre avec des lycéens de ce même établissement pour témoigner de leurs expériences et leur faire part de leurs parcours universitaires.

Cet échange exemplaire entre un lycée situé en zone rurale et une université particulièrement dynamique pourrait être utilement imité en d'autres parties du territoire.



# LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE EST EN MARCHÉ DANS LES HAUTS DE FRANCE

JEAN-MARC JULIEN  
DÉLÉGUÉ COFHUAT HAUTS-DE-FRANCE



Les territoires couverts par la région des Hauts-de-France, furent le berceau de la première révolution industrielle, celle autour du charbon et de la machine à vapeur, ils ont vu aussi naître la deuxième, fondée sur le pétrole et ont connu les grandes heures de la production de masse, avant de payer un très lourd tribut à l'affaiblissement successif de ces deux modèles, d'abord avec la fermeture des mines puis avec la fin des trente glorieuses.

Aujourd'hui, les hommes de ces territoires ont la volonté et la passion de faire à nouveau de cette région le berceau de la prochaine révolution industrielle, celle d'internet, du numérique, de la chimie verte, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire, collaborative et de la fonctionnalité.

Comme le dit le Président Xavier Bertrand, "Notre ambition est de parvenir à faire basculer notre région dans une économie intégralement alimentée par les énergies renouvelables à l'horizon 2050, à condition de réduire nos consommations de 60 % dans le même temps".

## COMMENT EST NÉE CETTE TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Par une démarche collaborative à l'échelle de toute la région. Né en 2012 en Nord-Pas-de-Calais, sous l'impulsion de Philippe Vasseur, alors président de la Chambre régionale du Commerce et de l'industrie et de Daniel Percheron ; Président du Conseil régional qui font appel à Jeremy Rifkin, auteur de La troisième révolution Industrielle, pour les accompagner dans une nouvelle vision de progrès.

Pendant un an, près de 150 décideurs économiques, chefs d'entreprise, responsables politiques et territoriaux, personnalités du monde éducatif et de la recherche, représentants d'organisations professionnelles, syndicales,

## L'APPROCHE DE JÉREMY RIFKIN REPOSE SUR 6 PROPOSITIONS

1. Le développement des plateformes numériques permettant un accroissement significatif de l'efficacité dans tous les domaines
2. Le développement des énergies intelligentes par la réorientation des investissements vers les énergies renouvelables stockables et gérables en temps réel
3. La conversion rapide des moyens de transport aux énergies propres, jointe au développement des modes de déplacements doux
4. La transformation de l'ensemble de l'environnement bâti en lieux hautement efficaces sur le plan énergétique.
5. La mise en œuvre dans tous les domaines des principes de l'économie circulaire
6. L'appui sur les nouveaux modèles économiques découlant des propositions précédentes : économie du partage, de la fonctionnalité...

sociales, environnementales ont travaillé avec les équipes internationales à l'élaboration d'un document stratégique "master plan".

Depuis, autour de cette vision, s'est créée toute une dynamique économique, politique (qui perdure malgré les alternances) et citoyenne qui s'est étendue à toute la nouvelle région des Hauts-de-France.

Bienvenue dans rev3, l'économie connectée, frugale et durable, dans une dynamique engagée par les entreprises, les collectivités et les territoires, les écoles, les universités, les citoyens pour être pionniers dans ce progrès

sociétal et environnemental et en tirer les bénéfices en termes de création de valeur, de compétitivité, d'emplois et de mieux vivre.

## QU'EST-CE QU'UNE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Selon Jeremy Rifkin, prospectiviste, les révolutions industrielles économiques de l'histoire ne sont pas seulement provoquées par des innovations de rupture ou isolées, elles apparaissent à chaque fois que de nouveaux moyens de communication (le train, l'automobile et l'avion,) et de nouvelles sources d'énergie (le charbon, le pétrole, l'électricité) arrivent à maturité en même temps et entrent en synergie pour bouleverser complètement les modes de productions, d'organisation, de mobilité et de vie en société. La troisième révolution industrielle sera le fruit d'une synergie "détonante" entre l'essor des énergies renouvelables et les nouvelles technologies de l'information et de la communication et d'un consumérisme raisonné.

## QUELS EN SONT LES GRANDS ENJEUX

Les décalages qui se creusent entre les nouvelles aspirations et les anciennes pratiques créent des tensions et engendrent des déséquilibres. En découle une succession de crises de plus en plus récurrentes que l'on essaie souvent de résoudre avec les recettes du passé... Les premiers signes de tension sont apparus dès les années 70 avec le premier choc pétrolier qui sonnait la fin des énergies fossiles quasi gratuites, et les premières aspirations au développement durable ; fondée sur la prise de conscience des pollutions massives et de l'épuisement prévisible des ressources naturelles.

Aujourd'hui nous en sommes arrivés où cette troisième révolution industrielle est une nécessité avec les dérèglements climatiques en cours.

*“Notre civilisation industrielle est à un tournant, le pétrole et les autres énergies fossiles qui alimentent le mode vie actuel touchent à leur fin, tandis que les technologies issues de ces énergies ou alimentées par elles sont devenues obsolètes... Pire encore, les premiers impacts dus au changement climatique font leur apparition, mettant en péril les capacités de survie à terme de notre espèce”* Ainsi commence, sous la plume de Jeremy Rifkin, le Master Plan de rev3 qui se fixe les objectifs les plus ambitieux jamais imaginés sur le continent européen.

Couvrir 100 % des besoins énergétiques d'une région toute entière par la production d'énergies renouvelables, d'ici 2050, en divisant par quatre les émissions à GES, étant entendu qu'à cette date, avec la Centrale Nucléaire de Gravelines, la Région sera exportatrice.

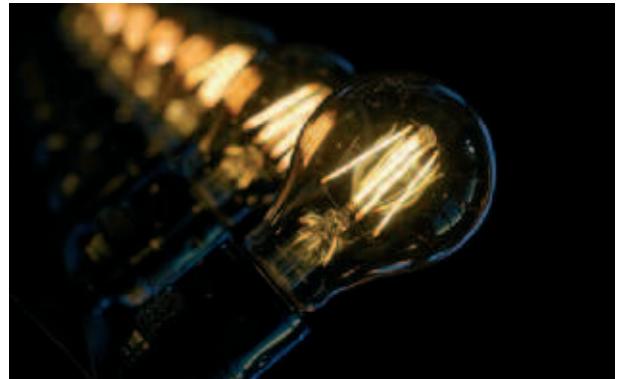
Pour relever ce défi la région des Hauts-de-France possède des atouts indéniables. Si le gisement solaire n'est pas le meilleur de France <sup>1</sup>, son gisement éolien l'a placée à la 2<sup>e</sup> place des régions pour son parc. Si celui-ci commence à montrer ses limites, d'autres sources offrent des perspectives très prometteuses.

Grande région maritime avec près de 200 km de côte, les ressources énergétiques marines constituent un gisement encore largement inexploité. La côte d'Opale et plus particulièrement le boulonnais pourrait devenir le cœur d'un centre de recherche et développement de ces nouvelles énergies marines. À l'écart du corridor Manche-Mer du Nord, l'un des plus fréquentés du monde, le boulonnais en crise, peut trouver un rebond

inespéré avec cette nouvelle dynamique de la troisième révolution industrielle fondée sur l'économie circulaire et de la connaissance. Il lui suffit d'en avoir la volonté. Les entreprises innovantes, les laboratoires et des chercheurs motivés sont présents dans la région. Sachons les accueillir en mettant en valeur les atouts de ce territoire du boulonnais.

Dans une perspective comparable un projet majeur est de développer en Hauts-de-France, grande région agroalimentaire, une première bio-raffinerie qui permettra à partir de la valorisation de biomasses agricoles, de bio-déchets, d'algues... de produire différents types de bio-ressources nécessaires à la transition de plusieurs types d'activités régionales vers un modèle circulaire <sup>2</sup>. Dans ce modèle de bio-économie, la production d'ingrédients, de molécules et de matériaux est issue de sources renouvelables, et n'est pas liée aux ressources fossiles.

Dans tous les domaines de la vie, rev3 mobilise tous les Hauts-de-France pour un nouveau mode de vie connecté et durable, à travers :



rev3

- des villes et des territoires durables et connectés,
- des lieux de vie plus agréables et plus économes notamment en assurant la rénovation énergétique de l'habitat ancien qui est un enjeu essentiel,
- des transports intelligents et non polluants,
- la production d'énergies renouvelables de tout type qui décarbonnent notre écosystème,
- des modes de travail et d'organisation collaboratifs plus ouverts,
- la création de matériaux et cycles de production qui se ressource,
- le développement du numérique pour dessiner de nouveaux horizons,
- l'alimentation et la santé qui régénèrent notre bien être,
- l'éducation et la culture qui repoussent les frontières de la connaissance.

Aujourd'hui ce sont près de 1 000 projets qui sont en cours dans tous les Hauts de France, c'est également

14 territoires démonstrateurs. Rev3 est une dynamique collective sans précédent qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

### **CETTE TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE REV3 EN HAUTS-DE-FRANCE, C'EST :**

Une union

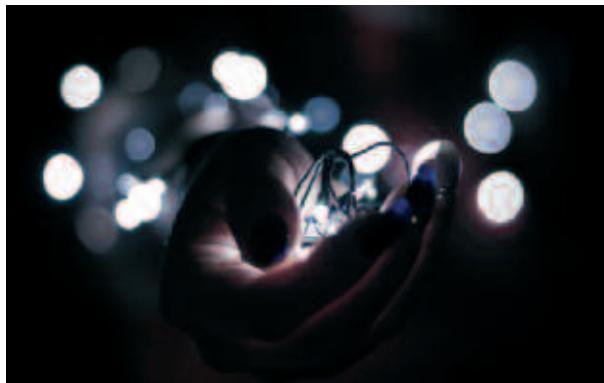
Celle de tous ceux (politiques, entreprises, universités, chercheurs, clusters, associations, citoyens...) qui, dans cette région, s'engagent et œuvrent pour un monde durable avec des entreprises compétitives et créatrices d'emplois.

Une vision

La région des Hauts-de-France peut devenir championne de la Troisième révolution industrielle, comme elle l'a été de la première révolution industrielle, celle du charbon et de la machine à vapeur.



*Les réseaux intelligents*



*L'hydrogène à la pointe*

La période des grandes mutations a déjà commencé (raréfaction des ressources, changement climatique, robotique, big data, intelligence artificielle...) et comme à chaque révolution industrielle, nos manières d'échanger, de produire, de consommer, de nous déplacer, de créer de la valeur, changent.

Les hommes des Hauts-de-France veulent transformer l'économie de leur territoire pour tirer parti de ces bouleversements et inscrire pleinement son économie dans le monde de demain.

#### Des actions

Aujourd'hui, rev3, c'est une dynamique collaborative, qui fourmille de projets, c'est :

#### 1. Plus de 800 projets suivis, soit :

- un investissement à la fois public et privé estimé à 500 millions d'euros/an,
- plus de 14 millions d'euros déposés par des citoyens sur le livret d'épargne Troisième révolution industrielle,
- un fonds d'investissement inédit de 50 millions d'euros

destiné au financement d'entreprises désireuses de développer leur projet en Hauts-de-France et à créer des emplois,

#### 2. 10 grands projets structurants.

- Faire de l'A1 une infrastructure durable et connectée,
- Développer une bio raffinerie rev3,
- Profiter du potentiel du numérique,
- Mener la rénovation énergétique des bâtiments,
- Constituer un réseau de parcs d'activité rev3,
- Encourager l'économie circulaire,
- Lancer le TER rev3,
- Bâtir des campus 0 carbone,
- Développer la filière hydrogène,
- Soutenir l'internet de la logistique.

3. Un réseau de "14 territoires démonstrateurs rev3" déployé depuis 2018 sur l'ensemble de la région des Hauts-de-France. Dans la poursuite des travaux engagés

*1 - Pourtant, déjà bien développée en Belgique, en Allemagne, ou en Grande Bretagne, l'énergie solaire est un axe de rev3. Une première "ferme solaire" est en préparation dans le Cambrésis : ce sera la plus grande réalisation au nord de Paris ! Sans oublier les initiatives citoyennes, comme dans le Montreuillois où un collectif expérimente l'autoconsommation collective du solaire. Un collectif s'est créé pour développer cette filière en Hauts-de-France et notamment travailler au montage et à la maintenance des panneaux, il s'agit du Coresol.*

#### **2 - Deux grands segments seront visés en premier lieu :**

- Un grand nombre d'industries régionales par l'intégration dans leur process d'éléments issus de la chimie verte et des matériaux agro sourcés (comme par exemple les plastiques et composites innovants).
- L'industrie agro-alimentaire en lien avec les enjeux forts de la nutrition et de la santé. De façon à bien s'inscrire dans une démarche de type rev3, la bio-raffinerie sera elle-même un véritable parc d'activité de génération rev3, associant le plus possible des entreprises complémentaires entre elles selon les principes de l'écologie industrielle. Les questions liées à l'énergie, à la mobilité et à la gestion et numérisation

*des données, feront l'objet d'une attention toute particulière dans la conception de la bio-raffinerie.*

*Ce développement va permettre de mettre en réseau les forces vives régionales (pôles de compétitivité et d'excellence, laboratoires de recherche, centres techniques...) autour d'un projet structurant à l'échelle des Hauts-de-France. Il répondra aussi aux demandes croissantes de l'ensemble du secteur manufacturier (BTP, plasturgie, construction de véhicules...) pour des produits ayant un impact environnemental et énergétique le plus réduit possible.*

*L'ambition de ce projet est de contribuer à inscrire les Hauts-de-France parmi les territoires pilotes de la bio économie*

*(\*La bio économie c'est l'économie de la photosynthèse et plus largement à des fins de production alimentaire, d'alimentation animale, de matériaux biosourcés, d'énergies renouvelable) » au niveau européen et International en renforçant la place que la région occupe déjà au niveau mondial avec des entreprises leader et les centres de recherche basés en Hauts-de-France.*

par la Région, des territoires de dimension variable pourront se porter volontaires pour devenir "territoire démonstrateur rev3". Les politiques rev3 mises en œuvre dans ces territoires pourront prendre des formes diverses (projets, expertises, filières spécifiques). Les territoires engagés dans cette démarche pourraient être prioritaires pour l'implantation des accélérateurs rev3, à l'instar de celui de Douai, pour favoriser l'émergence et le développement de jeunes entreprises.

Le défi que s'assignent les Hauts-de-France avec rev3 est de devenir l'une des grandes régions européennes de l'économie et du monde de demain.

Il ne resta à s'assurer que le progrès attendu s'adapte bien aux besoins de l'homme, et que cela n'exige pas comme trop souvent, que ce soit l'homme qui doive s'adapter au progrès techniques.



# LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS : OBJECTIF DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## PHILIPPE ROUILLER DIRECTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NUMÉRIQUE

La Cofhuat, depuis plusieurs années, milite pour l'extension du très haut débit aux territoires les plus reculés. Elle avait pris connaissance des possibilités d'utiliser le satellite après les travaux du CEA à Toulouse et s'était rapprochée d'une filiale à 100 % d'Orange, Nordnet qui a entrepris de commercialiser cette technique. Nous avons ciblé le monde agricole dont les besoins sont grands et qui est bien souvent privé des technologies qui lui sont nécessaires. Un accord avait été signé en notre présence au congrès des Maires, entre la FNSEA et Orange pour une expérimentation dans une ferme par région. Cette initiative avait été un grand succès chez les agriculteurs et nous avons à cette occasion pu mesurer les difficultés que cette technique pouvait combattre dans les endroits les plus reculés de notre pays.

Naturellement, ce n'était qu'une expérience et l'objectif du très haut débit partout était encore loin. La Cofhuat a recherché quelles pouvaient être d'autres initiatives ayant le même objectif, engagées dans certaines parties du territoire. La région Bourgogne Franche-Comté est alors apparue comme exemplaire en cette matière. Elle doit ainsi figurer dans ce livre au titre du soutien majeur qu'elle apporte à l'aménagement du territoire. C'est, au côté de Patrick Molinoz,

Vice-Président chargé du développement numérique, Philippe Rouiller, chef du service numérique de la Région qui est en charge de l'application de ce programme.

Nous lui donnons la parole :

Le territoire est occupé par un habitat rural très dispersé qu'il est coûteux et long de raccorder en fibres optiques. Seulement 78 % des foyers et 83 % des entreprises de la région seront raccordés au très haut débit par cette technique fin 2020. Il reste donc 22 % des locaux, soit 350 000 prises qu'il faut raccorder par d'autres moyens.

La Région a décidé d'utiliser la technique du très haut débit radio, réseau de boucle locale radio établi pour proposer des accès fixes à internet à très haut débit avec l'utilisation d'une bande de fréquence dédiée. Avec cette technologie, chaque abonné particulier bénéficie de débits de 30 mégabits en réception et de 5 mégabits en émission. Contrairement au satellite, il n'y a pas de limitation des usages internet et les temps de latence sont faibles.

Un budget de 8 millions a été programmé par la région pour la modernisation du réseau radio régional et de sa collecte. Le coût s'élève à plus de 1 000 euros



par abonné plus 150 euros pour le raccordement ce qui correspond à une prise en charge à 100 % par la région. Pour abaisser le coût de l'investissement, des points hauts en technologie Wimax sont récupérés. A fin 2018, ce sont plus de 48 points hauts qui ont été basculés en très haut débit radio. Début 2019, une extension est en cours afin de couvrir la Haute-Saône avec cette technologie permettant d'attendre l'arrivée de la fibre optique.

Outre l'infrastructure, la commercialisation de services est un point important, il faut s'assurer qu'un écosystème local propose des services à 30 euros par mois pour 30 bits, trois opérateurs l'ont accepté. Pour quelques 500 entreprises de plus de 20 salariés situées en zone rurale et dans la zone de couverture du réseau, il a été décidé que la Région prendrait jusqu'à 70 % de la dépense d'installation en fonction du débit disponible en ADSL.

Le 11 décembre 2017, l'ARCEP a ouvert un guichet pour le très haut débit Radio afin de recueillir les demandes d'attribution de fréquence des territoires. Le 16 mars 2018 à Dijon, Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région a remis en mains propres à Sébastien Soriano, Président de l'Arcep, la demande officielle de la région pour accéder à des fréquences de la bande 3410-3460 MHz pour les départements de la Côte-d'Or, de Saône et Loire et de l'Yonne, une nouvelle demande a été faite pour la Haute-Saône. Le département de la Nièvre a aussi montré son intérêt pour déployer cette technologie adaptée au milieu rural où l'habitat est peu dense.

Le 27 septembre 2018, la Région a reçu dans le cadre du congrès des régions de France, le trophée de la stratégie numérique pour l'expérimentation RCube

du très haut débit radio et son déploiement sur le territoire régional.

Quelques chiffres significatifs :

- 117 points hauts actifs en 2018 dont 48 délivrent un service très haut débit.
- 2600 abonnés actifs dont 1300 en très haut débit et 200 professionnels.
- 48 points hauts modernisés en très haut débit radio ce qui permet de proposer un service à 30 Mbps descendant et 5 Mbps remontant.
- 20 points hauts seront déployés en 2019 dans la Haute-Saône, plus une dizaine de projets complémentaires en complément de la zone de couverture actuelle.
- Plus de 25 000 logements ou entreprises sont dans la zone de couverture actuelle du réseau RCube très haut débit.
- Plus de 500 entreprises localisées dans la zone de couverture et pouvant potentiellement bénéficier d'une offre d'un niveau professionnel particulièrement attractive.

La cofhuat, considérant ce sujet comme essentiel aujourd'hui, poursuivra son enquête, au cours de l'année, en interrogeant les autres régions de France. Elle considère que le soutien au développement économique des lieux les plus reculés par l'ensemble des techniques disponibles, radio comme satellite, facilitera les initiatives les plus diverses en des endroits éloignés de tout, qu'elle contribuera ainsi à un meilleur équilibre démographique en freinant le départ de ceux dont la présence est indispensable pour assurer l'avenir.

## L'USAGE DU NUMÉRIQUE POUR FREINER L'HOSPITALISATION DES PERSONNES ÂGÉES

FRANÇOIS LEBLOND, PRÉFET DE RÉGION HONORAIRE,  
PRÉSIDENT DE LA COFHUAT

La Confédération Française pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire que je préside (Cofhuat) a soutenu une coopération entre l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Île-de-France, les sociétés Orange et Humanis pour que soit valorisée la mise en place dans un hôpital gériatrique, de techniques permettant d'éviter l'hospitalisation quand celle-ci n'est pas une nécessité. Elle a voulu, en valorisant une expérience, celle conduite dans l'hôpital de Magnolias dans l'Essonne, montrer que les nouvelles technologies peuvent être d'un appui capital en la matière.

La démographie française impose la mise en œuvre de ces changements. La question se pose pour toutes les catégories de population et de nombreuses institutions s'y consacrent aujourd'hui avec succès en s'appuyant sur le dévouement de ceux et celles qui se rendent dans les domiciles mais en mettant en application des moyens qui n'existaient pas jusque-là.

Bien sûr les changements doivent d'abord concerner le logement, il doit être adapté à la fragilité qui atteint progressivement les plus âgés d'entre nous, de nouvelles techniques sont disponibles, des aides y sont consacrées.

Mais la question fondamentale est médicale. Le

besoin de médecin s'accroît avec l'âge et dépasse les moyens de la médecine de ville. L'hospitalisation ne serait pas toujours nécessaire si chacun pouvait être suivi régulièrement à domicile ou dans une maison de retraite. Il importe de mettre en œuvre des techniques qui pallient une carence qui sera de plus en plus aiguë.

Le décret du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine a posé la définition des actes de télémédecine et les modalités de mise en œuvre et d'organisation de cette activité. L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, en application de ce texte, a lancé, depuis 2012, des appels à projets qui ont permis la mise en place de 23 expérimentations pilotées et financées par l'agence

L'hôpital gériatrique Les Magnolias qui nous sert d'exemple dans cet article, en fait partie, il appartient à Humanis, les moyens techniques ont été mis au point par Orange en s'appuyant sur le financement ainsi délégué par l'Agence, c'est donc leur coopération exemplaire qui a permis les résultats remarquables déjà atteints

Un groupe de travail de la Cofhuat s'est rendu sur place et a pu constater les qualités de l'établissement en cette matière. Les médecins de l'établissement, les

personnels para-médicaux, les cadres administratifs, ont ensemble la volonté de réussir les changements que permettent les techniques nouvelles. Ce projet médical, nourri par un besoin sanitaire, a nécessité la mise en place d'outils et de protocoles pour une organisation efficiente préalable au déploiement de l'activité.

L'hôpital est résolument tourné vers le domicile et s'est engagé dans une démarche volontariste de construction du parcours de santé et de vie de la personne âgée. Il a créé une équipe mobile de liaison gériatrique avec 30 EHPAD, une équipe mobile de psychiatrie, deux centres mobiles d'information.

Les résidents de 6 EPHAD peuvent bénéficier de téléconsultations spécialisées et d'une télérégulation permettant d'éviter les passages inappropriés aux urgences. En 2015, 24 % des hospitalisations ont pu être évitées, 39 % des appels ont permis a contrario une prise en charge par le SAMU et une hospitalisation appropriée. Chaque établissement a été équipé d'une salle dédiée à la téléconsultation avec un triple écran pour une visioconférence et le partage des informations médicales du dossier patient via un hébergeur de données sécurisées (H2AD) conçu par Orange, le financement de ces techniques a fait appel à l'ARS.

Le docteur Valérie Bourdinaud, responsable du pôle ambulatoire gériatrique des Magnolias s'exprime en ces termes :

Le dispositif permet l'accès rapide aux avis spécialisés pour une dizaine de disciplines portées par l'hôpital gériatrique, les Magnolias, en collaboration avec le centre hospitalier du Sud Francilien.

La fluidité de cette organisation a été facilitée par le rôle de l'infirmière coordinatrice de télémédecine

qui, connaissant chaque interlocuteur, consolide la confiance entre les partenaires. La qualité de l'équipement technologique est unanimement reconnue. Il n'en reste pas moins que la télémédecine modifie en profondeur les pratiques médicales habituelles avec une tradition de médecine clinique au contact direct avec le malade. Envisager la médecine à distance est donc un choc culturel et demande un accompagnement mené tout au long de la mise en place du projet

La télémédecine est un formidable outil de diffusion de la culture gériatrique auprès de tous les professionnels avec lesquels l'hôpital travaille. Elle constitue un véritable outil d'organisation et de structuration du parcours de santé de la personne âgée tout en contribuant à renforcer l'offre de soin au niveau d'un territoire.

Les réunions fréquentes entre partenaires ont permis de maintenir le dynamisme du projet. L'analyse des questionnaires de satisfaction des usagers déployés en avril 2015, montre une satisfaction partagée du dispositif tant sur la qualité de l'équipement technologique, prérequis au bon fonctionnement, que sur les prestations. En l'absence de cette offre de soin, les médecins interrogés n'auraient pas déplacé un nombre non négligeable de patients du fait de leur fragilité et des risques encourus.

Pour maintenir l'activité, la motivation des médecins prescripteurs a été encouragée à chaque commission gériatrique. Par ailleurs, la planification de l'admission du résident en EHPAD d'un bilan gériatrique multidimensionnel en téléconsultation, a aidé la diffusion des bonnes pratiques gériatriques et a soutenu la démarche.

Se pose aussi parfois la question de transferts de compétences et de prises de responsabilités modifiées qui peut parfois inquiéter les professionnels. Bien que les limites de l'exercice soient évidentes notamment pour des spécialités requérant un "touché", toute une médecine est à inventer. Ces progrès de communication permettent d'échanger entre partenaires de soin autour du patient pour des expertises pluridisciplinaires comme une nouvelle forme de coopération interprofessionnelle. La télémédecine ne remplace pas la consultation en face à face, elle la rend plus efficiente. Si l'examen clinique est nécessaire, la télé-expertise reste un temps d'échange important pour permettre une meilleure orientation du patient et fluidifier son parcours en évitant le renoncement aux soins.

L'usage de l'outil a constamment été optimisé avec le déploiement de télé-expertises en réunion de concertation pluriprofessionnelles pour les cas complexes. Bien que, hors champs des objectifs premiers, cette initiative a permis d'entretenir la réflexion sur les multiples possibilités de l'outil et a incité chaque partenaire à s'interroger sur ses besoins et améliorations potentielles dans ses pratiques.

Annie Beausse, directrice de l'EHPAD Notre-Dame de l'Espérance partenaire des Magnolias ajoute : comment faire aujourd'hui sans la télémédecine compte tenu de la désertification médicale, du besoin de recours à un spécialiste dans des délais acceptables, de la nécessité d'assurer une prise en charge de qualité,

de développer des diagnostics préventifs et curatifs, d'apporter une réponse adaptée aux personnes accueillies, d'apporter une réponse immédiate et appropriée aux questionnements d'une équipe. Afin de répondre à ces questions qui émaillent notre quotidien, un EHPAD ne saurait se passer de ce service innovant.

Cette expérimentation permet d'éviter des aller-retours inutiles aux urgences, de retarder les hospitalisations, de préconiser les étapes de surveillance, de rassurer le personnel en le déchargeant d'une partie de ses responsabilités, d'obtenir rapidement un avis, un diagnostic, d'adapter une prise en charge, d'engager des protocoles de prévention, d'apporter des réponses aux personnes accueillies et à leurs familles, de pallier la surcharge chronique des médecins traitants. Reste la dernière étape : maintenir le plus possible, grâce à ces nouvelles techniques, le maintien de la personne à son domicile. Il reste à ce sujet encore beaucoup à faire.

Au-delà des progrès des techniques utilisables, l'aspect financier reste crucial : ne pas hospitaliser des personnes qui n'en ont pas besoin grâce au suivi à distance, c'est un objectif qui doit être visé à l'heure où la part des personnes âgées dans le reste de la population ne cesse de croître et où la dépendance des anciens est de moins en moins prise en charge par les familles devant faire face, dans des conditions souvent difficiles, à leurs besoins propres.



## DÉPLACEMENTS DE LA COFHUAT DANS DES VILLES MOYENNES EN 2018

*EXEMPLES : SAINT-OMER ET BAYEUX*

*Les préoccupations des villes moyennes aujourd'hui ne peuvent être comprises qu'en organisant des déplacements dans certaines d'entre elles. Les réunions qui y sont organisées permettent à la fois de mieux comprendre la nature des difficultés qu'elles rencontrent et aussi de faire connaissance avec des personnalités locales engagées dans toutes sortes d'initiatives pour triompher de leurs difficultés. Les deux rencontres de 2018 de la Cofhuat avec Saint-Omer dans les Hauts-de-France et Bayeux en Normandie, constituent des exemples de cette volonté pleine d'espoir.*



## RÉUNION À SAINT-OMER LE 9 FÉVRIER 2018 PAR FRANÇOIS LEBLOND

Cette réunion nombreuse organisée à la demande de la Cofhuat, a permis d'aborder l'essentiel des préoccupations d'une ville moyenne.

On retiendra de cette rencontre quelques observations majeures :

L'importance d'une population de personnes qui préparent leur retraite ou viennent de la prendre qui sont tentés par des villes comme Saint-Omer et veulent retrouver le cadre de vie qu'elles ont connu trente ans plus tôt.

La stratégie du développement économique doit tenir compte de l'attractivité économique mais aussi des caractéristiques de la population.

Les élus responsables ont donné depuis plusieurs années une priorité à l'apprentissage. Les résultats sont meilleurs car ils s'appuient sur la tradition industrielle. Le chômage est, sur un an, en diminution de 5 %. L'importance des entreprises moyennes dans la ville de Saint-Omer constitue un soutien pour l'emploi, la mono-industrie disparaît progressivement et cède la place à des industries nouvelles.

Une reconversion de bâtiments sensibles a été entreprise, comme la gare dont l'architecture majestueuse peut être utilisée pour prévoir en plus des installations ferroviaires, un "pôle économétrique" de 2 900 m<sup>2</sup> d'espaces dédiés avec au centre la halle de l'innovation.

Les modes de travail qui se sont développés

au cours des dernières années, notamment les espaces de co-working, sont prévus dans les bâtiments réaménagés.

L'intercommunalité fonctionne de façon satisfaisante : l'année dernière, 80 réunions, 900 élus présents, tant en ce qui concerne l'habitat, les questions d'insalubrité, la culture. Les maires ruraux ont découvert cet outil.

Il est nécessaire aussi de développer les relations entre la communauté de communes de Flandre intérieure et la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer CAPSO). À cet égard il est recherché un meilleur cadencement des trains pour que ce mode de déplacement reste compétitif.

L'ingénierie proposée par les agences d'urbanisme est un sujet essentiel pour soutenir les réflexions relatives à un bon équilibre, 48 communes sur 53 ont aujourd'hui une offre d'activités artistiques.

Les progrès du développement durable n'ont pas été oubliés dans la démarche des élus. À l'égard du bâti ancien, on note les possibilités offertes par l'isolation à moindre frais et son rôle dans le développement de l'HQE, les opérations doivent se faire à un prix raisonnable. Si ce n'est pas possible, le dossier n'est pas poursuivi

Les décisions récentes du Gouvernement sont critiquées : suppression de l'investissement Pinel, du PTZ, de l'allocation logement.

L'urbanisme commercial fait l'objet d'une attention spéciale, le tourisme en centre ville est lié au commerce. Les commerçants de Saint-Omer ont créé l'office commercial qui a notamment pour objet de créer des liens entre les élus, les commerçants et les artisans.

Les élus observent avec regret que les communes du littoral ne parlent pas suffisamment avec celles de l'intérieur, ce qui réduit le nombre de projets communs qui seraient pertinents.

Il faut un projet de ville pour rassurer les investisseurs, que les territoires se rapprochent : Pôle métro-

politain qui se créera le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La ville de Lille ne joue pas son rôle comme c'est le cas avec Lyon.

La circulation transfrontière est nécessaire, le marché de l'emploi est très tendu en Flandre, un bus de l'emploi transfrontalier a été mis en place. Il y a des obstacles culturels, notamment linguistiques, on a aussi manqué l'opportunité qu'a constitué le tunnel sous la manche pour le rapprochement des régions voisines à l'inverse de ce qui s'est passé entre Copenhague et Malmö.



# VOYAGE D'ÉTUDES BAYEUX

## LE 24 AVRIL 2018

PAR ROBERT LAFONT,  
PRÉSIDENT D'HONNEUR

Réunion de travail "Avenir des villes moyennes" suivie d'un débat avec les partenaires locaux, les représentants de la Région Normandie et du Préfet de Région.

Cette réunion nombreuse a porté sur les sujets suivants :

La question des commerces en centre-ville face aux grandes surfaces en périphérie.

La ville a pris soin d'implanter les grandes surfaces (Leclerc, Carrefour, Mousquetaires) à proximité de centre, toutes sur le "by pass" de Bayeux.

Cela a facilité les relations entre les grandes surfaces et les petits commerces du centre-ville.

La ville a organisé une plateforme de e-commerce à la disposition des commerces de centre-ville moyennant une cotisation de faible montant.

### Politique de l'Habitat en centre-ville :

Bayeux n'a pas été détruite au moment du débarquement de 1944, elle conserve un patrimoine ancien de grande qualité.

Les élus ont eu à cœur de valoriser cette richesse : les propriétaires individuels bénéficient d'incitations financières pour restaurer les bâtiments, il en est de même pour les copropriétés.

Une attention particulière est portée aux immeu-

bles avec commerces en rez-de-chaussée (avec droit de bail) et logements aux étages.

### Action économique :

Les zones d'activités sont intercommunales, la politique de l'emploi s'exerce à ce niveau

Des ateliers relais ont été construits (avec rachat de certains bâtiments)

Bayeux est en réseau avec d'autres villes moyennes ainsi qu'avec les communes rurales. Cette politique est soutenue par la Région Normandie. Les élus sont attachés à la décentralisation et considèrent que c'est d'abord localement qu'une politique de défense des villes moyennes peut être engagée, l'État pouvant être appelé en soutien mais seulement sous cette forme

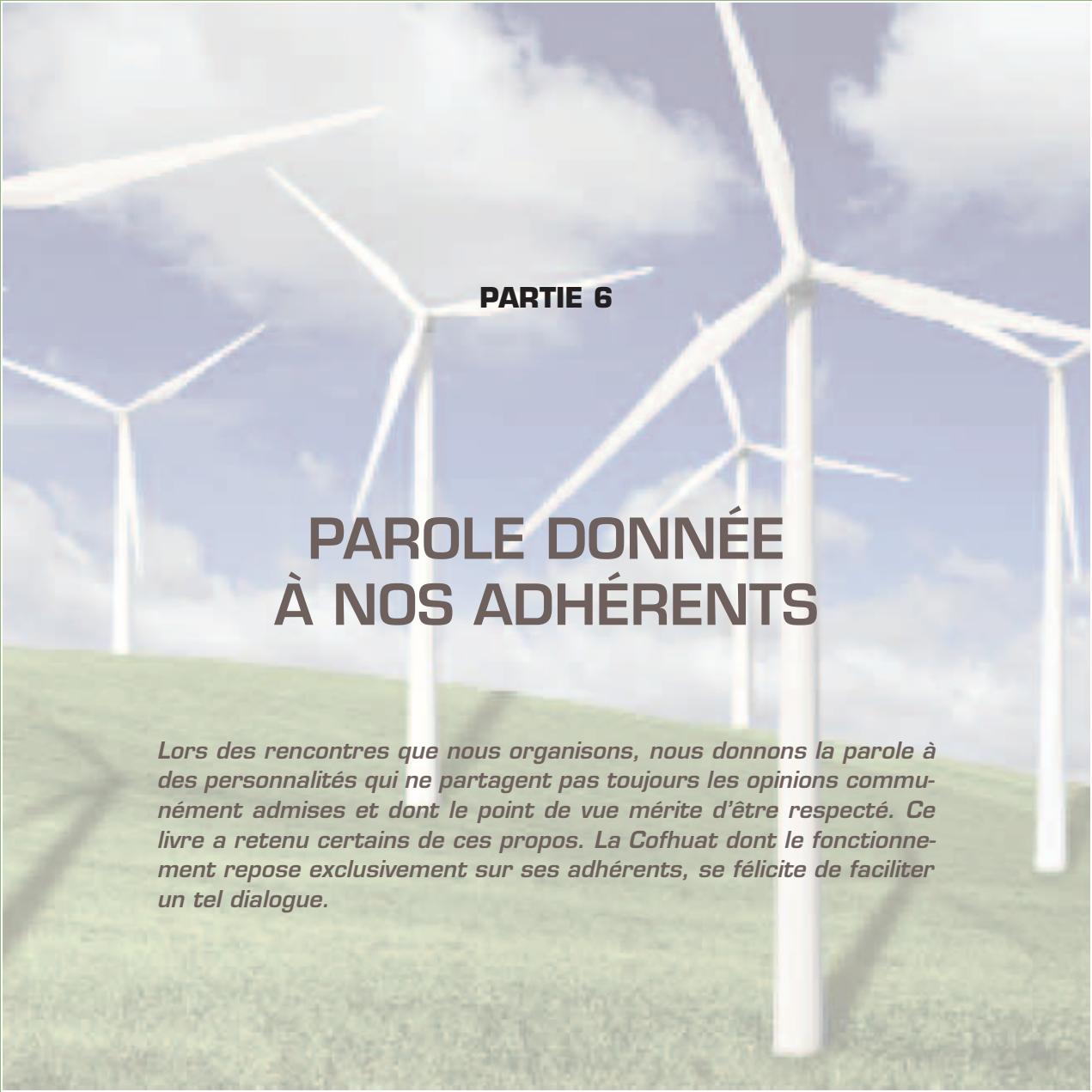
L'Action touristique est coordonnée avec les sites voisins

Une politique de communication très active est engagée pour faire connaître le potentiel "qualité de vie" à l'étranger

Le numérique constitue désormais un soutien majeur au développement de Bayeux

Au total, cette réunion a montré combien le développement local doit être conduit en priorité par les élus locaux et l'ensemble des forces vives existant localement.





## **PARTIE 6**

# **PAROLE DONNÉE À NOS ADHÉRENTS**

*Lors des rencontres que nous organisons, nous donnons la parole à des personnalités qui ne partagent pas toujours les opinions communément admises et dont le point de vue mérite d'être respecté. Ce livre a retenu certains de ces propos. La Cofhuat dont le fonctionnement repose exclusivement sur ses adhérents, se félicite de faciliter un tel dialogue.*

# L'ÉOLIEN : UN PROBLÈME POUR LA FRANCE

PATRICE CAHART  
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES HONORAIRE

Les inconvénients de l'éolien me sont apparus en toute clarté lorsque j'ai pris la vice-présidence de la Demeure Historique, association reconnue d'utilité publique (comme la Cofhuat) et agréée pour l'environnement, qui réunit trois mille monuments privés. Des quatre coins de la France, des animateurs en détresse sont venus me trouver, m'expliquant qu'ils restauraient leur monument depuis des décennies, qu'ils n'avaient ménagé ni leur temps ni leur argent, et que soudain, de hautes silhouettes industrielles allaient gâcher une vie d'efforts. Ils m'ont dit que leurs visiteurs français ou étrangers allaient être frustrés, et que, tout autour de leur demeure, les maisons allaient être dépréciées.

La compétence de la Demeure Historique s'étend à la défense des paysages. À cet égard, la menace est plus grave encore. Sans ses paysages, la France ne serait plus la France. Or j'ai calculé que, si on applique vraiment la loi de 2015 relative à la transition énergétique, près de la moitié de nos maisons rurales se trouveront à moins de trois kilomètres d'une grande éolienne.

Nos campagnes deviendraient des zones semi-industrielles - mais sans les emplois qui vont normale-

ment avec, car les grandes éoliennes terrestres sont toutes fabriquées hors de nos frontières, et la plupart des équipes de montage viennent elles aussi de l'étranger.

Ajoutons, pour les habitations proches des engins, le bruit, les infrasons qui traversent les murs (même à plusieurs kilomètres de distance), les champs électriques ou électromagnétiques émis par les engins, la foudre, les effets stroboscopiques produits par la rotation des pales, le brouillage des ondes de la télévision. Habiter à proximité de grandes éoliennes, c'est un enfer (sans indemnisation, dans la pratique).

S'agissant de l'éolien en mer, la nuisance paysagère apparaît moindre, à condition que les engins ne soient y pas implantés trop près du rivage. Mais le râclage et le bétonnage des fonds causent de graves dommages à la vie sous-marine.

J'ai alors cherché quels avantages, procurés par l'éolien, pouvaient justifier de telles nuisances. Je n'en ai trouvé aucun !

Tout d'abord, la France exporte, en année normale, le dixième de sa production électrique, moyennant de lourdes pertes : le prix de vente obtenu est en



moyenne la moitié de celui qu'EDF paye aux exploitants éoliens. Nous n'avons donc aucun besoin d'un supplément de courant venant d'eux ; il ne ferait qu'aggraver le gaspillage.

Les intéressés soutiennent que la loi leur a accordé une priorité. Erreur. La loi de 2015 relative à la transition énergétique n'a pas fixé d'objectif pour l'éolien ; elle en a fixé pour un ensemble beaucoup plus vaste, et hétérogène, les énergies renouvelables. Or :

- 1 - L'éolien est une fausse énergie renouvelable. Dans notre pays, les engins ne fonctionnent en moyenne qu'à 24 % de leur puissance. Quand le vent est faible, ils restent immobiles. Quand le vent est fort, on doit les arrêter pour raison de sécurité. Le reste du temps, ils tournent souvent au ralenti. Or les consommateurs ont besoin d'une alimentation régulière. Ce sont donc des turbines à gaz qui prennent le relais, en brûlant un combustible non renouvelable et polluant. Il n'existe actuellement aucun moyen rentable de mettre en réserve le courant produit par les pointes de l'éolien.
- 2 - Même si l'on continuait, à tort, de classer par l'éolien parmi les renouvelables, cela ne lui donnerait aucune priorité. En effet, les renouvelables sont nombreux et divers. Les ressources des consommateurs et des contribuables étant, comme l'épisode des gilets jaunes vient de le rappeler, limitées, et les finances publiques, mal en point, il n'est pas possible de promouvoir en même temps toutes ces formes d'énergie. Un choix doit donc être effectué. Il ne saurait se porter sur le plus agressive, qui est aussi l'une des plus coûteuses.

Sur ce dernier point, la question pratique, en

termes d'investissement, est la suivante : combien faut-il dépenser pour maintenir notre production d'électricité, suivant que l'on prolonge de vingt à quarante ans (à l'exemple des États-Unis) les centrales nucléaires actuellement en service, ou que l'on recourt à un "paquet" formé de deux tiers d'éolien et d'un tiers de photovoltaïque ?

Les centrales ont le mérite d'exister ; il leur suffit, pour poursuivre leur carrière, d'un "grand carénage". En revanche, pour se procurer un supplément de courant éolien ou photovoltaïque, il faut tout faire. D'après mes calculs, si l'on veut, comme le prévoit la loi de 2015 relative à la transition énergétique, remplacer un tiers de la production nucléaire actuelle par les deux formes d'énergie mentionnées, il en coûtera 84 Mds € de plus que si l'on opte pour la solution de sagesse consistant à prolonger les centrales nucléaires.

Quatre autres facteurs de coût éolien accroissent encore cet écart :

- les indemnités à verser à EDF en compensation de la fermeture autoritaire de centrales qui auraient pu servir encore longtemps,
- les nouvelles lignes à haute ou moyenne tension à installer dans toute la France, compte tenu de la dispersion des engins (alors que dans le cas des centrales nucléaires, la desserte est déjà assurée),
- le maintien ou la mise en place de turbines à gaz fonctionnant à temps partiel et servant de complément à l'éolien,
- le démantèlement des centrales nucléaires en service, qui devra de toute façon être effectué un jour ou l'autre, mais dont le poids effectif dépendra de la date ; si le début de cette série d'opérations est,

grâce au grand carénage, reculé de vingt ans, et si on retient un taux d'actualisation de 10 %, la dépense diminue de 86 %.

Disqualifié, en termes de coût, par rapport au nucléaire, l'éolien l'est aussi par rapport au photovoltaïque. Le 6 novembre 2018, le ministre de l'Environnement a publié un communiqué annonçant qu'au cours de seize appels d'offres, répartis dans neuf régions, le photovoltaïque a été déclaré seize fois vainqueur de l'éolien terrestre. Le prix moyen d'achat du courant qui en est résulté pour EDF s'est élevé à 55 € le mégawatt-heure (MWh), alors que cette entreprise nationale est contrainte d'acquérir le courant éolien pour un prix moyen de 82 € le MWh. Ajoutons, pour compléter le tableau, que le coût de revient de la production, notamment nucléaire, propre à EDF, est de 42 € le MWh.

Normalement, ce communiqué aurait dû se traduire par l'abandon de toutes implantations de nouvelles éoliennes terrestres, et par un repli sur d'autres formes d'énergie. Or qu'est-il arrivé ? Dans les quinze jours suivants, on nous a annoncé, de source officielle, que notre parc éolien allait tripler. Incompréhensible !

Mais peut-être les yeux s'ouvriront-ils, le jour du vote de la programmation pluriannuelle pour l'énergie (PPE).

Nos finances publiques sont en crise. Nous n'avons pas les moyens de supporter en même temps deux masses de dépenses, les unes utiles au sauvetage du climat (isolation des bâtiments, rationalisation du chauffage, création d'un réseau d'alimentation électrique pour les voitures et les deux-roues), les autres (l'éolien) sans utilité pour ce sauvetage.

1,9 million de Français approuvent l'idée d'attaquer le l'État en justice pour action insuffisante en faveur du climat. C'est tout à fait injuste, car depuis quarante ans, la France est l'un des États qui a le plus fait en ce sens - notamment en remplaçant le pétrole, naguère principal fournisseur de l'électricité, par un nucléaire n'émettant pas de CO<sub>2</sub>. Si les accusateurs tenaient néanmoins à aller devant un tribunal, ils devraient modifier les termes de leur requête, et faire valoir que les ressources qui étaient disponibles pour la lutte climatique sont détournées vers des actions extérieures à ce combat.

# LA VOITURE TOUT ELECTRIQUE... UTOPIE OU FUTUR POSSIBLE ?

JACQUES DESMAZURES  
ANCIEN DIRECTEUR DES ESSAIS EN VOL  
ET DIRECTEUR TECHNIQUE DES PROGRAMMES,  
DASSAULT AVIATION

La vogue est à la voiture électrique C'est très séduisant d'un point de vue intellectuel et écologique. Beaucoup de responsables tant au niveau industriel qu'étatique y adhèrent fortement :

Très bien pour le climat car non émettrice de gaz à effet de serre, pour la santé car théoriquement non productrice de microparticules (même si une partie importante des microparticules provient des freins et des pneus). etc...

Aujourd'hui la grosse majorité des véhicules utilisés, dans notre vaste monde, fonctionne avec une énergie principalement tirée du pétrole.

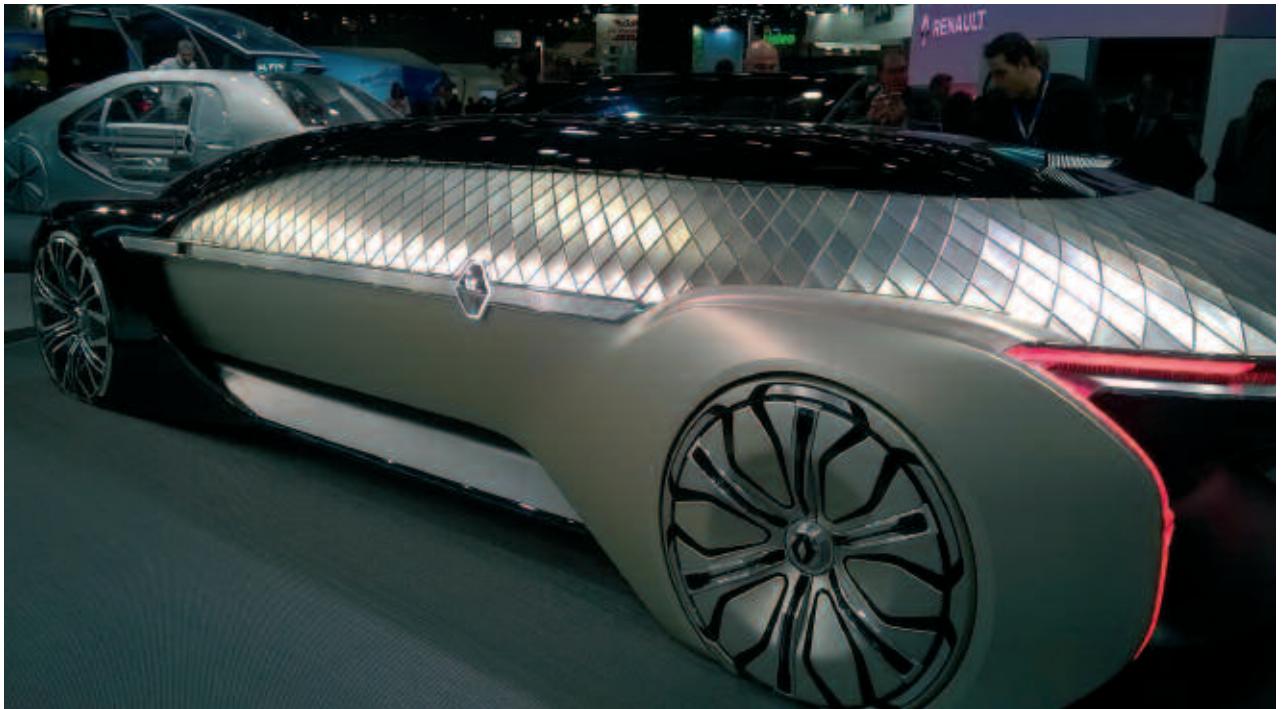
Il va donc falloir remplacer les sources d'énergies thermiques (pour la plupart fossiles) par une autre source d'énergie, de préférence électrique, car considérée comme non polCela entraîne la mise à disposition des quidams que nous sommes tous, de diverses sources électriques, fournisseuses d'énergie, et permettant d'avoir pour le véhicule la puissance nécessaire aux déplacements. Cette énergie sera stockée

dans un ensemble de boites et non dans un réservoir.

Pour que cela soit réalisable en tout lieu et en tout temps, il faut :

- Avoir une ou plusieurs sources d'énergie électrique d'origines diverses : éolienne, maritime, solaire, nucléaire, chimique... et en nombre suffisant pour ne pas être esclave des effets du temps météorologique.
- Pouvoir brancher son ensemble de boites pour les alimenter, ou l'on veut, voire ou l'on peut et ce le plus rapidement possible.
- Stocker, chez chaque particulier, et selon ses besoins, cette énergie électrique, dans des containers fabricables, utilisables et recyclables (Certains appellent ces ensembles pack Batterie).

Nous nous intéresserons dans la suite, uniquement au cas de la France actuelle, en ce qui concerne l'énergie électrique qu'il faut fabriquer, et dont il faut disposer pour faire rouler tous nos véhicules d'aujourd'hui, voitures, camionnettes et camions.



© Alexandra Litchman - Le Courrier de la Cofhuat

## DONNÉES VÉHICULES

La France, aujourd'hui, possède environ 50 106-50.000.000 voitures et camionnettes et 5 105-500 000-camions (beaucoup sont étrangers, mais roulent, transitent et/ou résident principalement en France.)

Pour rouler principalement en électrique, avec une autonomie maximale de 300 Km, une voiture (entre 600 Kg et 1 700 Kg) doit avoir une batterie possédant une énergie de 60 KWh. Un camion (20 T à 35 T) doit avoir un ensemble de batterie possédant une énergie de 300 KWh.

Une valeur type moyenne d'utilisation de la voiture est de 6 000 Km/an.

Une valeur type moyenne d'utilisation d'un camion est de 90 000 Km/an. (Cela correspond à 100 jours de circulation à deux chauffeurs, le reste du temps étant destiné aux repos, chargements et déchargements...).

Pour une voiture qui réalise 6 000 Km/an (20 fois 300 km), on doit faire 20 recharges de batterie par an, à 60 KWh. Pour un camion qui réalise 90 000 Km/an (300 fois 300 Km), on doit faire 300 recharges de batterie par an, à 300 KWh.

## CAPACITÉS ET RECHARGES BATTERIES

Aujourd'hui on peut recharger les batteries avec une valeur de charge normale de 7 KWh à 8 KWh, par heure, ou avec une valeur moyenne de 22 KWh à 25 KWh, par heure (encore peu commun), ou avec une valeur RAPIDE de 50 KWh, par heure (encore en début d'essais, mais sans aucune installation dédiée à ce jour).

Certains envisagent dans l'avenir des recharges FLASH à 300 KWh, par heure, (au risque de dégrader rapidement les batteries...) Recharger très fort et très vite pénalise fortement les durées de vie de ces ensembles.

La suite de l'exposé ne concerne que des recharges normales pour les voitures et des recharges moyennes pour les camions.

Ainsi pour une batterie de voiture se chargeant à 7/8 KWh, il faut 8 heures de charge sur la ligne de charge. Pour un ensemble de batteries de camion se chargeant à 22/25 KWh, il faut une demi-journée d'utilisation de la ligne de charge. Ce n'est pas considérable mais cela implique un temps d'immobilisation du véhicule non forcément acceptable pour un industriel.

Une ligne de charge à 7/8 KW peut donc charger 3 batteries de voiture par jour, et une ligne de charge à 22/25 KW peut charger 2 ensembles de camions par jour.

### Voitures

- Un réacteur de centrale nucléaire peut fournir en permanence une énergie de 1 000 MWh, soit 1 000 x 103 KWh. On peut donc faire par jour, avec de nombreuses lignes de charge à 7 KW, 3 x 106 : 7 re-

charges de batteries, soit 0,43 x106 recharges en dédiant un réacteur nucléaire uniquement à ces recharges.

- Il y a 50 x 106 voitures en France, avec 20 recharges de batterie chacune par an ; il faut donc pouvoir effectuer 109 recharges par an, pour l'ensemble de la flotte.

- 1 journée de réacteur de centrale nucléaire permet 4,3 x105 recharges.

- 1 année de réacteur de centrale nucléaire permet 365 x 4,3 x 105 recharges, donc offre une capacité de recharges de 1,55 x108 recharges, à comparer à la demande de 109 recharges.

- Il faut donc, rien que pour répondre à la demande en énergie des voitures, consacrer en permanence, 6 à 7 réacteurs nucléaires de 1 000 MWh à recharger des batteries d'automobiles. On verra ci-après ce que cela veut dire en termes d'énergies renouvelables.

- Remarques : Si comme l'indiquent certaines statistiques la valeur moyenne de déplacement des voitures est de 10 000 Km, ce n'est pas 6 ou 7 réacteurs nucléaires qu'il faut y consacrer, mais plutôt 10 à 11 réacteurs nucléaires.

- On peut faire le même calcul pour les camions avec une charge moyenne de 22 KWh, par heure. Sachant que sur une ligne, on peut avoir 2 ensembles de batteries rechargés par jour, une centrale nucléaire permet 2x106 : 22 recharges de batteries, soit 0,91 x 105 recharges par jour, en dédiant un réacteur nucléaire uniquement à ces recharges.

- Il y a 500 000 camions en France avec 300 recharges de batterie chacun par an. Il y a donc obligation de

pouvoir effectuer  $1,5 \times 10^8$  recharges par an.

- 1 journée de réacteur de centrale nucléaire permet  $0,91 \times 10^5$  recharges.
- 1 année de réacteur de centrale nucléaire permet  $365 \times 0,91 \times 10^5$  recharges, donc elle offre une capacité de recharges de  $0,33 \times 10^8$  recharges, à comparer à la demande de  $1,5 \times 10^8$  recharges.-
- Il faut donc ici disposer encore de l'ordre de 5 réacteurs de centrales nucléaires à consacrer uniquement aux recharges des batteries de camions.

### Synthèses

Tous les calculs effectués précédemment ont considéré que les échanges d'énergies étaient affectés d'un coefficient de rendement de 1. Or ces échanges, compte tenu des résistances des divers éléments, des pertes en ligne, et des rendements des convertisseurs, sont plutôt affectés d'un coefficient de rendement de 0,8 voire de 0,7.

Cela veut dire qu'il faut consacrer, en cas de déplacements (voitures et camions) tout électriques, de l'ordre de 15 réacteurs de centrales nucléaires à uniquement recharger des batteries.

Cela signifie que sur un ensemble nucléaire français de 56 réacteurs aujourd'hui, plus de 25 % serait consacré uniquement aux actions de déplacement... C'est fou.

Et cela à un moment où on ne parle que de réduire drastiquement la part du nucléaire dans l'énergie électrique... Il est évident que se reconstruiront, dans une telle hypothèse des centrales à gaz, voire à charbon, comme c'est le cas de l'Allemagne actuelle.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

On peut évidemment lancer un vaste plan de remplacement du nucléaire par du solaire ou par de l'éolien. Les calculs sont assez simples :

- $1 \text{ m}^2$  de panneau solaire donne au mieux 100 Wh, fonction de son orientation. Nous considérerons que c'est de l'ordre de 70 Wh et cela s'il y a du soleil.
- 1 éolienne fournit aujourd'hui de l'ordre de 2,5 à 3 MWh, et cela avec un vent, ni trop faible (car elle ne peut alors tourner), ni trop fort (car alors on doit la brider).

Cela conduit aux résultats suivants :

### Solaire photovoltaïque

- Un réacteur nucléaire donne 109 Wh, donc équivaut à une surface de panneaux solaires de  $109 : 70 \text{ m}^2$ , soit  $1,42 \times 10^7$  mètres carrés ou  $14,2 \text{ Km}^2$ .
- Remplacer 15 réacteurs nucléaires par des panneaux solaires revient à construire  $214 \text{ Km}^2$  (21 400 hectares) de panneaux solaires. Bonne pioche pour les constructeurs et les fabricants...

### Éolien

- Avec les technologies actuelles (éoliennes à 3 MWh) il faut de l'ordre de 330 éoliennes pour remplacer un réacteur nucléaire, si ces dernières fonctionnent à temps complet. Or on sait que ce n'est pas le cas : il y a donc un coefficient multiplicatif à prendre en compte.
- Donc pour remplacer 15 réacteurs il faudrait construire environ 5 000 éoliennes mais en fait bien plus compte tenu de leur fonctionnement intermittent.

Il est à noter :

Les USA ont construit et essayent actuellement un monstre éolien de 12 MWh (250 mètres de haut avec des pales de 200 mètres). Si cela fonctionne, on voit qu'il n'est plus nécessaire de consacrer 5 000 éoliennes aux voitures électriques, mais de l'ordre de 1 200 éoliennes, avec le coefficient multiplicatif associé.

Les 7 parcs éoliens maritimes français dont on se glorifie, et qui n'ont toujours pas reçu le premier coup de pioche, font chacun 60 à 80 éoliennes. Cela représente 500 à 600 éoliennes, bien loin du copte de 5 000. Evidemment, on peut implanter des éoliennes de 12 MWh,.Mais cela obligera sûrement à reprendre tous les marchés passés par l'État Français, et retardera sensiblement la date de mise à disposition des parcs.

## **RECHARGER SA BATTERIE. INFRASTRUCTURES**

Voitures

Cette opération nécessite d'avoir les lignes adéquates de charge, et d'en posséder suffisamment et bien réparties sur le territoire. Une norme européenne donne quelques principes de fonctionnement. Elle indique qu'une ligne de charge peut servir à 10 véhicules. (La France, toujours plus exigeante dans ces affaires européennes, indique qu'une ligne est nécessaire pour 7 véhicules).

La répartition des capacités des lignes de charges, actuellement retenue au niveau européen, est de : 30 % pour la charge normale à 7KWh, 60 % pour la charge moyenne à 22 KWh et 10 % pour la charge flash à 50 KWh ou plus.

Si on considère les 50 000 000 de véhicules, on peut penser qu'une première moitié peut être rechargée habituellement à partir des locaux (garages, prises extérieures...) de leur propriétaire à 7 KWh, et qu'une seconde moitié dort dans la rue, plus particulièrement dans les villes.

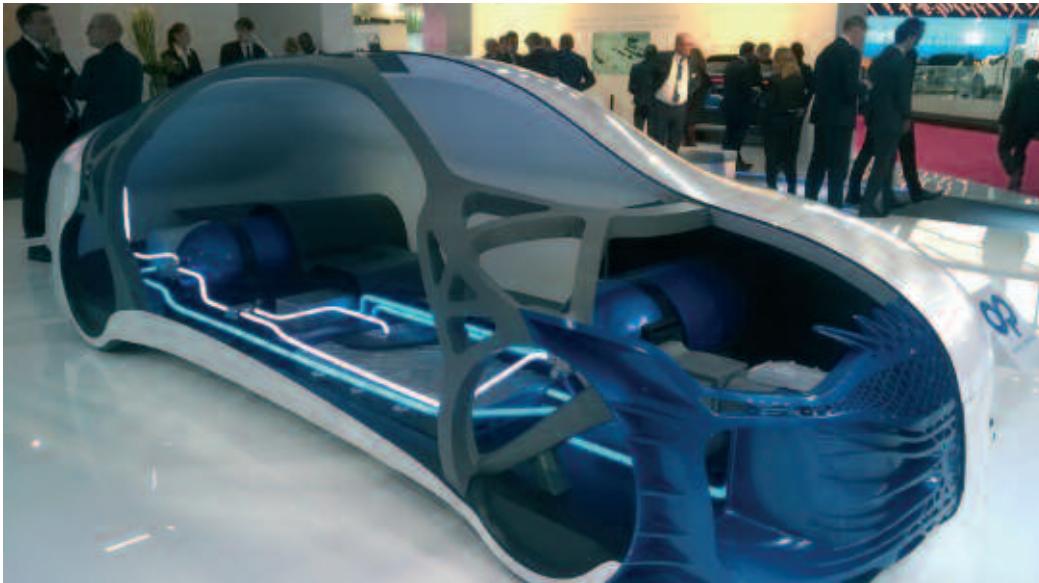
La première moitié ne devrait pas poser de problèmes au titre des maisons individuelles. En ce qui concerne les ensembles urbains avec de nombreux copropriétaires, l'installation de bornes risque de mettre la copropriété dans la difficulté, compte tenu des désirs individuels de chacun, de la gestion de l'ensemble et des couts mensuels de recharges qui seront exigés.

La seconde moitié a besoin de bornes de chargement dans la rue. Ces 25 000 000 de véhicules doivent disposer de 2 500 000 bornes avec la répartition européenne recommandée suivante sur le territoire français :

- 30 % de bornes normales (7 KWh) soit 750 000 bornes. Faciles à installer.
- 60 % de bornes moyennes (22 KWh) soit 1 500 000 bornes. Travaux spécifiques de difficultés moyennes, pour les installer.
- 10 % de bornes Flash (50 KWh ou plus) soit 250 000 bornes ; Travaux spécifiques d'installation nettement plus compliqués.

De gros travaux de construction, d'aménagement et d'installation dans l'espace public sont donc à prévoir pour couvrir le territoire, de façon homogène et souple, au sens de la circulation routière.

En outre, il ne faut pas oublier que va se poser le problème des voitures qui dorment en permanence dans la rue : il va bien falloir installer les bornes de recharge-



© Alexandra Litchman - Le Courrier de la Cofhuat

ment. Les places prises par ces bornes seront autant de places de parking en moins. Il faudra donc construire des parkings ailleurs, de préférence à l'entrée des villes. Il ne peut y avoir confusion entre place de parking et emplacement de recharge des batteries.

#### Camions

Sachant qu'il faut des bornes spécifiques à grandes puissances de charge permettant des recharges de camions entre 150 et 350 KWA/H, on obtient, en appliquant la norme européenne, le chiffre de 50 000 bornes réparties entre les entreprises de transport et les routes et autoroutes.

Les travaux relatifs à ces implantations peuvent être qualifiés d'importants, voire très importants.

#### Aujourd'hui

La France possède actuellement de l'ordre de 21 000 bornes de chargement, réparties en 7 600 stations. L'entreprise Bolloré a promis de mettre en place 16 000 bornes supplémentaires de chargement avant fin 2019... mais rien n'a encore été lancé !

Ainsi, en 2019, à la suite de l'implantation de ces bornes on atteindra un total de  $21\ 000 + 16\ 000 = 37\ 000$  bornes, ce qui permet au sens européen du terme de recharger 370 000 véhicules, soit 0,75 % de l'ensemble du parc automobile français.

Par ailleurs, la société Ionity, spécialisée dans l'industrialisation de ces bornes prévoit d'installer, d'ici 2020, 400 bornes flash (pouvant ultérieurement permettre 350 KWh). Ils estiment la construction et l'im-

plantation de ces bornes à 800 M d'euros, soit 2 M d'euros la borne flash... Ce n'est pas donné !

Il va donc forcément se poser la question du cout de chargement d'une batterie, compte tenu des frais d'installation des bornes et des lignes électriques à implanter.

Ce ne sera surement pas bon marché, sachant en outre que l'État n'aura plus les bénéfices des taxes pétrolières. On peut imaginer de sérieuses discussions dans l'avenir pour fixer le prix des recharges qui feront forcément l'objet de péréquations compliquées.

### Problèmes

La charge simultanée d'un grand nombre de batteries, par exemple en début de soirée ou dans la nuit, va conduire à des demandes d'énergie faramineuses pouvant induire des disjonctions électriques, surtout en ville. Une organisation adéquate devra être mise en place, au moins au début. (À l'instar de ce qui se passe, en agriculture dans les zones utilisant des systèmes d'arrosage par canaux).

La différence entre l'existant et un futur réaliste est énorme. Accéder au futur représente, dans ce domaine, une véritable révolution pour la France.

## MATÉRIAUX ET MATIÈRES PREMIÈRES

### Batteries

Aujourd'hui les recherches battent leur plein pour assurer les stockages d'énergies électriques dont il faudra disposer : On tente de mettre de plus en plus d'énergie dans la même boîte, en mixant les divers composants de base. Ces recherches sont menées pour les grosses capacités par EDF qui voit avec inquiétude les problèmes

se profiler (diminution du nucléaire, et paresse administrative et industrielle pour la construction des parcs éoliens), et pour les petites capacités par les industriels.

Plus on booste les batteries, et plus il faudra savoir comment bien contrôler leur charge, leur puissance, en évitant les emballements thermiques (voir les affaires des batteries ions /lithium des avions Boeing et des portables Samsung. Nous avons été confrontés aux mêmes problèmes sur des avions militaires en 1995).

Ces batteries, il faudra les fabriquer, les utiliser correctement sans les faire vieillir prématurément, et les recycler en fin de vie. Cela doit coûter bien de l'énergie.

Actuellement ces batteries sont essentiellement à base de lithium ou de cobalt. Aujourd'hui, 40 % du cobalt produit et la grosse majorité du lithium sont utilisés pour ces batteries. Une batterie classique nécessite de l'ordre de 20 Kg de ces métaux. On espère dans le futur pouvoir utiliser le nickel qui existe en proportions bien plus considérables.

Deux problèmes restent inhérents à ces batteries :

- Une conduite automobile souple, sans grosse demande de puissance, pour les économiser et assurer une certaine capacité kilométrique.
- Des recharges à puissance moyenne en évitant le plus possible les charges flash, facteurs destructeurs de leur durée de vie.

### Matières premières

Toutes les matières premières que nécessite le tout électrique peuvent se scinder en deux grandes familles.

- La famille des métaux classiques (lithium, cobalt, nickel...). On les trouve en grandes quantités car cer-

tains sont des sous-produits de l'industrie du cuivre. Mais ces métaux, maintenant consommés en importance, se raréfient et on commence à s'inquiéter pour leur pérennité. Pour ces métaux, il sera nécessaire de leur assurer un recyclage total, en fin de vie des batteries, et de développer les recherches minières associées.

- La famille des terres rares. Fondamentales, pour tout circuit électrique que l'on veut booster, pour toute batterie puissante, pour les aimants des moteurs électriques... elles sont rares et pour leur grande majorité sises en Chine. Cette dernière commence du reste à réfléchir à leur exportation. Heureusement on les trouve communément au fond des mers, dans les nodules métalliques, mais à grande profondeur. Il va donc se poser le problème de leur exploitation. L'utilisation des terres rares est obligatoire si on veut booster les véhicules électriques en les allégeant.

## FUTURE MOBILITÉ

La mobilité "tout électrique" n'est pas simple car ses retombées en termes de logistique et développements sont importantes. Que reste-t-il d'autre que le tout électrique par batteries, dans lequel beaucoup de monde se précipite, à l'exception de quelques analystes qui redoutent un engagement trop rapide dans cette voie très difficile ?

- Ne négligeons pas le cheval et le vélo... Le premier revient, mais en agriculture, principalement dans les vignes en terrain escarpé, et le second pour les petits déplacements... Et on pourrait aussi parler de trottinette. ?
- Le GPL, c'est un comburant dangereux qui est peu à peu abandonné.

- L'hydrogène pur, donc dans des containers très protégés. Il est aussi dangereux que le GPL, avec en plus des tendances à causer de violentes explosions. Si des sécurités d'emploi sont mises en place, il peut être employé pour des transports en commun (trains, cars...), mais pas, à notre avis, pour les véhicules particuliers.

- La pile à combustible, elle ne semble pas totalement au point actuellement, mais peut être une source intéressante dans un futur pas très éloigné.

- Le gaz classique, encombrant sauf sous forme liquide, agréable sûrement, mais posant des problèmes de sécurité, surtout en cas d'accident.

- L'hybride, c'est certainement une bonne façon de se déplacer actuellement. Mais c'est une technologie chère, car elle nécessite deux moteurs (un électrique et un thermique), des batteries et des systèmes électroniques sophistiqués pour contrôler les interfaces divers. L'idéal semble être un hybride rechargeable.

- Les voitures thermiques à faible consommation. Les recherches vont dans le sens d'obtenir des consommations aux 100 km de 1,5 à 2 litres d'essence ou de diesel avec filtres à particules tels que mis en place aujourd'hui.

Il est à noter deux choses :

- Les rejets de particules dans l'atmosphère sont dus autant à la combustion qu'aux frottements des pneus et des freins, disent certains savants.

- Une voiture électrique serait, énergiquement parlant, plus vorace à la construction qu'une voiture thermique. L'équilibre serait atteint après 80 000 Km parcouru par la voiture électrique.

## CONCLUSIONS

Il apparait que, affirmer que l'avenir dans les déplacements est "au tout électrique", impose de lourdes contraintes qu'il vaut mieux avoir analysées, avant de s'y lancer :

- De quelle production d'énergie de base disposons-nous pour permettre les recharges des batteries assurant le fonctionnement de ces dizaines de millions de véhicules électriques ? Cette énergie existe-t-elle aujourd'hui et qu'est-il nécessaire de développer et construire pour l'assurer dans le futur ?
- Avons-nous les ressources minières, plus particulièrement au niveau des terres rares, autorisant la construction de la multitude de batteries et éléments électriques nécessités pour assurer le concept du Tout Electrique ? Y va-t-il des avancées technologiques permettant d'accroître les énergies de ces batteries ?
- Y a-t-il planification, à l'échelle des villages, des villes et du pays, des travaux indispensables à l'implantation des bornes de rechargement ? Et cela en termes de travaux publics, stations de recharges, raccordements aux réseaux électriques et protections de ceux-ci.
- Existe-t-il une approche de sécurisation des circuits d'alimentation électrique permettant d'éviter surcharges et disjonctions, lors des pointes de charges, généralement en fin de journée ?
- A-t-on une idée approchée des futurs prix de facturation des recharges batteries ?

Toutes ces questions, qui aujourd'hui compte tenu du faible nombre de véhicules électriques, ne posent pas de problèmes aigus, devront être très largement abordées, avant de se lancer dans le tout électrique.

Alors, comment envisager l'avenir de la mobilité ?

Il apparait que dans le chapitre analysant le futur de la mobilité, 3 ensembles, voire 4 à plus long terme, permettent d'assurer l'existence de véhicules que l'on peut classer comme propres et "écologiques".

- Les véhicules hybrides et hybrides rechargeables. Ces deux types sont actuellement les plus chers, compte tenu de l'existence de 2 moteurs et des ensembles de fonctionnements et de contrôles, électriques et électroniques embarqués.
- Les véhicules à moteur thermique à faible consommation. Ce type de véhicule est surement le plus facile à utiliser et celui permettant l'adaptation logistique la plus minime.
- Les véhicules tout électrique, uniquement équipés de batteries. Ce sont ceux nécessitant le maximum de développements et travaux pour assurer un support logistique, adapté et flexible.

Le futur sera vraisemblablement un assortiment de ces quatre ensembles, pour lequel le facteur financier global concernant des dépenses de logistique sera fondamental : Ce regard sur les investissements à engager ne semble pas, aujourd'hui être pris en compte. En restant réaliste, on peut penser que cela devrait limiter le nombre de véhicules tout électrique a quelques millions, et ne guère dépasser 15 % du parc automobile.

Bien évidemment l'arrivée de véhicules utilisant la pile à combustible pourrait nettement changer la donne.

# URBANISME ET SANTÉ : L'HÔPITAL ÉLÉMENT MAJEUR DE LA CITÉ

PHILIPPE VILLIEN – ARCHITECTE URBANISTE –  
ENSEIGNANT ENSAPB, CHERCHEUR À L'ENSAPB UMR  
AUSSER 3329 ET ITE EFFICACITY

Les questions de la santé en rapport avec l'aménagement urbain se renouvellent rapidement. Par notre position d'enseignant chercheur dans une école d'architecture et comme praticien urbaniste, nous relatons ici comment émerge une nouvelle vision qui interpelle les sites hospitaliers et la ville du futur.

Le premier constat est le suivant : nous devons dorénavant et urgemment "prendre soin" du territoire en son entier, à l'échelle de notre biosphère, dans ces multiples composantes urbanisées, rurales, forestières, naturelles et sauvages. Dans nos territoires, les lieux de soins rassemblent deux besoins complémentaires. Nous distinguons tout d'abord le besoin du "cure" en anglais, c'est-à-dire de l'action de soigner.

Ceci se fait dans des lieux spécifiques tels que les centres hospitaliers et les cliniques, dédiés à différentes thérapeutiques. Mais nous sentons aussi émerger un besoin plus englobant, que les Anglo-Saxons désignent par le mot "care", nommé ici le "prendre soin".

## UNE MISE EN PERSPECTIVE DES RAPPORTS DE LA SANTÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISÉ

Afin de saisir là où nous en sommes actuellement, nous dressons tout d'abord une rapide perspective dynamique qui nous amène à la ville actuelle avec ses problématiques à renouveler.

L'hygiénisme urbain :

Dans le domaine de l'aménagement urbain, sur une très longue durée, les mouvements hygiénistes ont réellement réussi à rendre les villes et les territoires de plus en plus sains. Les souvenirs des grandes pestes de 1347 à 1352 ont hanté les consciences, avec leurs huit millions de morts en France, soit la moitié de la population de l'époque. Cet effondrement sanitaire et social a motivé longtemps les luttes des édiles contre une ville mortifère et même parfois meurtrière jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le progrès matériel et le confort :

Puis une vision générale du progrès sanitaire s'est petit à petit installée, au fil des révolutions techniques, hydraulique, puis celle du charbon et enfin de l'électricité. Cette pensée sanitaire s'est renforcée par les preuves matérielles de l'amélioration du confort, dans une perspective de croissance pensée comme illimitée. Le confort sanitaire a été augmenté dans le vécu collectif et dans le ressenti individuel. Cette quête du confort matériel sur plusieurs siècles a pris de multiples facettes qui ont structuré les réflexions et déployé des solutions techniques urbaines magistrales.

À l'échelle collective, les grands vecteurs de ce confort furent et restent l'assainissement généralisé par les eaux, potable et usées, les "grises et les noires", la sûreté des personnes par l'éclairage public, la sécurité alimentaire par la rapidité et l'efficacité des infrastructures de transports à toutes les échelles...

La santé des populations a mécaniquement profité de ces améliorations des techniques urbaines. Pour le citadin, de nombreux comforts se sont développés de manière exponentielle. Que cela soit le confort olfactif - que l'on songe aux odeurs de la ville hippomobile -, le confort acoustique - songeons aux nuisances sonores des manufactures encore au sein de la ville dense au XIX<sup>e</sup> siècle, ou le confort gustatif - notons l'immense variété des produits alimentaires que l'on peut mettre dans un caddy périurbain. En à peine un siècle, la ville a acquis ces comforts sanitaires matériels, avec une ampleur et une rapidité inédites dans l'histoire humaine.

Nous nous trouvons donc à l'apogée d'un développement sanitaire spectaculairement positif pour l'homme. L'extension inédite de l'espérance de vie et le taux de mortalité infantile extrêmement diminué, en Europe tout au moins, en témoignent largement.

## Refondation écologique entre ville et santé

Mais les rapports entre la santé humaine et l'aménagement des territoires doivent être refondés en grande partie.

En effet, les crises conjuguées du réchauffement climatique et de la raréfaction du pétrole nous forcent à changer de perspectives et de vision sur la santé humaine et sur les moyens qu'a l'aménagement du territoire d'améliorer encore la situation. Nous sommes contraints de songer à ce qu'il nous faut conserver du confort actuel et à ce qu'il faut inventer comme aménagements soutenable dans notre "monde aux ressources finies"<sup>1</sup>.

Force est de constater que le cadre actuel du développement de l'urbanité est extrêmement destructeur à l'échelle de la planète, pour l'ensemble de la biosphère. Les crises environnementales en cours, dont l'extinction massive des espèces dorénavant clairement mesurable, ne peuvent plus être envisagées comme des phénomènes à part du développement urbain, et par voie de conséquence indépendamment de la santé humaine. Des pistes de réflexion et de mises en œuvre sont là. Une ville plus saine doit être plus reliée à ses territoires à de multiples échelles, du local au global ; elle doit cesser sa prédation foncière sur la campagne qui conduit à la raréfaction du sol fertile autour des métropoles et dans le périurbain.

Une ville plus saine est nécessairement frugale en ressources, en eau, en énergie. Et les évolutions des rapports entre la ville et la santé humaine doivent se faire rapidement, sinon les inégalités sociales risquent de s'accroître rapidement et gravement.

## DE LA VILLE CONFORTABLE À LA VILLE ACCUEILLANTE

La “ville confortable et saine” du XX<sup>e</sup> siècle doit céder la place à la “ville accueillante et soignante” du XXI<sup>e</sup> siècle. La “ville confortable” est basée sur une notion du confort bien traduite dans le modèle de la pyramide de Maslow <sup>2</sup>. Mais nous devons dorénavant avoir des bases plus systémiques pour assembler les différents besoins satisfaits par la ville du futur. Différents modèles renouvellent déjà notre vision comme le cercle de Stevenson <sup>3</sup>.

La ville de la surconsommation des énergies et des ressources, le déploiement des mobilités dépendantes du pétrole, les habitats introvertis et diffus sont autant de traits caractéristiques qui ont permis les avancées du confort et de la santé humaine urbaine et périurbaine mais qui ne sont plus tenables aujourd’hui. En urbanisme, le dogme de la “ville dense” est perçu comme un retour aux valeurs de l’échange, de l’intensité sociale, mais avec le stress et la détresse des seniors comme symptôme. Les limites à la croissance imposent de nouveaux rapports entre ville et santé, afin de maintenir et de redéployer un bien-être humain résilient aux crises à venir. Du point de vue sanitaire, des pathologies en plein essor telles que celles de l’obésité, de la maladie d’Alzheimer, des maladies auto-immunes, vont impacter grandement les acquis passés de la ville confortable. La ville du futur doit donc impérativement avoir des visées sanitaires ambitieuses.

Dans une vision prospective positive, la ville “accueillante et soignante” pourrait s’imposer. Des thématiques de la ville accueillante et soignante sont repérables dès à présent. La qualité de l’air est une thématique très présente, tant à l’extérieur dans les villes qu’à l’intérieur

dans les bâtiments. Les mobilités actives, celles qui utilisent la force musculaire, s’opposent de plus en plus aux mobilités mécanisées, des voitures mais aussi des transports en commun. Ceci est entendu comme une réponse parmi d’autres de prévention générale à la pandémie d’obésité qui s’installe et explose aussi en France. Des modèles basés sur l’accueil et le soin émergent aussi à l’échelle de l’aménagement territorial, on les désigne actuellement comme des “biorégions”. Il s’agit là de prendre soin tout à la fois des individus, humains et non humains, par des institutions publiques et privées, par des dynamiques de solidarité locale et globale. Le territoire matériel a ses gisements économisés et ses énergies renouvelées et ceci dans une grande complexité systémique, notamment à cause des échelles entrelacées de ce modèle.

Ces modèles urbains, qui se cherchent encore, accompagnent une large prise de conscience sur les causes des maladies environnementales. Les grands continents médicaux des maladies en pleine expansion, ceux du cancer, du diabète, des maladies cardio-vasculaires et de l’obésité, sont de plus en plus mis en rapport avec des causes environnementales <sup>4</sup>.

## LES HÔPITAUX COMME LABORATOIRES D’UNE VILLE DU PRENDRE SOIN GÉNÉRALISÉ

Dans le territoire, tous les sites ne sont pas égaux en matière d’innovation possible. Les hôpitaux en tant que grands sites structurants pourraient-ils devenir des laboratoires majeurs pour un futur territorial soutenable ? Il s’agit d’imaginer des milieux où l’on pourrait se “permettre d’expérimenter” le prendre soin du futur. Pour illustrer cette vision, esquissons brièvement trois grandes

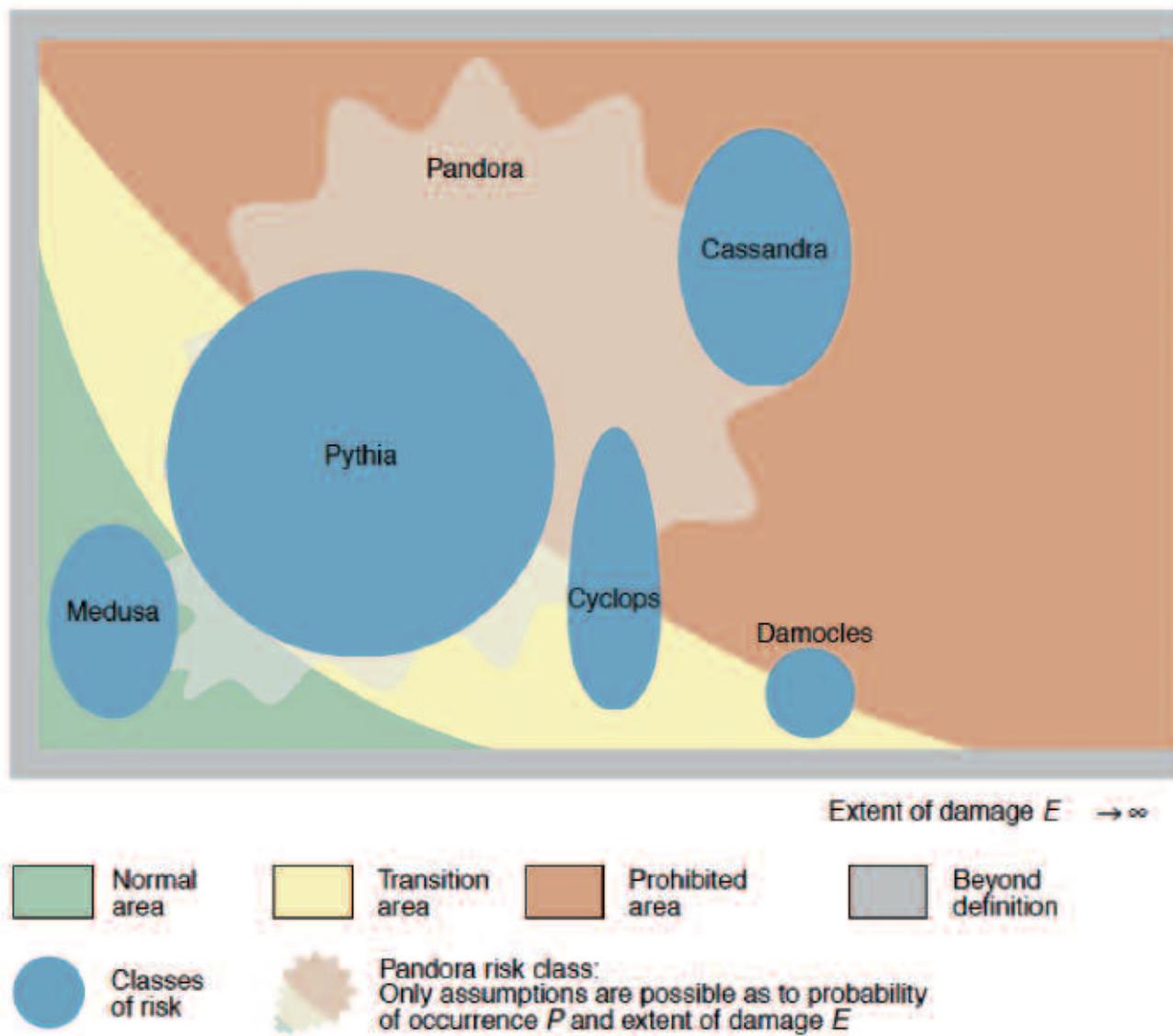


Figure 1 : Diagramme des risques, répartis dans six aires conceptuelles : celles de Méduse, de la Pythie, de Pandore, du Cyclope, de Cassandre et de Damoclès, WBGU 1998, page 63.

thématiques : l'hôpital écologique, l'hôpital résilient et l'hôpital de la "ville douce".

#### L'hôpital écologique, le "THOPOS"

Qu'est-ce que serait un "hôpital écologique" ? Dans les sites hospitaliers, les bâtiments sont particulièrement énergivores. Il ne sont quasiment jamais "passifs". Quelques rares hôpitaux récents comme le Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco, l'hôpital passif dans le quartier Höchst de Francfort, incluent des approches performantes en limitant leur consommation d'énergie non renouvelable. Mais ces approches de l'hôpital écologique, on le voit à travers les références actuelles, restent encore trop dans des cadres très technologiques de labels durables. Dans une approche plus holistique, les sites hospitaliers en leur entier pourraient devenir écologiquement positifs.

Ils pourraient le faire en incluant toutes les catégories d'énergies : les énergies de chauffage, de la lumière naturelle, mais aussi l'énergie grise des ressources accumulées, l'énergie des rapports sociaux. Ce territoire urbain du prendre soin que nous appelons de nos vœux, nous le baptisons maintenant "THOPOS" - Territoire Hospitalier à Énergie Positive <sup>5</sup>. Il est à développer avec une logique de territoire associé, et il est en grande partie à inventer. Cet horizon serait celui de sites hospitaliers qui produiraient plus d'énergie, au sens large, qu'ils n'en consommeraient et qui auraient ainsi une valeur exemplaire de par le prendre soin lui-même.

#### L'hôpital résilient

L'hôpital écologique est à replacer dans un cadre plus vaste qui est celui de la "société des risques". L'approche exposée par Jean-Marc Cavedon en 2016 <sup>6</sup> sur le classement et la réaction aux risques est utile pour synthéti-

ser ce vaste domaine en lien avec la santé. Son diagramme, élaboré d'après le WBGU <sup>7</sup>, corrèle la probabilité qu'un risque advienne (en ordonnée) avec la gravité de ses conséquences (en abscisse). Il le fait en répartissant les risques dans six classes, représentées en aires conceptuelles d'inspiration mythologique : celles de la Méduse, de la Pythie, de Pandore, du Cyclope, de Cassandre et de Damoclès.

L'univers de la santé, et souvent l'aménagement de l'hôpital, sont bien décrits par ces six classes de risques. L'épée de Damoclès est la classe la plus évidente : grave et peu probable. C'est celle qui correspond aux risques d'un accident nucléaire, ou d'un tremblement de terre dans une zone réputée non sismique. Le Cyclope représente la classe des risques avérés mais dont la probabilité est difficile à cerner. Le virus du sida est lié au comportement humain et il se propage rapidement. Un autre virus de ce type peut apparaître mais on ne sait pas avec quelle probabilité. La Pythie est la classe des risques formulés de manière confuse. Les risques liés aux organismes génétiquement modifiés ou à l'infection par le prion en sont des exemples récents.

La boîte de Pandore contenait les maux de l'humanité : elle représente les risques devenus ubiquitaires, persistants et irréversibles. Les virus comme ceux de la grippe aviaire et Ebola fabriquent des risques de pandémie. Les risques liés aux nouvelles molécules de l'industrie pharmaceutique sont aussi candidats pour devenir des risques de Pandore : celles-ci semblent perturber très durablement les hormones humaines. Cassandre représente les risques à forte probabilité d'advenir mais dont la réalisation ne se fera que dans un long laps de temps. La perte progressive de la biodiversité largement commencée et le réchauffement climatique sont des risques

de Cassandre. Ces risques ont une forte probabilité et de fortes conséquences, ils sont donc absolument “intolérables”. Y croyons-nous cependant assez pour agir ? Sommes-nous impuissants à notre niveau individuel ? La Méduse pétrifiait les personnes qui la regardaient dans les yeux.

Le développement de cette “société des risques” force-t-il l’hôpital à se poser de nouvelles bases ? Les réponses à cette nouvelle culture des risques doivent-elles être synthétisées dans de nouvelles organisations sanitaires spatialisées différemment ? L’hôpital actuel est indéniablement organisé avec une pensée du risque. Le pire serait cependant de ne pas avoir anticipé tels ou tels risques plus ou moins probables. Il convient dans tous les cas de se préparer à répondre à la question : “Pourquoi un mal annoncé n’aura-t-il pas été prévenu<sup>8</sup> ?”

Il nous faut passer de l’hôpital soutenable à l’hôpital résilient. La position de Dennis Meadows est détermi-

nante. Il s’inscrit pleinement dans la perspective de la résilience que nous avons définie. Il soutient que le développement durable, soutenable est dépassé. Il faut désormais, puisque nous avons franchi des points de non-retour, nous préparer à des situations extrêmes. Il faut passer du développement durable au développement de la résilience. Nous devons mettre en œuvre des solutions avec le temps qu’il nous reste. La résilience de l’hôpital est ainsi à augmenter en luttant contre son entropie.

### L’hôpital de la ville douce

Nous voudrions ici conclure par un modèle de lieu hospitalier qui soit résolument tourné vers un prendre soin solidaire. Il s’agit de “prendre soin” des plus faibles mais aussi de tous, dans l’entraide et la créativité. “Les passions heureuses seraient opposées aux passions tristes”<sup>9</sup>. L’hôpital de la ville douce pourrait “par contraste, augmenter la propagation des prégnances

1 - Meadows et al. 2012 : Donella Meadows, Dennis Meadows, Jorgun Randers, *Les Limites à la croissance (dans un monde fini)*, Paris, Éd. de l’Échiquier, version française, 2012 (édité en 2004 aux USA), 425 pages. Incontournable référence scientifique pour les rapports à l’échelle macro entre la santé humaine et la planète.

2 - Maslow 1943, A. H. Maslow, “A theory of human motivation”, *Psychological Review*, 50(4), 1943, pages 370-396. Ce psychologue a proposé un modèle, largement repris depuis, de cinq groupes de besoins fondamentaux, hiérarchisés en pyramide.

3 - Bardonnet et al. 2016, Mickaël Bardonnet, Michel Lefebvre, Pierre Mongin, *Les Organisations bientraitantes*, Éd. Adice, Paris, 172 pages. Le cercle de Stevenson est un modèle circulaire des besoins physiques et psychiques. On pourra également se référer au référentiel d’aménagement “Well 2015” aux USA ou “Osmose” de Certivéa en France, qui sont des référentiels de l’aménagement soutenable, appuyés sur les 11 systèmes corporels.

4 - Belpomme 2016, Pr Dominique Belpomme, *Comment naissent les maladies*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, 2016, 431 pages. Ouvrage très éclairant sur les liens de causalité entre les maladies et l’environnement.

5 - Le “THOPOS” – Territoire HOspitalier à Energie POSitive – est inspiré du BEPOS – Bâtiment à Energie POSitive – et du TEPOS – Territoire à Energie POSitive. Pour une définition du BEPOS, voir l’ADEME :

<http://www.ademe.fr/expertises/batiment/quoi-parle-t/batiments-a-energie-positive>

6 - Cavedon 2016 : Jean-Marc Cavedon, *Peut-on vivre sans risques ?*, Paris, Éd. Le Pommier, 2016, 128 pages.

7 - WBGU 1998 : German Advisory Council on Global Change, Christopher Hay, *World in transition : strategies for managing global environmental risks*, Berlin/New York, Éd. Springer Verlag, 1998, 384 pages. Téléchargeable : [http://www.wbgu.de/fileadmin/user\\_upload/wbgu.de/templates/dateien/veroeffentlichungen/hauptgutachten/jg1998/wbgu\\_jg1998\\_engl.pdf](http://www.wbgu.de/fileadmin/user_upload/wbgu.de/templates/dateien/veroeffentlichungen/hauptgutachten/jg1998/wbgu_jg1998_engl.pdf)

8 - Godin 2012: Christian Godin, *La Haine de la nature*, Paris, Éd. Champ Vallon, 2012, 222 pages. Page 54.

9 - Cochet 2016, Yves Cochet, *Faire société face à l’effondrement*, Institut Momentum, 2016, consultable sur : <https://www.institutmomentum.org/faire-societe-face-a-leffondrement/>, consulté le 8 janvier 2019.

10 - Serres 2016 : Michel Serres, *Darwin, Bonaparte et le Samaritain, une philosophie de l’histoire*, Paris, Éd. Le Pommier, 185 pages.

11 - Op. cit., pages 161-162.

positives (passions joyeuses) : liberté, égalité, fraternité, responsabilité, autonomie, partage, effort, solidarité, amour, respect, amitié, justice, altruisme, convivialité, démocratie, etc.”.

Michel Serres en 2016 <sup>10</sup> développe une pensée du prendre soin, dans le “sens de l’histoire”. Il appelle de ses vœux un “âge doux”, après le “long” et le “dur”. Le médecin, l’infirmière, le malade, le souffrant comptent parmi les nombreux héros conceptuels de cette réflexion prospective. Il y parle de survie, à l’instar de Lévi-Strauss et de Dennis Meadows :

“J’y parle de survie, terme au triple sens. Au minimum, écologique et sociétal, le premier prescrit la préservation de la biodiversité : sauvegarder les vivants, l’environnement, la planète et nous-mêmes, mais aussi la culture rare et fragile qui, au sein d’un collectif morbide, lutte contre les forces de la mort. Survivre, laisser

survivre ou conserver. Je tente dans ce livre de donner au terme “survie” un deuxième sens, positif et dynamique, celui d’une nouvelle histoire, d’un nouveau sens de l’histoire, aussi bien en amont qu’en aval (...). Le mot indique enfin un programme optimal : vivre mieux que la vie, accéder avec joie à l’esprit. Nous y parviendrons à la condition de concevoir, de découvrir, de réaliser, je l’espère, une nouvelle politique, celle que j’appelle “douce”, substituée à des institutions conçues et installées à des époques où le monde n’était point ce qu’il est, désormais, devenu ; je l’appelle de mes vœux (...). Créer ces trois survies en compagnie du plus grand nombre possible, voilà un projet aussi réaliste, dangereux, difficile qu’utopique, possible et enthousiasmant <sup>11</sup>.”

Ces mots sont stimulants pour lutter avec une farouche obstination contre les crises sanitaires et sociétales à venir, que “l’hôpital de la ville du prendre soin généralisé” pourrait adoucir.





**PARTIE 7**

**PLACE DE LA COFHUAT  
À L'INTERNATIONAL**

CONSEIL DE L'EUROPE



## EN EUROPE ET AU-DELÀ

ANNE MARIE CHAVANON  
DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES INTERNATIONALES DE LA COFHUAT  
MEMBRE DU CONSEIL DE LA FIHUAT  
EXPERTE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE



De Copenhague à Rio, de Londres à Moscou, de Berlin à Porto-Alegre et bien d'autres métropoles européennes et mondiales, la Cofhuat a piloté une part importante de la représentation et des activités internationales de la Fihuat (Fédération Internationale pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires), association fondée en 1913 par Ebenezer Howard, le "père" des Cités jardins.

Cette activité s'est toujours exercée en quête de pratiques exemplaires dans les domaines traités dans cet ouvrage, avec la volonté de toujours porter sur la scène internationale l'exemple français.

La mission fondatrice de la Cofhuat est de contribuer à faire évoluer une législation et des pratiques vertueuses en faveur des hommes et des territoires, avec une préoccupation dominante axée sur le durable, le social et le juste.

Deux champs d'action lui ont permis de diffuser et recueillir de bons exemples : au Conseil de l'Europe et au sein d'instances internationales non gouvernementales, portées par le secteur public et la société civile.

Au Conseil de l'Europe, elle agit à travers

- sa contribution à l'élaboration de textes de référence tels que la Charte urbaine européenne élaborée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux qui représente 150 000 collectivités territoriales, la Convention européenne du Paysage, ratifiée et signée par 42 états membres de l'Organisation, et tout dernièrement les lignes directrices sur la participation des citoyens à la décision politique écrite en collaboration avec les représentants des Etats membres et adoptée par le Comité des Ministres,
- sa présidence de commissions et la coordination de groupes de travail (ONG Villes, commission Dévelop-



© Centre hospitalier de Chinon

pement territorial durable, commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux et actuellement un groupe de travail sur la Cohésion sociale et territoriale) qui ont rassemblé pour certains plus de 200 ONG internationales,

- son implication dans le jury du Prix européen du paysage, dont l'édition 2018 était la quatrième. Elle a été, depuis sa création, l'un des sept membres de ce jury prestigieux, source d'inspiration sans égale dans le domaine du développement de territoires en dés-herence ou dégradés, qui sont réhabilités et développés avec le concours des populations, des pouvoirs locaux et nationaux,
- Ses initiatives et son portage d'actions partagés avec divers acteurs du Conseil de l'Europe que sont le secteur ministériel, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING, notamment dans le secteur du logement insalubre, de la gouvernance des métropoles, de la démocratie participative, de la biodiversité, de la politique de la ville, des migrations et plus récemment du climat et de la prise en charge sanitaire et médicosociale des personnes âgées.

La Cofhuat s'est engagée au sein d'organes internationaux centrés sur la contribution de la société civile au processus décisionnel dans ses domaines de compétence, notamment l'UNFCCC <sup>1</sup>, le PNUE <sup>2</sup>, l'unesco, l'Open Government Partnership <sup>3</sup>, l'OIDP (Observatoire international de la démocratie participative) et le Prix international pour l'Innovation urbaine de Guangzhou.

Trois exemples d'action pour trois thématiques, celles du changement climatique, de la politique de la

ville et du développement des territoires à travers la politique du paysage

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur le climat, c'est un plaidoyer pour un accord ambitieux qui a été porté par la Cofhuat au nom de la Fihuat dans la phase finale des négociations. Des Accords de Paris.

La Cofhuat a copiloté deux événements qui ont reçu le label officiel de la COP24 : l'un s'est tenu au Palais de l'Europe, à Strasbourg, sur la migration climatique, en lien avec l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'un de ses membres ancien négociateur pour l'Europe des Accords de Kyoto, la Direction des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et l'Office international des Migrations (OIM). L'autre a pris place au Bourget, à Paris, sur le thème "Citoyens et autorités locales, un agenda commun pour le climat".

Parmi les propositions soutenues, celle de l'OIM pour qui la migration climatique doit être vue de manière positive, comme une solution offrant une opportunité stratégique, destinée à réduire la pression sur l'environnement et à stimuler l'investissement dans les pays d'origine.

Pour cela, elle recommande de l'anticiper, de la prendre en compte dans les mécanismes financiers (co-développement, transferts de fonds des migrants et investissement des diaspora) et non pas de la percevoir sous le seul angle des pertes et dommages qui affectent les territoires de destination.

Le caractère moral et éthique de la lutte contre le

changement climatique est partagé. La communauté des droits de l'Homme reconnaît que le changement climatique menace des droits de l'homme essentiels, tels que le droit à la vie, à la nourriture, à l'eau et à l'abri mais aussi à la santé et au bien-être, en particulier pour les plus vulnérables.

Parmi les divers outils proposés au cours des deux réunions, on peut retenir :

- un pacte civique local pour le climat tel que celui de Mulhouse où 120 partenaires se sont donné la main en 2015 pour produire 820 actions évaluables qui

ont permis une baisse rapide de 13 % des Gaz à effet de serre,

- le Manuel sur l'environnement et les droits de l'Homme du Conseil de l'Europe qui offre des principes pertinents à partir de la jurisprudence et des requêtes formulées en application de la Charte sociale européenne, faisant référence à de bonnes pratiques nationales.

La Cofhuat a été présente au nom de la FIHUAT lors de la COP 23 à Bonn et sera prochainement observateur lors de la COP 24 à Katowice.





## **POLITIQUE DE LA VILLE : NÉS & CITÉS**

Parmi les exemples français les plus remarquables, promu par la Cofhuat au niveau européen, apparaît l'action de Nés & cités qui agit en France dans les zones sensibles en appliquant des techniques innovantes de médiation et de gestion de conflits.

Un diagnostic de territoire est réalisé par immersion afin d'établir une évaluation aussi fidèle que possible des points de tension et des difficultés, des fragilités et des spécificités du quartier. Il permet de mesurer précisément la nature des risques et leur impact sur l'environnement institutionnel, économique et social du quartier.

S'ensuit le choix de stratégies adaptées pour rétablir le dialogue et une phase de formation de médiateurs destinés à intervenir au sein du quartier. Nés & Cités (nécessité) développe un management de la diversité, une approche active et positive de la jeunesse, la gestion du risque violence et celle des conflits, du stress et de l'accueil de la clientèle pour certaines entreprises. Cette formation aborde les codes, les cultures, les comportements et le savoir-faire relationnel. Dans le but d'améliorer le cadre de vie, de renforcer le lien social et le "mieux vivre ensemble", elle favorise une réappropriation positive de l'espace public par les habitants et les acteurs locaux

L'association a pour objectif de développer la dynamique de territoire combinant de manière harmo-

nieuse les volets urbains, économiques et sociaux du développement local. Son programme “jobs et Cité” amène l’employeur au plus près de la main d’œuvre potentielle

Pour Nés & Cité, “a diversité constitue un potentiel d’hommes et de femmes en qui croire. C’est la réalité de la population française avec laquelle il est bénéfique de composer, dans la vie de l’entreprise ou dans la sphère publique”.

## **DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES À TRAVERS LA POLITIQUE DU PAYSAGE**

Selon la convention européenne du paysage du Conseil de l’Europe, adoptée en 2000 à Florence, le paysage est un élément clé du développement et de l’équilibre des territoires. Il participe de manière importante à l’intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social. Il constitue, ainsi que le souligne le texte, une ressource favorable à l’activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d’emplois.

La convention reconnaît que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme

dans ceux du quotidien. C’est la particularité de l’approche de cette convention ratifiée et signée par 41 états, différente de l’approche patrimoniale classique et de la recherche de paysages remarquables tels que classés par l’Unesco. Il ne stigmatise ni les territoires ni leurs populations et devient dès lors un outil de dialogue et de cohésion sociale sans équivalent. C’est aussi un outil incomparable de collaboration intercommunale, interrégionale et transfrontalière.

Le Prix du paysage du Conseil de l’Europe peut être attribué à des collectivités locales et régionales et leurs groupements qui ont mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et l’aménagement durable de leurs paysages, faisant la preuve d’une efficacité durable et pouvant ainsi servir d’exemple aux autres collectivités territoriales européennes. Les projets portés par les ONG peuvent être également primés.

L’Alliance du Paysage qui rassemble les nominés et les lauréats du prix mais aussi la plateforme mise à disposition des États sur le site du Conseil de l’Europe sont une source d’inspiration sans équivalent.

Les nombreux autres engagements de la Cofhuat au niveau international et européen sont la preuve que les missions de notre confédération font écho aux préoccupations et aux travaux menés à toutes les échelles de territoire et pour nombre de populations.



Au moment où nous publions ce livre consacré aux initiatives apportant à notre pays des changements utiles pour l'avenir, se déroulent dans toute la France, à la demande de Monsieur le Président de la République, des débats qui remettent en cause le fonctionnement de nos institutions.

Les articles qui précèdent montrent que, dans le cadre actuel, beaucoup peut être fait pour la recherche de solutions innovantes tant dans le logement que dans celui de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire. Mais les réunions que nous organisons entre nos membres et nos relations

extérieures, montrent parfois les limites de l'exercice, faute d'un accompagnement positif de la loi.

En matière d'urbanisme, des textes lourds s'imposent dans toute la France et ne tiennent pas compte de la diversité des situations. Ce qui est bon pour Paris ne l'est pas forcément pour Carpentras. Les réunions qui se déroulent aujourd'hui mettent en avant le besoin de décentralisation, c'est-à-dire d'une législation moins contraignante à l'égard des collectivités.

Pour tenir compte de ces observations, un intense effort de remise en cause des dispositions législatives et réglementaires existantes devra être conduit au sein du Parlement, imposant aux administrations centrales une ouverture à ces changements. La Cofhuat s'efforcera de participer à cette réflexion.

L'aménagement du territoire est porté en priorité par les élus locaux. Le débat national le proclame avec force. L'État a longtemps accepté ce principe, les regroupements de communes devaient répondre à la volonté des populations. Au cours des dernières

années, des pouvoirs ont été donnés aux préfets en la matière qui dépassent ce qu'ils se croyaient jusqu'ici autorisés à faire. On leur demandait, au cours des décennies passées, d'impulser le mouvement de regroupement des communes et ils réussissaient le plus souvent dans cette tâche.

Au cours des dernières années, l'État leur a prescrit d'agir de façon autoritaire en remettant en cause, le cas échéant, les actions de regroupement décidées déjà par les élus et qui avaient donné de bons résultats. Les dernières lois doivent être modifiées en conséquence et la Cofhuat participera à cette réflexion.

Le débat met en cause une France à plusieurs vitesses, c'est un sujet que nous abordons depuis

longtemps, tant dans le domaine de la ville que de celui du territoire. La volonté justifiée d'intégrer de nouvelles valeurs, notamment pour répondre aux défis du réchauffement climatique doit se conjuguer avec les besoins traditionnels de défense de l'emploi et du pouvoir d'achat. Les actions à conduire en ces matière ne doivent pas être freinées par des dispositifs théoriques inadaptés à la situation de chacun. Le débat national l'exprime et nous serons présents au rendez-vous.

Nous sommes heureux des réunions qui se déroulent aujourd'hui parce que nous pensons qu'elles aideront les autorités de différents niveaux à remettre en cause leurs certitudes et à accepter des changements que nous appelons depuis de longues années.



*Achevé d'imprimer en février 2019  
par les soins de Navis Imprimeur Conseil*

*Numéro d'imprimeur : 6621  
Dépôt légal : Dès parution  
Imprimé en France*

La Cofhuat, dans le livre qu'elle a publié il y a un an, a rendu hommage à ceux qui ont fait en sorte que la croissance urbaine, intervenue depuis la dernière guerre, s'accompagne de logements en nombre suffisant, d'une mise à la disposition des populations nouvelles des villes des services publics essentiels et d'un aménagement du territoire qui concerne autant les villes que les territoires ruraux.

La France dans laquelle nous vivons aujourd'hui est le produit de cet effort. Des réussites spectaculaires sont intervenues mais aussi des faiblesses qu'il faut d'urgence combattre : les villes comprennent de nouveaux quartiers conçus dans l'urgence qu'il faut traiter en priorité, les centres anciens ont souvent perdu le rôle d'animation qu'ils jouaient autrefois, la géographie nouvelle présente trop d'écarts de développement selon les régions.

Le livre que nous publions se veut porteur d'espoir. La flamme qui animait nos aînés est toujours vivante et les techniques aujourd'hui disponibles permettent de lutter contre les faiblesses actuelles avec une nouvelle efficacité. Les moyens de communication permises par le numérique n'existaient pas au cours des décennies passées, la construction de bâtiments s'appuie sur des entreprises qui la repensent en entier, les élus de nos villes sont devenus des urbanistes à l'affût des améliorations qui peuvent aider leur population dans son univers quotidien et qui préparent l'avenir. Les conséquences des changements climatiques sont prises en compte dans l'acte de bâtir.

Ce sont toutes ces évolutions que ce nouveau livre aborde. La Cofhuat considère qu'en l'écrivant, elle entend affirmer que tous ces éléments doivent être pensés simultanément et que c'est ainsi que les multiples initiatives dont elle est témoin et sans lesquelles il n'est pas de progrès, trouveront leur plein effet.